

Simple Comptable de Sage

Guide de comptabilité

00-21-602-35064

© Copyright 2005 ACCPAC International, Inc. Tous droits réservés.

ACCPAC International, Inc., Éditeur.

Aucune partie de ce document ne peut être copiée, traduite, microfilmée ou reproduite par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite de ACCPAC International.

L'utilisation des logiciels décrits dans les présentes et de cette documentation est assujettie aux modalités du permis d'utilisation de ACCPAC International compris dans cet emballage.

Ce logiciel et les documents qui l'accompagnent ont pour objet d'offrir des renseignements sur la matière et les sujets traités. Ils ne sont vendus qu'avec l'entente que l'auteur et l'éditeur ne s'engagent pas, par la présente, à rendre des services professionnels (juridiques, comptables, investissements, impôts ou autres). Toute personne nécessitant de tels services devrait s'adresser à des services professionnels.

Tous les noms de produits mentionnés dans les présentes sont des marques déposées de leurs sociétés respectives.

Sage Accpac International, Inc.

Contrat de licence pour les logiciels Simple Comptable de Sage Accpac

REMARQUE IMPORTANTE – LISEZ ATTENTIVEMENT LES MODALITÉS QUI SUIVENT :

Ce contrat de licence pour les logiciels Simple Comptable de Sage Accpac (ce « Contrat ») est un accord légal entre vous ou la société que vous êtes autorisé à représenter (« Vous ») et Sage Accpac International, Inc. (« Sage Accpac »). Ce Contrat régit votre utilisation du logiciel Simple Comptable qui l'accompagne, de toute sa documentation (manuels imprimés et électroniques, guides, renseignements et aide en ligne), et de toute modification, mise à jour, révision ou amélioration qui vous sont fournis par Sage Accpac ou ses distributeurs (le « Programme »). Vous confirmez et acceptez les modalités du présent Accord en installant ce logiciel.

SI VOUS REFUSEZ CES MODALITÉS, VEUILLEZ ANNULER IMMÉDIATEMENT LE PROCESSUS D'INSTALLATION ET RETOURNER L'EMBALLAGE ET SON CONTENU À SAGE ACCPAC, CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE RETOUR DE SAGE ACCPAC.

Pour utiliser le Programme, vous devez enregistrer et activer votre licence auprès de Sage Accpac. Les éditions Étudiant et Évaluation doivent être enregistrées dès la première utilisation du Programme; pour les autres éditions, vous disposez de trente (30) jours après la première utilisation pour procéder à l'enregistrement et à l'activation de votre produit, faute de quoi le Programme cessera de fonctionner jusqu'à son enregistrement et son activation.

1. OCTROI DE LICENCE

Si vous acceptez les modalités de ce Contrat, Sage Accpac vous octroie par les présentes une licence limitée, non cessible et non exclusive d'utilisation du Programme en vertu des modalités énoncées dans ce Contrat, pour usage dans votre entreprise ou votre activité professionnelle. Dans ce cadre, les droits octroyés sur le Programme ne correspondent pas à une vente du Programme ou d'une quelconque partie de celui-ci, et ne vous confèrent aucun droit de propriété sur le Programme. Sage Accpac se réserve les droits qui ne sont pas octroyés explicitement par ce Contrat et vous reconnaissez que Sage Accpac dispose de tous les droits sur le Programme, ainsi que de sa propriété et de tous les droits de propriété intellectuelle associés et les conserve.

2. RESTRICTIONS DE LA LICENCE

Vous acceptez les restrictions suivantes :

(a) Les copies, les traductions ou les modifications du Programme ou de toute partie de celui-ci sont interdites, à l'exception de l'installation d'une (1) copie de sauvegarde pour préserver l'utilisation du Programme. Vous pouvez installer une seconde copie du Programme soit (i) sur votre ordinateur personnel; soit (ii) sur un ordinateur portable que vous possédez ou utilisez dans

votre entreprise ou votre activité professionnelle, dans la mesure où vous utilisez cet ordinateur comme ordinateur secondaire. Vous êtes tenu de reproduire toute mention de droit d'auteur, de marque, de secret de fabrication ou de droit de propriété sur ces copies du Programme. Toutes les copies du Programme sont soumises aux modalités du présent Contrat.

(b) Vous ne pouvez pas installer plus d'une (1) copie du Programme sur un **Périphérique Client** (tel que défini ci-dessous).

(c) Si vous disposez d'une version mono-utilisateur du Programme, l'utilisation du Programme et l'accès à celui-ci doivent respecter les dispositions pour mono-utilisateur, ce qui signifie que l'accès au Programme et à toute donnée enregistrée sur un réseau local est limité à un utilisateur à la fois, sur un seul ordinateur, poste de travail, assistant numérique personnel, téléavertisseur, « téléphone intelligent » ou autre périphérique électronique de ce type (un « **Périphérique Client** »), que vous possédez ou utilisez dans votre entreprise ou votre activité professionnelle et sur lequel le Programme peut être utilisé. Sauf stipulation contraire énoncée dans les présentes, les composants du Programme ne peuvent être utilisés, seules ou ensemble, en tout ou en partie, sur plus d'un **Périphérique Client**.

(d) Si vous disposez d'une version multiutilisateur du Programme, l'utilisation du Programme et l'accès à celui-ci doivent respecter les dispositions pour multiutilisateur, ce qui signifie que l'accès simultané de plusieurs utilisateurs au Programme et à toute donnée enregistrée sur un réseau local est possible. Si vous disposez d'un contrat de licence multiutilisateur à forfait (le droit d'installer le Programme sur plus d'un **Périphérique Client** et le droit d'accès simultané aux mêmes données à partir de plus d'un **Périphérique Client**, jusqu'à un maximum fixé), vous pouvez installer le Programme sur des **Périphériques Clients** distincts jusqu'au nombre de licences achetées, sans dépasser le maximum fixé, et vous pouvez accéder simultanément aux mêmes données à raison de ce même nombre de licences ou de ce plafond établi. Vous avez également le droit d'utiliser la version multiutilisateur du Programme sur un réseau local si le nombre de **Périphériques Clients** autorisés à accéder simultanément au Programme correspond au nombre de licences achetées jusqu'au maximum fixé.

Il est explicitement stipulé que tout usage du logiciel, matériel ou service qui outrepassé l'une quelconque des restrictions de licence du Programme et/ou réduit le nombre de **Périphériques Clients**, d'utilisateurs simultanés et/ou de postes de travail, selon le cas, accédant au Programme ou l'utilisant simultanément (c.-à-d. multiplexage, mise en commun ou produit tiers additionnel, qu'il soit logiciel ou matériel) ne réduit pas le nombre de licences requises (c.-à-d. que le nombre de licences requis doit correspondre au nombre d'entrées distinctes du logiciel ou matériel frontal de multiplexage ou de mise en commun). Si le nombre de **Périphériques Clients**, d'utilisateurs et/ou de postes de travail qui peuvent accéder simultanément au Programme excède ou est susceptible d'excéder le nombre de licences octroyées, vous devez mettre en œuvre des procédures raisonnables automatiques pour vous assurer que l'usage du Programme ne dépasse pas les limites spécifiées dans votre licence.

Nonobstant ce qui précède, si le Programme est hébergé sous l'égide d'un Partenaire d'hébergement Sage Accpac autorisé, il peut être installé sur des serveurs situés dans des

installations sous le contrôle exclusif ou prioritaire d'un tel Partenaire d'hébergement ou de ses agents. Vous ne pouvez utiliser aucune fonctionnalité du Programme ni autoriser son utilisation par une société mère, entreprise liée, filiale ou tiers ou au bénéfice d'une telle entité, que ce soit directement ou via infogérance, système de temps partagé, service bureau ou tout autre arrangement; vous pouvez cependant utiliser le Programme, selon les stipulations du présent document, pour traiter les données d'une entreprise liée ou filiale dans laquelle vous détenez une participation de plus de cinquante pour-cent (50 %) sous réserve, du moins, que vous n'excédiez pas le nombre de dossiers spécifié sur l'emballage du produit ou dans la documentation qui l'accompagne.

(e) Si le programme pour lequel vous disposez d'une licence est une édition qui n'est pas destinée à la revente (« **Version Revente interdite** »), votre licence est limitée à votre propre usage et à des fins de démonstration, de marketing, de promotion, d'assistance à un utilisateur final, de formation et/ou de développement, dans le cadre permis et/ou requis par les accords applicables de Conseiller officiel de Sage Accpac (anciennement Fournisseur de solutions), de Consultant autorisé (anciennement Consultant certifié) ou par tout autre accord applicable entre Vous et Sage Accpac (les « **Autres accords de Sage Accpac** »). L'usage d'une édition Revente interdite est limité au nombre de licences achetées.

(f) Si le programme pour lequel vous disposez d'une licence est une édition Étudiant (« Édition **Étudiant** »), votre licence est limitée à un usage personnel et à des fins éducatives. L'utilisation d'une édition Étudiant est limitée à quatorze (14) mois à partir de la date d'enregistrement.

(g) Si le programme pour lequel vous disposez d'une licence est une édition Éducationnelle (« Édition **Éducationnelle** »), votre licence est réservée à un usage personnel et à des fins éducatives. L'utilisation d'une édition Éducationnelle est limitée au nombre de licences achetées, conformément à votre contrat de licence de Site d'éducation.

(h) Si le programme pour lequel vous disposez d'une licence est une édition d'évaluation (« Édition **Évaluation** »), votre licence est réservée à un usage personnel et à des fins d'évaluation. Vous pouvez utiliser votre édition Évaluation pendant soixante (60) jours.

(i) Si le programme pour lequel vous disposez d'une licence est un Plan mensuel de service après-vente, vous acceptez que votre licence de plein droit soit tributaire du paiement mensuel des droits de licence durant les onze mois qui suivent l'enregistrement du produit. Vous devez fournir un numéro de carte de crédit valide lors de l'enregistrement duquel les onze versements mensuels seront débités. Si votre carte de crédit vient à expiration durant cette période de onze mois, vous êtes tenu de fournir des informations mises à jour concernant une carte de crédit valide. Si vous n'honorez pas une échéance, effectuez un paiement en retard, cessez de payer ou contestez le débit de votre carte de crédit avant la fin des onze paiements, les droits qui vous sont accordés dans le cadre de ce Contrat de licence seront résiliés, et vous êtes prié d'arrêter toute utilisation du Programme. En outre, Sage Accpac entamera à votre rencontre une procédure de recouvrement pour le solde restant dû à la date de cessation des paiements. Notez bien que votre carte de crédit

continuera à être débitée après les onze mois de paiement jusqu'à ce que vous annuliez votre Plan mensuel de service après-vente.

3. GARANTIE LIMITÉE

(a) La garantie limitée qui suit s'applique uniquement si vous êtes le titulaire de la licence originale du Programme. Sage Accpac garantit que le Programme est essentiellement conforme aux spécifications du Guide de l'utilisateur joint dans l'emballage d'origine ou disponible à partir du menu Aide de votre logiciel Simple Comptable (la « **Documentation** »); la garantie s'étend sur une période de soixante (60) jours après votre achat, établi par votre preuve d'achat (la « **Période de garantie limitée** »), pour peu que le Programme soit utilisé sur un Périphérique Client pour lequel il a été prévu. Durant la Période de garantie limitée, Sage Accpac garantit en outre que le support sur lequel le Programme est fourni est exempt de défaut matériel ou de fabrication. La mise à disposition de révisions ou de mises à niveau du Programme ne recommencera ni n'affectera d'aucune manière la période de garantie des copies fournies précédemment. Sage Accpac ne prétend ni ne garantit que vous pourrez utiliser le Programme sans interruption ni erreur.

(b) Si, pendant la Période de garantie limitée, vous signalez par écrit à Sage Accpac une non-conformité importante entre la Documentation et le Programme, et si Sage Accpac est capable de la reproduire et de vérifier qu'une telle non-conformité importante existe, soit Sage Accpac remplacera ou corrigera le Programme, à sa discrétion, pour que le Programme soit essentiellement conforme aux spécifications, soit Sage Accpac remplacera le support défectueux, si nécessaire, soit vous pourrez renvoyer toutes les copies du Programme et Sage Accpac vous remboursera le prix des licences en votre possession, à concurrence du montant du prix conseillé du Programme. Ce paragraphe 3(b) définit votre SEUL ET EXCLUSIF RECOURS en cas de rupture de la présente garantie.

(c) Hormis ce qui est expressément prévu aux paragraphes 3(a) et 3(b) de ce Contrat, aucun employé, agent ou représentant de Sage Accpac, aucun revendeur (y compris la personne ou société qui vous a vendu le Programme), ni aucun tiers n'est autorisé à offrir une quelconque garantie sur le Programme; vous ne pouvez pas vous fier à une telle garantie non autorisée.

4. DÉSAVEU DES GARANTIES

(a) Les garanties et recours précités sont exclusifs. HORMIS LES GARANTIES EXPRESSÉMENT INDIQUÉES AUX PARAGRAPHES 3(a) ET 3(b) DE CE CONTRAT, LE PROGRAMME EST FOURNI « TEL QUEL » ET SAGE ACCPAC SE DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ, EXPLICITE OU IMPLICITE, RELATIVE AU PROGRAMME ET AUX SERVICES FOURNIS DANS LE CADRE DE CE CONTRAT. SAGE ACCPAC NE GARANTIT PAS QUE CE LOGICIEL SOIT EXEMPT DE BOGUE, VIRUS, IMPERFECTION, ERREUR OU OMISSION. SAGE ACCPAC REJETTE ET EXCLUT EXPLICITEMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ : (I) LA QUALITÉ MARCHANDE; (II) L'ADAPTABILITÉ À UN OBJECTIF PARTICULIER; (III) L'ABSENCE D'INFRACTION; OU (IV) ÉMANANT DE LA QUALITÉ DE LA PERFORMANCE DU LOGICIEL OU DE L'UTILISATION DU PROGRAMME, OU ENCORE

D'USAGES COMMERCIAUX. SI VOUS AGISSEZ EN TANT QUE CONSOMMATEUR, CERTAINS ÉTATS INTERDISENT L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. CE QUI PRÉCÈDE PEUT DONC NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

(b) SAGE ACCPAC NE SERA PAS TENU RESPONSABLE EN CAS DE PLAINTES OU DOMMAGES CAUSÉ(S) PAR L'UTILISATION DU PROGRAMME SUR DES ORDINATEURS OU SYSTÈMES D'EXPLOITATION AUTRES QUE CEUX RENSEIGNÉS DANS LA DOCUMENTATION, NI EN CAS D'ABUS OU DE MAUVAISE UTILISATION DE VOTRE PART, DE MODIFICATION OU DE RÉPARATION NON AUTORISÉES. SAGE ACCPAC N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTES OU DOMMAGES LIÉS À UNE INTERRUPTION OU À UNE IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE PROGRAMME OU D'AUTRES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR SAGE ACCPAC.

(c) VOUS CONVENEZ QUE L'ENCODAGE, LA CONVERSION OU LE STOCKAGE DE DONNÉES PEUVENT ÊTRE TRIBUTAIRES D'ERREURS HUMAINES OU DE MACHINE, DE MANIPULATIONS MALVEILLANTES, D'OMISSIONS, DE RETARDS, DE PERTES, Y COMPRIS, MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, DE PERTES DE DONNÉES OU DOMMAGES AUX SUPPORTS COMMIS PAR INADVERTANCE ET SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER DES PERTES OU DOMMAGES POUR VOUS ET/OU VOS BIENS, ET/OU VOUS ÊTRE PRÉJUDICIALE EN CE QUI A TRAIT AUX DONNÉES MANIPULÉES D'UNE MANIÈRE MALVEILLANTE. SAGE ACCPAC NE SERA PAS TENU RESPONSABLE DE CES ERREURS, OMISSIONS, RETARDS OU PERTES. VOUS DEVEZ ADOPTER TOUTE MESURE RAISONNABLE LIMITANT L'IMPACT DE CES PROBLÈMES, Y COMPRIS LA SAUVEGARDE DES DONNÉES, L'ADOPTION DE PROCÉDURES ASSURANT L'EXACTITUDE DES DONNÉES ENCODÉES, L'EXAMEN ET LA CONFIRMATION DE RÉSULTATS AVANT UTILISATION, L'ADOPTION DE PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET DE CORRECTION DES ERREURS ET OMISSIONS, LE REMPLACEMENT DE SUPPORTS PERDUS OU ENDOMMAGÉS, LA RECONSTRUCTION DE DONNÉES. SI VOUS DISPOSEZ D'UNE ÉDITION ÉTUDIANT, VOUS DÉCLAREZ ET COMPRENEZ QUE : (I) L'ÉDITION ÉTUDIANT NE PEUT ÊTRE UTILISÉE QU'À DES FINS ÉDUCATIVES; (II) L'ÉDITION ÉTUDIANT N'EST UTILISABLE QUE PENDANT 14 MOIS; ET (III) LES DONNÉES ET LES RENSEIGNEMENTS UTILISÉS ET/OU TRAITÉS AVEC CETTE ÉDITION ÉTUDIANT, ET/OU STOCKÉES GRÂCE À CETTE ÉDITION ÉTUDIANT PEUVENT ÊTRE CONVERTIS SI VOUS ACHETEZ UNE ÉDITION PRO OU SUPÉRIEUR DU PRODUIT COMMERCIALISÉ À LA FIN DE CE CONTRAT. SI VOUS DISPOSEZ D'UNE ÉDITION ÉVALUATION, VOUS DÉCLAREZ ET COMPRENEZ QUE : (IV) L'ÉDITION ÉVALUATION NE PEUT ÊTRE UTILISÉE QU'À DES FINS D'ÉVALUATION; (V) L'ÉDITION ÉVALUATION N'EST UTILISABLE QUE PENDANT SOIXANTE (60) JOURS; ET (VI) À LA FIN DE CETTE PÉRIODE D'ÉVALUATION, LES DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS UTILISÉS ET/OU TRAITÉS AVEC CETTE ÉDITION ET/OU STOCKÉES GRÂCE À CETTE ÉDITION D'ÉVALUATION PEUVENT ÊTRE CONVERTIES SI VOUS PASSEZ À L'ÉDITION ÉTUDIANT OU À L'ÉDITION STANDARD, PRO OU SUPÉRIEUR DU PRODUIT COMMERCIALISÉ.

(d) AUCUN CONSEILLER OFFICIEL DE SAGE ACCPAC, CONSULTANT AUTORISÉ NI AUCUN REVENDEUR, INSTALLATEUR OU CONSULTANT N'EST LIÉ À SAGE ACCPAC AUTREMENT QUE COMME REVENDEUR, INSTALLATEUR OU CONSULTANT DES PRODUITS DE SAGE ACCPAC ET NE PEUT, EN AUCUNE FAÇON, ENGAGER SAGE ACCPAC, NI MODIFIER UN QUELCONQUE DROIT DE LICENCE OU UNE GARANTIE. SAGE ACCPAC N'ASSUME AUCUN RÔLE, NI GARANTIE, NI AVAL NI CAUTION VIS-À-VIS DE LA COMPÉTENCE OU DES QUALIFICATIONS D'UN CONSEILLER OFFICIEL DE SAGE SOTFWARE, CONSULTANT AUTORISÉ, REVENDEUR, INSTALLATEUR OU CONSULTANT, ET VOUS ENCOURAGE À VOUS RENSEIGNER SUR LEUR COMPÉTENCE ET LEURS QUALIFICATIONS.

5. DÉSAVEU CONCERNANT LES LIENS VERS DES SITES DE TIERS

Le Programme comporte des liens vers d'autres sites Internet, qui sont détenus et gérés par des tiers, hors du contrôle de Sage Accpac. Sage Accpac fournit ces liens pour votre propre convenance et n'offre aucune garantie quelle qu'elle soit quant aux activités de ces tiers ou à la sécurité d'informations envoyées à ces tiers lorsque vous faites usage de leur site Internet. En aucune circonstance Sage Accpac, des entreprises liées ou des filiales, ne peuvent être tenues responsables de quelle façon que ce soit de la disponibilité des produits ou services offerts, ni du contenu disponible sur/ou accessible via ces sites Internet de tiers.

6. RESTRICTIONS À L'EXPORTATION

Vous êtes tenu de respecter toutes les lois étrangères et américaines (au niveau fédéral, local ou des États), ordonnances, règles et dispositions en vigueur dans le cadre des transactions visées par le présent document. Vous acceptez de vous conformer, dans les limites permises par la loi, aux dispositions de la « United States Export Administration » (Administration Américaine des Exportations), aux réglementations du trafic international d'armes et aux autres dispositions ou autorisations gérées par le Service du « Department of the Treasury's Office of Foreign Assets Control » (département américain du Trésor chargé du contrôle des avoirs étrangers).

7. ASSISTANCE

Sage Accpac réfute toute obligation de fournir de l'assistance à un quelconque client, hormis ce qui pourrait faire l'objet d'un accord séparé de services d'assistance. À l'enregistrement du Programme, vous recevez trente (30) jours d'assistance gratuite, pour autant que votre Programme soit enregistré dans les trente (30) jours après le paiement de votre licence, tel qu'établi par votre preuve d'achat. Toute autre forme d'assistance requiert l'achat d'une option d'assistance; celles-ci sont présentées dans les offres spéciales que Sage Accpac vous propose de temps à autres ou disponibles sur le site Internet de Simple Comptable : www.simplyaccounting.com. Sage Accpac n'offre aucune assistance gratuite pour ses éditions Évaluation, Revente Interdite, Étudiant ou autres éditions à des fins éducatives.

8. ARRÊT DE L'ASSISTANCE ET DES AUTRES SERVICES

Pour diverses raisons, notamment technologiques, un logiciel a une durée de vie limitée. Vous déterminez le moment auquel vous souhaitez effectuer une mise à niveau de votre Programme. Sage Accpac se réserve le droit de mettre fin au service après-vente et à tout autre service applicable au Programme si celui-ci est devenu inutilisable ou incompatible avec les systèmes d'exploitation, le matériel, les produits complémentaires, les mises à niveau de produits et services ou toute autre technologie du moment. Pour obtenir les derniers renseignements sur les produits, versions et services associés qui font l'objet d'une assistance, contactez un représentant de notre service clientèle. Si le service ou l'édition que vous utilisez n'est plus pris en charge, vous devrez peut-être acheter une mise à niveau ou un produit ou service de remplacement pour continuer à obtenir de l'assistance et/ou d'autres mises à niveau. Toute mise à jour achetée est considérée comme faisant partie du Programme et est soumise aux modalités du présent Contrat, sauf si un accord de licence séparé est offert dans le cadre de cette mise à niveau. Tout produit de remplacement ou mise à niveau fera l'objet d'un contrat distinct.

9. DROITS DE PROPRIÉTÉ

(a) Le Programme est protégé par un brevet américain, les lois sur les droits d'auteurs et sur les droits de propriété intellectuelle et par les dispositions de traités internationaux. Sage Accpac ainsi que, le cas échéant, ses donneurs de licence tiers, conservent tout titre et, à l'exception des droits de licence expressément accordés sans ambiguïté par le présent document, tout droit ou intérêt dans : (i) le Programme, y compris, mais sans y être limité à, toutes les copies, versions, personnalisations, compilations et leurs travaux dérivés (réalisés par quiconque), ainsi que la Documentation associée; (ii) les marques, marques de service, noms commerciaux, icônes et logos de Sage Accpac; et (iii) au niveau mondial, tout droit d'auteur, de brevet, de secret de fabrication ou autre droit de propriété, intellectuelle ou autre, vis-à-vis de ce qui précède. Vous déclarez que la possession, l'installation ou l'utilisation du Programme ne vous confère(nt) aucun titre de propriété, aucun intérêt que vous puissiez faire enregistrer envers la propriété intellectuelle du Programme, et que vous n'acquerrez aucun autre droit vis-à-vis du Programme que ceux expressément prévus dans ce Contrat. Vous convenez que les copies de sauvegarde, d'archivage ou tout autre type de copie du Programme disposent des mêmes mentions de droit de propriété que le Programme.

(b) Si vous décidez de soumettre quoique ce soit à Sage Accpac via courriel, grâce au(x) site(s) Internet de Sage Accpac ou autrement, que ce soient sous forme de commentaire, donnée, question, idée, concept, technique, réponse à des enquêtes, suggestion ou autre, vous reconnaissez que ces envois sont libres et considérés comme non confidentiels du fait de leur envoi. Vous accordez à Sage Accpac et à ses ayants droit un droit de licence non exclusif, sans droits, universel, perpétuel et irrévocable, y compris le droit de concéder cette licence, d'utiliser, de copier, de transmettre, de distribuer, de créer des travaux dérivés, de commercialiser, d'afficher et d'exécuter de telles soumissions.

10. ENVIRONNEMENT RECOMMANDÉ

Ce Programme a été prévu pour fonctionner de façon optimale dans l'environnement décrit dans la Documentation. Tout défaut, incohérence ou problème découlant d'une utilisation en dehors du

cadre défini dans celle-ci risque de n'être pas pris en charge par Sage Accpac et de nécessiter de votre part le paiement de frais supplémentaires de maintenance ou de mise à niveau pour que Sage Accpac rectifie cette situation.

11. ACTIVITÉS À HAUT RISQUE

Ce Programme n'est pas « tolérant aux pannes » et n'est pas conçu ni prévu pour une utilisation dans un environnement dangereux exigeant une performance ininterrompue, y compris, mais sans s'y limiter, l'opération d'installations nucléaires, la navigation aérienne ou les systèmes de communication, le contrôle aérien, les armes, les systèmes d'assistance médicale, ou toute autre application dans laquelle une panne du Programme pourrait entraîner directement la mort, des blessures, ou des dommages physiques ou à des biens (collectivement « **Activités à haut risque** »). Sage Accpac se décharge expressément de toute garantie explicite ou implicite eu égard à des Activités à haut risque.

12. LIMITATION DES RESPONSABILITÉS

ÉTANT DONNÉ QUE LE LOGICIEL EST PAR ESSENCE COMPLEXE ET PEUT NE PAS ÊTRE EXEMPT D'ERREURS, NOUS VOUS CONSEILLONS DE VÉRIFIER LE TRAVAIL PRODUIT PAR LE PROGRAMME. DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ DE SAGE ACCPAC ENVERS VOUS POUR UN QUELCONQUE DOMMAGE OU PERTE DÉCOULANT D'UNE UTILISATION DANS LE CADRE DE CE CONTRAT ET DE NATURE CONTRACTUELLE, SUITE À UN PRÉJUDICE OU AUTRE, SERA LIMITÉE AU PLUS ÉLEVÉ DES MONTANTS SUIVANTS : LES DROITS DE LICENCE ET D'ASSISTANCE PAYÉS PAR VOUS À SAGE ACCPAC OU LE PRIX CONSEILLÉ PAR SAGE ACCPAC POUR L'UTILISATION DU PROGRAMME. DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LA LOI, SAGE ACCPAC DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGE EXTRAORDINAIRE, ACCIDENTEL OU INDIRECT, Y COMPRIS, MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ POUR LA PERTE DE TEMPS, D'ACHALANDAGE, DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS OU DE GESTION, LA PERTE DE REVENUS, DE BÉNÉFICES ESCOMPTÉS OU DE DONNÉES, OU ENCORE DES COÛTS SUBIS POUR OBTENIR UN LOGICIEL DE REMPLACEMENT, DES COÛTS D'INTERRUPTION D'ACTIVITÉS, DES ARRÊTS DE TRAVAIL, DES PANNES INFORMATIQUES OU D'AUTRES DYSFONCTIONNEMENTS, MÊME SI SAGE ACCPAC A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE CES PERTES OU DOMMAGES. La responsabilité de Sage Accpac relative au Programme ne peut être engagée si le Programme a été modifié, perdu, volé ou endommagé par accident, en cas d'abus ou d'utilisation inadéquate.

13. GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

Si le Programme devait être fourni dans le cadre d'un contrat avec le Gouvernement Américain, le droit du Gouvernement Américain d'utiliser, de modifier, de reproduire, de mettre en circulation ou de divulguer le Programme est soumis aux restrictions des alinéas (c)(1)(ii) de l'article « Rights in Technical Data and Computer Software » (Droits des données techniques et des logiciels informatiques) du DFARS 252.227-7013 et (c)(1) et (2) des « Commercial Computer Software -

Restricted Rights » (Logiciels commerciaux – Droits restreints) dans 48 CFR 52-227-19, selon le cas.

14. TERME ET RÉSILIATION

(a) Ce Contrat débute à la date d'installation du Programme et se poursuit jusqu'à la première des dates suivantes : (i) la date de résiliation conformément aux modalités du présent accord; (ii) la conclusion d'un accord de licence qui le remplace; ou (iii) l'expiration de la période d'essai éventuelle.

(b) Cette licence et toutes les obligations de Sage Accpac dans ce cadre prennent automatiquement fin si vous dérogez à une quelconque disposition de ce Contrat. À la résiliation ou à l'expiration de ce Contrat, pour quelque raison que ce soit : (i) la licence qui vous est accordée sera immédiatement résiliée; (ii) vous cesserez immédiatement d'utiliser le Programme et, dans les dix (10) jours de la date effective de résiliation ou d'expiration, vous rendrez à Sage Accpac toutes les copies du Programme ou certifierez que vous les avez détruites.

(c) Si vous disposez d'une édition Revente interdite ou d'une édition Étudiant, ce Contrat reste effectif à moins que et jusqu'à ce que Vous ou Sage Accpac résilie ce Contrat conformément aux modalités énoncées dans celui-ci ou dans vos Autres accords Sage Accpac, ou à la première résiliation ou expiration de vos Autres accords Sage Accpac.

(d) Si vous disposez d'une édition Étudiant, ce Contrat est en vigueur pour une durée de quatorze (14) mois, sauf résiliation préalable de votre part ou de la part de Sage Accpac, conformément aux modalités de ce Contrat.

(e) Si vous disposez d'une édition Évaluation, ce Contrat est en vigueur pour une période débutant à la date de téléchargement, d'installation ou de première utilisation du Programme, et ce, pour une durée de soixante (60) jours, sauf résiliation préalable de votre part ou de la part de Sage Accpac, conformément aux modalités de ce Contrat.

15. DIVERS

(a) Comme utilisateur du Programme, vous assumez la responsabilité de choisir le Programme qui convient à vos objectifs. Vous comprenez et acceptez que : (i) vous êtes seul responsable du contenu et de l'exactitude de tous les rapports et documents préparés à l'aide du Programme; (ii) l'utilisation du programme ne vous libère d'aucune de vos obligations professionnelles en ce qui concerne la préparation et la révision de tels rapports et documents; (iii) vous n'attendez pas de la part de Sage Accpac ou du Programme de conseil ou d'avis à propos de traitements fiscaux appropriés concernant des éléments repris sur de tels rapports ou documents; (iv) vous vérifierez tout calcul issu du programme et vous vous assurerez que ces calculs sont corrects; et (v) le service d'assistance de Sage Accpac n'offre d'assistance que sur des questions concernant les caractéristiques et fonctionnalités du Programme dans les environnements d'utilisation recommandés.

(b) Dans les limites prévues par la loi, de manière compatible avec la conclusion d'un accord ayant force obligatoire, la langue de référence de ce Contrat est l'anglais, et toute traduction reçue vous est fournie uniquement à titre informatif. Si vous avez conclu ce Contrat sur la base d'une version traduite dans une langue différente de l'anglais (U.S.), vous pouvez demander une version en anglais (U.S.) de ce Contrat en écrivant à Sage Accpac. Dans les limites prévues par la loi, toute correspondance ou communication entre vous et Sage Accpac en vertu de ce Contrat doit se faire en anglais. L'instance judiciaire exclusive pour toute action que vous intenteriez pour faire appliquer ce Contrat sera un tribunal (fédéral ou d'État) approprié situé en Georgie. L'instance judiciaire exclusive pour toute action que Sage Accpac intenterait pour faire appliquer ce Contrat sera un tribunal (fédéral, d'État ou provincial) dans l'État ou la Province, selon le cas, dans lequel vous avez votre principal siège d'activités. Dans un cas comme dans l'autre, ce Contrat sera régi par les lois internes de l'État, sans tenir compte des conflits de dispositions légales de celui-ci.

(c) Ce Contrat répartit les risques entre vous et Sage Accpac, comme la loi applicable le permet, et le système de prix des produits de Sage Accpac reflète cette répartition de risques et la limitation de responsabilité reprise dans ce Contrat. Si une disposition de ce Contrat devait s'avérer invalide ou inapplicable suite à une décision judiciaire, le reste de ce Contrat reste valable suivant ses termes.

(d) Le logo Sage Accpac, Simple Comptable et le logo Simple Comptable sont des marques déposées ou des marques de Sage Accpac SB, Inc. ou d'entreprises affiliées. Pour une liste actualisée des déclarations de droits d'auteur et de marque, référez-vous à la page des droits d'auteur du Guide de l'utilisateur ou à la fenêtre d'Aide « À propos de Simple Comptable » du Programme. Les autres noms de produits mentionnés peuvent être des marques de service, des marques ou des marques déposées de leurs propriétaires respectifs, et sont reconnus comme tels.

(e) Le fait qu'une des parties n'exerce pas ou exerce avec retard un quelconque droit ou recours, en vertu de ce Contrat ne signifie pas qu'elle y renonce; de même, tout exercice isolé ou partiel de ces droits ou recours, ou d'autres, ne peut empêcher par la suite l'exercice de ces mêmes droits ou recours, ou d'autres; le fait de renoncer à un quelconque droit ou recours dans certaines circonstances ne peut être considéré comme un abandon de ceux-ci dans d'autres circonstances.

(f) Québec. With regard to Quebec, the parties declare that they have required that this Agreement and all documents related hereto, either present or future, be drawn up in the English language only. Les parties déclarent par les présentes qu'elles exigent que cette entente et tous les documents y afférents, soit pour le présent ou l'avenir, soient rédigés en langue anglaise seulement.

(g) Les paragraphes 12 (Limitation des responsabilités), 14(b) (Modalités et Résiliation), 15 (b) (Droit applicable) et ce paragraphe 15(g) restent valables au terme de ce Contrat ou après sa résiliation.

(h) Ce Contrat constitue l'intégralité de l'entente entre Vous et Sage Accpac relativement à l'objet du présent document, et remplace toute proposition, orale ou écrite, et tout autre échange de renseignements entre les parties à propos de cet objet. Ce Contrat ne pourra être modifié, si ce n'est par un accord écrit et signé par les parties concernées. Sage Accpac n'assume ni obligation

ni responsabilité pour une quelconque garantie ou démarche, préalable ou contemporaine, écrite ou orale, et faite par quiconque, à propos du Logiciel, y compris des Conseillers officiels de Sage Accpac ou des Consultants autorisés ou des distributeurs ou revendeurs ou leurs agents, employés ou représentants respectifs.

(i) Sage Accpac ne peut être tenu responsable et est déchargé de toute incapacité à fournir ou réaliser, ou d'un retard de livraison ou de réalisation, résultant de causes indépendantes de son contrôle raisonnable, y compris, mais sans y être limité, des arrêts de travail, des périodes de pénurie, des émeutes, des actions terroristes, des problèmes de transport, des interruptions ou pannes dans l'alimentation en énergie ou les communications, des catastrophes naturelles ou autres cas de force majeure.

(j) Tout avis donné en vertu du présent document doit se faire par écrit et être envoyé par messagerie rapide ou remise en mains propres. (i) dans le cas de Sage Accpac, à Sage Accpac SB, Inc., Département Juridique, 1505 Pavilion Place, Norcross, Georgie 30093; et (ii) dans votre cas, à l'adresse indiquée lors de votre enregistrement du Programme.

(k) Vous autorisez Sage Accpac à vous envoyer des renseignements, y compris du matériel de marketing et de promotion, par télécopieur, courriel, téléphone ou tout autre moyen raisonnable.

Préface

Le logiciel de ACCPAC Simple comptable est accompagné de deux manuels. Le Guide de comptabilité qui apporte à celui qui l'étudie les connaissances nécessaires à l'utilisation effective du programme et le Guide de l'utilisateur qui explique en détails le fonctionnement du programme lui-même.

Le Guide de comptabilité présente les concepts de la tenue des livres en étudiant la comptabilité d'une compagnie à partir de sa création et en la suivant tout au long de sa première année d'opération. La façon de traiter les comptes à payer, les comptes à recevoir, la paie et les inventaires y est expliquée.

Après l'étude de ce guide, une personne qui n'avait aucune connaissance de la comptabilité devrait être capable de faire la tenue des livres de son entreprise et la préparation des états financiers sans devoir recourir à d'autres ouvrages de comptabilité.

Une personne qui possède déjà les connaissances de base de la comptabilité n'a besoin que de consulter les sections concernant les comptes à payer, les comptes à recevoir, la paie et les inventaires de façon à se familiariser avec la méthode utilisée dans le programme.

Ce manuel a été créé à partir de théories tirées des livres de comptabilité conventionnels reconnus. Rien de ce qui est présenté est nouveau ou radicalement différent. Les écritures de journal nécessaires à inscrire les transactions aux comptes de grand livre sont les mêmes que celles créées dans un système manuel. Quelques-unes des procédures comptables telles que les chiffriers ne sont pas présentées car elles ne sont pas utilisées dans le programme. Ceci permet de rendre la présentation de ce guide simple et directe.

Vous n'avez pas à lire d'autres livres de comptabilité avant d'utiliser le Guide de l'utilisateur ou le programme en soi. Par contre, il est recommandé d'avoir sous la main toute la documentation de Revenu Canada concernant les retenues d'impôt à la source, les cotisations au Régime de pensions du Canada, et les primes d'assurance-chômage; ainsi que toute autre documentation de la

Commission des accidents du travail et des organismes pour lesquels vous devez recueillir et remettre des fonds. Vous devez vous renseigner sur les normes provinciales en matière d'emploi et sur les lois provinciales en matière de travail pour déterminer s'il existe des dispositions particulières au sujet du paiement des salaires, des heures supplémentaires et des indemnités de vacances annuelles. Vous devriez également consulter votre comptable. Le programme prend en charge tous ces calculs, mais vous devez tout de même être au courant des divers formulaires et règlements.

Table des matières

Chapitre 1 : Les biens et les dettes d'une entreprise

Création d'une entreprise.....	1-1
--------------------------------	-----

Chapitre 2 : Le bilan

Actif, Passif, Capital.....	2-1
Changements dans les actifs, les passifs et le capital.....	2-2

Chapitre 3 : Changements dans le capital

Changements causés par les retraits	3-1
Changements causés par les bénéfices	3-1

Chapitre 4 : Enregistrement des bénéfices de l'entreprise

Revenus et dépenses	4-1
Quand enregistrer les revenus et les dépenses.....	4-3

Chapitre 5 : Enregistrement des changements au bilan

Enregistrement des transactions.....	5-1
Définition du débit et du crédit.....	5-5
Le système de débit et crédit.....	5-7

Chapitre 6 : L' état des résultats

Pourquoi et comment?.....	6-1
Les débits et crédits affectent l'état des résultats ainsi que le bilan	6-3

Chapitre 7 : Le journal général

Pourquoi et comment?.....	7-1
Le journal de Construction Nationale.....	7-3

Chapitre 8 : Le grand livre général

Pourquoi et comment?.....	8-1
Reporter	8-2

Chapitre 9 : Système manuel de comptabilité.....

9-1

Chapitre 10 : Regroupement des états financiers

Le bilan	10-1
Actif.....	10-1
Passif.....	10-2
Capital.....	10-2
L'état des résultats.....	10-3
Revenu	10-3
Dépense	10-3
Bénéfice.....	10-4

Chapitre 11 : Les écritures d'ajustement

Quand et pourquoi?	11-1
Frais payés d'avance.....	11-2
Utilisation du matériel d'entretien.....	11-3
Créances douteuses	11-3
Amortissement.....	11-4
Frais courus	11-5
Provision pour revenus.....	11-7

Chapitre 12 : Les états financiers finaux..... 12-1

Chapitre 13 : Début du prochain exercice financier

La fermeture des livres.....	13-1
L'ouverture des livres	13-2

Chapitre 14 : Résumé de la préparation des états financiers..... 14-1

Chapitre 15 : Autres types d'entité juridique

Société de personnes.....	15-1
Corporation.....	15-2

Chapitre 16 : Les livres auxiliaires

Pourquoi et comment?	16-1
Comptes à recevoir.....	16-1
Comptes à payer	16-2
Paie.....	16-2
Inventaire.....	16-3

Chapitre 17 : Le système de factures ouvertes

Pénalité sur les arrérages.....	17-1
Escomptes.....	17-1
Créances douteuses	17-2
Païement à l'avance.....	17-3

Chapitre 18 : La comptabilité de la paie

Calcul du salaire brut d'un employé pour une période de paie	18-3
Gains réguliers.....	18-4
Gains : Heures supplémentaires	18-4
Salaire.....	18-5
Commission.....	18-5
Avantages imposables	18-6
Paie de vacances.....	18-6
Calcul des déductions à la source.....	18-8
Contribution au RPC.....	18-9
Cotisation d'A-C.....	18-10
Cotisation à un régime enregistré de retraite	18-11
Cotisation syndicale.....	18-12
Impôt des gains	18-12
Cotisation d'assurance-médical	18-13
Retenue salariale de TPS	18-13
Calcul des cotisations patronales.....	18-14
Charges de l'employeur pour RPC et A-C	18-15
Charges de l'employeur pour CSST (WCB).....	18-15
Mise à jour de la fiche de paie de l'employé.....	18-16
Préparation des écritures de journal	18-17
Les remises au Receveur général et autres organismes	18-18
Impôt-santé des employeurs de l'Ontario.....	18-19
La comptabilité des salaires spécifique au Québec	18-21

Chapitre 19 : La comptabilité de l'inventaire

Contrôle comptable de l'inventaire	19-2
La structuration des comptes d'inventaire au niveau du grand livre	19-4
Aspects fiscaux de la comptabilité de l'inventaire	19-7
Taxes sur les produits et services	19-8
Taxe de vente provinciale (TVP).....	19-10

Chapitre 20 : La comptabilité du prix de revient

Centre des dépenses	20-1
---------------------------	------

Centres de profits	20-2
Chapitre 21 : La comptabilité de la TPS et de la TPV	
Préparatifs	21-1
Établissement des comptes du grand livre	21-1
Comptabilisation des achats	21-2
Comptabilisation des ventes	21-3
Retenues salariales de TPS	21-4
Ajustements.....	21-4
Solde des comptes	21-5
Lexique	L-1
Index	Index-1

Les biens et les dettes d'une entreprise

Le présent chapitre traite du démarrage d'une entreprise et du rapport entre les biens et les dettes de cette entreprise.

Création d'une entreprise

Jacques Lebrun démissionne de son poste pour fonder sa propre entreprise de construction à **propriétaire unique**. L'entreprise se nomme Construction Nationale. Pour ce genre d'entreprise, il n'y a pas de distinction légale entre l'entreprise et le propriétaire. Néanmoins, la comptabilité de l'entreprise doit être tenue séparément de celle du propriétaire. Le 1^{er} février 1995, M. Lebrun verse 50 000 \$ dans le compte de banque de Construction Nationale.

La situation financière de l'entreprise, ou le résumé de ce qu'elle possède, ses biens, ses obligations et ses dettes, à cette date spécifique, serait la suivante.

Construction Nationale			
Le 1^{er} février 1995			
Biens		Dettes en contrepartie	
Encaisse	50 000 \$	Jacques Lebrun	50 000 \$

Le 2 février, Construction Nationale achète au comptant un camion à bascule pour 10 000 \$. En conséquence, la situation financière de l'entreprise se résume maintenant comme suit :

Construction Nationale			
Le 2 février 1995			
Biens		Dettes en contrepartie	
Encaisse	40 000 \$	Jacques Lebrun	50 000 \$
Camion	10 000		

M. Lebrun obtient son premier contrat mais pour le compléter, il a besoin d'acheter un autre camion. Ce dernier coûte 12 000 \$ et le 3 février, il obtient un prêt de la banque remboursable sur une période de 5 ans pour cet achat. L'entreprise a maintenant deux camions et une nouvelle rubrique est nécessaire pour refléter l'emprunt de banque.

Construction Nationale			
Le 3 février 1995			
Biens		Dettes en contrepartie	
Encaisse	40 000 \$	Emprunt de banque	12 000 \$
Camions	22 000	Jacques Lebrun	50 000

Les biens de l'entreprise ont été payés soit par l'argent du propriétaire, l'investissement, ou l'emprunt de banque. Notez que le total des biens est toujours égal au total des obligations, ceci est la base fondamentale du processus comptable.

Biens = Dettes en contrepartie

Un autre exemple, le 4 février, Construction Nationale achète 1000 \$ de matériel d'entretien pour les camions et le fournisseur lui accorde un terme de 30 jours. Le montant à payer à un fournisseur qui accorde un crédit s'appelle un **compte à payer**. La situation financière de l'entreprise se présente maintenant comme suit :

Construction Nationale			
Le 4 février 1995			
Biens		Dettes en contrepartie	
Encaisse	40 000 \$	Comptes à payer	1 000 \$
Camions	22 000	Emprunt de banque	12 000
Mat. d'entretien	<u>1 000</u>	Jacques Lebrun	<u>50 000</u>
	63 000 \$		63 000 \$

Le total des biens est toujours égal au total des dettes. On remarque que les changements effectués ont donné lieu à une augmentation des biens aussi bien que des dettes. Ce résumé des biens et des dettes qui est toujours en équilibre, s'appelle **le bilan**. Sur le bilan, les biens sont toujours présentés à gauche et les dettes en contrepartie à droite.

Les dettes d'une entreprise sont groupées en deux catégories, celles dues au propriétaire et celles dues aux tiers. Selon la loi, le propriétaire ne peut toucher son investissement que lorsque tous les autres créanciers ont été payés. Pour refléter ce principe, sur le bilan, les dettes aux tiers viennent avant les dettes au propriétaire, ce qui veut dire qu'elles sont présentées par ordre de remboursement.

Construction Nationale			
Bilan au 4 février 1995			
Biens		Dettes en contrepartie	
Encaisse	40 000 \$	Comptes à payer	1 000 \$
Camions	22 000	Emprunt de banque	12 000
Mat. d'entretien	<u>1 000</u>	Dettes au propriétaire	
	63 000 \$	Jacques Lebrun	<u>50 000</u>
			63 000 \$

Vous pouvez maintenant passer au chapitre deux où vous trouverez de plus amples informations sur le bilan.

Ce chapitre traite de l'actif, du passif, et du capital de l'entreprise, et démontre que la variation d'un de ces éléments se répercute sur les deux autres.

Actif, Passif, Capital

Les biens d'une entreprise sont ses **Actifs** et ses dettes en contrepartie sont ses **Passifs**. Si le propriétaire veut retirer son investissement, il doit vendre les actifs de l'entreprise, payer tous les créanciers et le reste sera son **Capital** (Avoir du propriétaire). Le bilan suivant présente maintenant les nouvelles rubriques.

Construction Nationale			
Bilan au 4 février 1995			
Actif		Passif	
Encaisse	40 000 \$	Comptes à payer	1 000 \$
Camions	22 000	Emprunt de banque	<u>12 000</u>
Mat. d'entretien	<u>1 000</u>		13 000
	<u>63 000 \$</u>	Capital	
		Jacques Lebrun	<u>50 000</u>
			<u>63 000 \$</u>

Par conséquent l'équation "Biens = Dettes en contrepartie" se définit maintenant comme suit.

$$\text{Actif} = \text{Passif} + \text{Capital}$$

Cet énoncé constitue la base de la comptabilité et il est convenu de l'appeler l'équation comptable. L'équation comptable représente l'un des plus importants concepts de la comptabilité.

Changements dans les actifs, les passifs et le capital

Par définition : à tout changement dans les actifs doit correspondre un changement égal dans les passifs et le capital.

D'autres exemples qui démontrent les liens entre les actifs et les passifs et le capital suivent.

Le 5 février, Construction Nationale achète pour 2000 \$ de mobilier pour le bureau aménagé dans la maison de M. Lebrun. Le fournisseur accorde un terme de 30 jours pour le paiement. Le bilan a maintenant besoin d'une nouvelle catégorie d'actif : Mobilier de bureau, et les comptes à payer ont augmenté du montant de la facture.

Construction Nationale			
Bilan au 5 février 1995			
Actif		Passif	
Encaisse	40 000 \$	Comptes à payer	3 000 \$
Camions	22 000	Emprunt de banque	<u>12 000</u>
Mat.d'entretien	1 000		15 000
Mobilier de bureau	<u>2 000</u>	Capital	
	<u>65 000 \$</u>	Jacques Lebrun	<u>50 000</u>
			<u>65 000 \$</u>

Le 7 février, l'entreprise achète un chargeur pour 20 000 \$. La banque accorde un prêt de 15 000 \$ et l'entreprise paie 5000 \$. Puisque M. Lebrun projette d'autres achats d'équipement, il a classé le chargeur dans la catégorie équipement de construction.

Il faut donc enregistrer l'achat d'actif, l'augmentation du prêt de banque, et la diminution du compte de banque.

Construction Nationale			
Bilan au 7 février 1995			
Actif			Passif
Encaisse	35 000 \$		Comptes à payer
Camions	22 000		Emprunt de banque
Mat.d'entretien	1 000		<u>27 000</u>
Mobilier de bureau	2 000		30 000
Equip. de const.	<u>20 000</u>		Capital
	<u>80 000 \$</u>		Jacques Lebrun
			<u>50 000</u>
			<u>80 000 \$</u>

Vous pouvez maintenant passer au chapitre trois où vous trouverez de plus amples informations sur les changements liés aux retraits, aux bénéfices, et aux pertes.

Changements dans le capital

De nouveaux **investissements** ou des **retraits** de la part du propriétaire, des **bénéfices** ou des **pertes** de l'entreprise peuvent apporter des changements dans le capital. Étant donné que les investissements ont déjà été discutés précédemment, il nous reste donc à discuter des retraits, des bénéfices, et des pertes.

Changements causés par les retraits

Le 22 février, M. Lebrun retire 2000 \$ du compte de banque de l'entreprise pour payer des réparations effectuées sur l'automobile familiale. Ce geste constitue un retrait du propriétaire. En conséquence, l'encaisse diminue de 2000 \$ et l'avoir du propriétaire (son investissement) diminue d'autant.

Construction Nationale			
Bilan au 22 février 1995			
Actif		Passif	
Encaisse	33 000 \$	Comptes à payer	3 000 \$
Camions	22 000	Emprunt de banque	<u>27 000</u>
Mat.d'entretien	1 000		30 000
Mobilier de bureau	2 000	Capital	
Equip. de const.	<u>20 000</u>	Jacques Lebrun	<u>48 000</u>
	<u>78 000 \$</u>		<u>78 000 \$</u>

Changements causés par les bénéfices

M. Lebrun termine son premier contrat de camionnage le 27 février et l'entreprise reçoit 5000 \$ qu'il doit enregistrer dans son encaisse pour augmenter son actif.

Étant donné que le client a payé l'essence, la compagnie n'a donc encouru aucune dette. M. Lebrun doit maintenant décider comment enregistrer ce gain de l'entreprise.

L'actif ayant augmenté de 5000 \$ (montant reçu), le montant de passif n'ayant pas changé (Construction Nationale n'a pas créé de dettes pour gagner le montant de 5000 \$), il est donc nécessaire d'augmenter le capital de façon à équilibrer le bilan. Ce montant a été gagné par l'entreprise et non investi par le propriétaire, il faut donc l'enregistrer dans une catégorie à part appelée **Bénéfice net**.

Construction Nationale			
Bilan au 27 février 1995			
Actif		Passif	
Encaisse	38 000 \$	Comptes à payer	3 000 \$
Camions	22 000	Emprunt de banque	<u>27 000</u>
Mat.d'entretien	1 000		30 000
Mobilier de bureau	2 000	Capital	
Equip. de const.	<u>20 000</u>	Jacques Lebrun	48 000
	<u>83 000 \$</u>	Bénéfice net	<u>5 000</u>
			<u>53 000</u>
			<u>83 000 \$</u>

Lorsque l'entreprise fait des pertes, le compte de bénéfice net est réduit du montant de la perte.

Les retraits pourraient être présentés dans leur propre catégorie pour les mêmes raisons que les bénéfices sont présentés dans une catégorie distincte. Nous ne l'avons pas fait ici pour éviter de surcharger la présentation du bilan.

Vous pouvez maintenant passer au chapitre quatre où vous trouverez de plus amples informations sur les revenus et dépenses.

Enregistrement des bénéfices de l'entreprise

Ce chapitre traite de l'enregistrement des sommes qu'une entreprise reçoit au titre des produits et services fournis à ses clients, ainsi que les sommes dépensées pour fournir ces produits et services.

Revenus et dépenses

M. Lebrun complète un contrat d'excavation le 1^{er} mars et Construction Nationale reçoit 6000 \$ pour ce contrat. Cette fois-ci, un opérateur d'équipement a été engagé et payé 2000 \$. Il a été payé le 1^{er} mars.

Construction Nationale a encaissé 6000 \$ et a déboursé 2000 \$. Le solde du compte de banque a donc augmenté de 4000 \$. Une fois de plus, ce contrat n'a pas causé d'augmentation du passif, par conséquent, le bénéfice net dans le capital a été augmenté de 4000 \$ afin de maintenir l'équilibre du bilan.

M. Lebrun peut maintenant mettre son bilan à jour et enregistrer l'augmentation de 4000 \$ de l'encaisse et de 4000 \$ des bénéfices. Bien qu'il ne soit pas erroné d'enregistrer ainsi cette transaction, une partie importante de l'information concernant cette transaction est ignorée. Il serait impossible de retrouver les montants reçus et déboursés pour gagner ces 4000 \$.

Pour montrer la transaction en détail sur le bilan, M. Lebrun devrait séparer sa catégorie de bénéfice net en deux, les **revenus** et les **dépenses** qu'il va utiliser pour montrer les montants que l'entreprise a encaissés et déboursés pour gagner 9000 \$.

Les revenus sont les sommes d'argent que l'entreprise a reçues ou s'attend à recevoir pour les produits ou services vendus à ses clients. Le mot **Ventes** est utilisé dans le cas où l'entreprise vend des produits au lieu de services. L'entreprise a perçu 5000 \$ pour le

contrat de camionnage et 6000 \$ pour le contrat d'excavation. Le total de ses revenus est donc 11 000 \$.

Les dépenses de l'entreprise sont les montants que l'entreprise a déboursés afin d'être en mesure de vendre ses produits ou ses services à ses clients. Les dépenses de l'entreprise pour les contrats sont de 2000 \$ pour les salaires. Le bénéfice net est la différence entre les revenus et les dépenses.

M. Lebrun peut maintenant mettre son bilan à jour pour montrer non seulement l'augmentation dans l'encaisse et dans le bénéfice net mais aussi, la façon dont le bénéfice a été réalisé. Si tous les montants perçus et déboursés sont enregistrés, il n'est pas nécessaire d'enregistrer la transaction du contrat qui a mené au bénéfice de 4000 \$ puisque les dépenses sont réduites directement des revenus dans la rubrique bénéfice net sur le bilan.

Construction Nationale			
Bilan au 1^{er} mars 1995			
Actif		Passif	
Encaisse	42 000 \$	Comptes à payer	3 000 \$
Camions	22 000	Emprunt de banque	<u>27 000</u>
Mat. d'entretien	1 000		<u>30 000</u>
Mobilier de bureau	2 000	Capital	
Equip. de const.	<u>20 000</u>	Jacques Lebrun	48 000
	<u>87 000 \$</u>	Bénéfice net :	
		Revenus :	
		Camionnage	5 000 \$
		Excavation	<u>6 000</u>
			11 000
		Dépenses :	
		Salaires	<u>2 000</u>
		Bénéfice net	<u>9 000</u>
			<u>57 000</u>
			<u>87 000 \$</u>

Quand enregistrer les revenus et les dépenses

Les revenus sont enregistrés dans les livres de l'entreprise lorsque le droit de propriété des marchandises vendues passe au client. Une

entreprise de services enregistre ses revenus quand le contrat de service est complété.

L'entreprise ne doit pas nécessairement attendre d'avoir perçu le montant afin de pouvoir l'enregistrer comme revenu sur son bilan. Elle doit seulement compléter le contrat et facturer le client.

Le montant à recevoir d'un client pour les marchandises vendues ou les services rendus est un **compte à recevoir** qui s'inscrit dans l'actif (c'est une promesse de payer).

Les dépenses sont enregistrées dans les livres de l'entreprise soit au moment où elles sont encourues (par exemple la publicité), soit lorsqu'elles sont jumelées aux produits vendus ou aux services rendus (par exemple le coût des marchandises vendues ou les salaires payés relativement à un contrat). Le jumelage des dépenses encourues pour générer les revenus enregistrés est appelé **Principe du rapprochement (des produits et des charges)**.

L'entreprise ne doit pas nécessairement attendre de payer le montant dû afin de pouvoir l'enregistrer comme dépense sur son bilan. Dès que la dépense est encourue, elle peut être enregistrée comme compte à payer qui s'inscrit dans la section passif du bilan.

Le 3 mars, l'entreprise complète un contrat de camionnage de 3000 \$ pour lequel elle sera payée d'ici 30 jours. Les dépenses de salaires encourues sont de 2000 \$ payés immédiatement au comptant.

Les 3000 \$ dus à l'entreprise par le client deviennent un compte à recevoir. M. Lebrun crée donc une catégorie dans la section actif de son bilan qu'il appelle comptes à recevoir et dans laquelle il enregistre les 3000 \$ qui lui sont dus.

En contrepartie, il doit aussi augmenter ses revenus de camionnage de 3000 \$. Les revenus sont enregistrés immédiatement puisque pour les contrats de services le gain est inscrit lorsque le contrat est complété.

Les dépenses encourues pour compléter le contrat sont de 2000 \$ pour les salaires. Il est donc nécessaire d'augmenter les dépenses de salaires de 2000 \$ et puisqu'elles sont payées immédiatement, l'encaisse doit être diminué d'autant pour enregistrer le déboursé.

Construction Nationale			
Bilan au 3 mars 1995			
Actif		Passif	
Encaisse	40 000 \$	Comptes à payer	3 000 \$
Camions	22 000	Emprunt de banque	<u>27 000</u>
Mat.d'entretien	1 000		<u>30 000</u>
Mobilier de bureau	2 000	Capital	
Equip. de const.	20 000	Jacques Lebrun	48 000
Comptes à recevoir	<u>3 000</u>	Bénéfice net	
	<u>88 000 \$</u>	Revenus :	
		Camionnage	8 000 \$
		Excavation	<u>6 000</u>
			14 000
		Dépenses :	
		Salaires	<u>4 000</u>
		Bénéfice net	10 000
			<u>58 000</u>
			<u>88 000 \$</u>

Vous pouvez maintenant passer au chapitre cinq où vous trouverez de plus amples informations sur l'enregistrement des changements au bilan.

Enregistrement des changements au bilan

Dans ce chapitre, vous apprendrez pourquoi il faut enregistrer les revenus au moment où ils sont gagnés et les dépenses au moment où elles sont engagées plutôt qu'au moment de la réception ou du versement des montants. Vous apprendrez aussi comment utiliser les débits et les crédits pour enregistrer les changements au bilan.

Enregistrement des transactions

M. Lebrun pourrait utiliser le bilan ci-haut pour enregistrer tous les changements causés par les **transactions**. Une transaction est l'échange de quelque chose de valeur pour une autre chose de valeur (par exemple de l'argent pour un contrat de services ou des marchandises pour une promesse de payer). Tous les changements enregistrés entre le 1^{er} février et le 3 mars sont des transactions.

Le projet suivant de Construction Nationale est un contrat d'excavation. Le 5 mars, le client est facturé pour un montant de 3000 \$: 2000 \$ sont payés au sous-traitant qui a fait le travail et 500 \$ de salaire sont payés à l'employé qui a supervisé le travail fait par le sous-traitant.

En fait, ceci représente deux transactions. La première est la facturation du client et la seconde est le paiement du sous-traitant et de l'employé.

Ces deux transactions sont traitées séparément.

D'abord, M. Lebrun augmente les comptes à recevoir et les revenus d'excavation de 3000 \$. Les revenus sont enregistrés immédiatement puisque le contrat est complété. Ensuite, l'encaisse est diminué de 2500 \$, les dépenses de salaires sont augmentées de 500 \$ et les dépenses de sous-traitance de 2000 \$. Les dépenses sont enregistrées immédiatement pour les jumeler aux revenus d'excavation.

Après l'enregistrement de ces deux transactions, le bilan se présente comme suit :

Construction Nationale			
Bilan au 5 mars 1995			
Actif		Passif	
Encaisse	37 500 \$	Comptes à payer	3 000 \$
Camions	22 000	Emprunt de banque	<u>27 000</u>
Mat.d'entretien	1 000		<u>30 000</u>
Mobilier de bureau	2 000	Capital	
Équip. de const.	20 000	Jacques Lebrun	48 000
Comptes à recevoir	<u>6 000</u>	Bénéfice net :	
	<u>88 500 \$</u>	Revenus :	
		Camionnage	8 000
		Excavation	<u>9 000</u>
			17 000
		Dépenses :	
		Salaires	4 500
		Sous-traitants	<u>2 000</u>
			<u>6 500</u>
		Bénéfice net	10 500
			<u>58 500</u>
			<u>88 500 \$</u>

Le 6 mars, Construction Nationale reçoit 3000 \$ en paiement du contrat du 3 mars. M. Lebrun avait augmenté les comptes à recevoir de 3000 \$ pour enregistrer ce contrat, il doit maintenant les diminuer de 3000 \$ pour enregistrer le paiement et augmenter l'encaisse de 3000 \$.

Notez que Construction Nationale a perçu 3000 \$ qui lui étaient dus sur ce contrat mais qu'aucun revenu n'est enregistré à la suite de ce paiement. Ceci est dû au fait que les revenus ont déjà été enregistrés au moment où le contrat a été complété.

Construction Nationale ne fait qu'enregistrer le paiement d'un montant qui lui est dû. **La perception des montants d'argent dus génère une réduction des comptes à recevoir et une augmentation de l'encaisse sans affecter les revenus.** Il ne faut pas confondre la collection de montants dus avec le gain de revenus générés par la vente de marchandises ou de services.

Cette méthode de comptabiliser les revenus et les dépenses lorsqu'ils sont générés ou encourus plutôt que lorsqu'ils sont perçus ou payés est appelée **Méthode de la comptabilité d'exercice**. C'est un autre des grands principes de la comptabilité. Le but de cette méthode de la comptabilité d'exercice est de jumeler les revenus avec les événements dont ils résultent. Ces événements sont la génération de gains et de dépenses et non la perception et le paiement de montant d'argent.

C'est pourquoi les revenus et les dépenses sont enregistrés lorsqu'ils sont générés et encourus plutôt que lorsqu'ils sont perçus et payés.

Les catégories classées sous les rubriques actif, passif, capital, revenus, et dépenses sont des **soldes**.

Le 6 mars, M. Lebrun paie 1000 \$ pour le matériel d'entretien et 2000 \$ pour le mobilier de bureau achetés antérieurement à crédit. Les soldes du compte d'encaisse et du compte de comptes à payer sont alors réduits de 3000 \$.

Son bilan se présente comme suit.

Construction Nationale			
Bilan au 6 mars 1995			
Actif		Passif	
Encaisse	37 500 \$	Emprunt de banque	<u>27 000 \$</u>
Camions	22 000		
Mat.d'entretien	1 000	Capital	
Mobilier de bureau	2 000	Jacques Lebrun	48 000
Equip. de const.	20 000	Bénéfice net :	
Comptes à recevoir	<u>3 000</u>	Revenus :	
	<u>85 500 \$</u>	Camionnage	8 000
		Excavation	<u>9 000</u>
			17 000
		Dépenses :	
		Salaires	4 500
		Sous-traitants	<u>2 000</u>
			<u>6 500</u>
		Bénéfice net	10 500
			<u>58 500</u>
			<u>85 500 \$</u>

Le même jour, M. Lebrun reçoit une facture de 200 \$ pour une mise au point de son camion, un compte de téléphone de 100 \$ et une note de la banque pour 400 \$ d'intérêts sur l'emprunt. Il doit donc augmenter ses comptes à payer de 300 \$, diminuer son compte d'encaisse de 400 \$. Il doit aussi ouvrir trois nouveaux comptes de dépenses soit : Entretien, dans lequel il inscrit 200 \$, Téléphone dans lequel il inscrit 100 \$, et Intérêts dans lequel il inscrit 400 \$.

Son bilan se présente maintenant ainsi :

Construction Nationale			
Bilan au 6 mars 1995			
Actif		Passif	
Encaisse	37 100 \$	Comptes à payer	300 \$
Camions	22 000	Emprunt de banque	<u>27 000</u>
Mat.d'entretien	1 000		<u>27 300</u>
Mobilier de bureau	2 000	Capital	
Equip. de const.	20 000	Jacques Lebrun	48 000
Comptes à recevoir	<u>3 000</u>	Bénéfice net :	
	<u>85 100 \$</u>	Revenus :	
		Camionnage	8 000
		Excavation	<u>9 000</u>
			17 000
		Dépenses :	
		Salaires	4 500
		Sous-traitants	2 000
		Téléphone	100
		Entretien	200
		Intérêts	<u>400</u>
			7 200
		Bénéfice net	<u>9 800</u>
			<u>57 800</u>
			<u>85 100 \$</u>

Définition du débit et du crédit

Au fil des années, un système pour enregistrer les changements au bilan s'est développé, ce système est logique et facile à utiliser. Nous allons maintenant définir les termes **débit** et **crédit** qui sont utilisés dans ce système.

Premièrement, il est important de savoir que par définition les comptes ont deux côtés, le droit et le gauche. Le terme débit réfère au côté gauche d'un compte et le terme crédit réfère au côté droit d'un compte. Ceci est la seule signification que l'on doit attribuer à ces termes.

Les soldes des comptes peuvent être augmentés ou diminués soit par un débit ou un crédit qu'ils soient des comptes d'actif, de passif, ou de capital. Les comptes peuvent donc avoir un solde débiteur ou un solde créditeur. Les comptes d'actif ont habituellement un solde débiteur; ils sont augmentés par des débits et diminués par des crédits. Les comptes de passif et de capital ont habituellement un solde créditeur; ils sont augmentés par des crédits et diminués par des débits.

Le bilan qui suit est celui de Construction Nationale, mais nous l'avons modifié pour démontrer le concept de solde débiteur et créditeur.

Construction Nationale		
Bilan au 6 mars 1995		
	Solde débiteur	Solde créditeur
Encaisse	37 100	
Camions	22 000	
Mat. d'entretien	1 000	
Mobilier de bureau	2 000	
Equip. de const.	20 000	
Comptes à recevoir	3 000	
Comptes à payer		300
Emprunt de banque		27 000
Jacques Lebrun		48 000
Bénéfice net		<u>9 800</u>
	<u>85 100 \$</u>	<u>85 100 \$</u>

Notez que la somme des comptes ayant des soldes débiteurs est égale à la somme des comptes ayant des soldes créditeurs. Ceci concorde avec le principe qui dit que l'actif doit être égal au passif plus le capital. Il est aussi vrai que si l'on apporte des changements au bilan, la somme des changements au débit est égale à la somme des changements au crédit.

Malgré tout, il est possible qu'un compte d'actif ait un solde créditeur ou qu'un compte de passif ou de capital ait un solde débiteur. L'équilibre actif égal passif plus capital sera tout de même respecté. Par exemple, il se peut que le compte d'encaisse soit à découvert ou que le bénéfice net soit une perte nette.

L'action d'augmenter le solde d'un compte d'actif ou de diminuer le solde d'un compte de passif ou de capital se nomme débiter un compte.

L'action de diminuer le solde d'un compte d'actif ou d'augmenter le solde d'un compte de passif ou de capital se nomme créditer un compte.

Sommaire de la théorie des débits et des crédits							
Actif		=	Passif		+	Capital	
Comptes d'actif			Comptes de passif			Comptes de capital	
augmente par un débit	diminue par un crédit		diminue par un débit	augmente par un crédit		diminue par un débit	augmente par un crédit

Le système de débit et crédit

Le 7 mars, Construction Nationale reçoit le paiement de 3000 \$ pour son premier contrat. M. Lebrun doit alors débiter son compte d'encaisse de 3000 \$ et créditer son compte de comptes à recevoir de 3000 \$. Le même jour, il paie la facture pour la mise au point de son camion qui s'élevait à 200 \$. Il débite donc son compte de comptes à payer de 200 \$ et crédite son compte d'encaisse de 200 \$. Lorsque l'enregistrement de ces transactions est terminé le bilan se présente comme suit.

Construction Nationale			
Bilan au 7 mars 1995			
Actif		Passif	
Encaisse	39 900 \$	Comptes à payer	100 \$
Camions	22 000	Emprunt de banque	<u>27 000</u>
Mat. d'entretien	1 000		<u>27 100</u>
Mobilier de bureau	2 000	Capital	
Equip. de const.	<u>20 000</u>	Jacques Lebrun	48 000
	<u>84 900 \$</u>	Bénéfice net :	
		Revenus :	
		Camionnage	8 000
		Excavation	<u>9 000</u>
			17 000
		Dépenses :	
		Salaires	4 500
		Sous-traitants	2 000
		Téléphone	100
		Entretien	200
		Intérêts	<u>400</u>
			7 200
		Bénéfice net	<u>9 800</u>
			<u>57 800</u>
			<u>84 900 \$</u>

Le système de débit et crédit fonctionne aussi pour les revenus et dépenses mais étant donné que nous plaçons ces comptes verticalement sur le bilan, des explications supplémentaires sont nécessaires.

Tel qu'expliqué plus tôt, pour augmenter le solde d'un compte de capital (capital investi ou bénéfice net) nous le créditons. Les augmentations dans les revenus accroissent les bénéfices, donc, le capital (avoir du propriétaire). Les revenus additionnels doivent être enregistrés comme des crédits aux comptes de revenu et les comptes de revenu devraient normalement avoir des soldes créditeurs.

Similairement, pour diminuer le solde d'un compte de capital, nous le débitons. Les augmentations dans les dépenses diminuent les bénéfices nets, donc, par le fait même, diminuent le capital. Les dépenses additionnelles devraient donc être enregistrées comme des débits aux comptes de dépense et les comptes de dépense devraient normalement avoir des soldes débiteurs.

Par exemple, le 15 mars, M. Lebrun complète un autre contrat d'excavation qui lui rapportera 7000 \$ qui lui seront payés dans 30 jours. Ses dépenses sont : un sous-traitant (5000 \$ payable dans 30 jours) et le salaire de son contremaître (1000 \$ payé le 15 mars).

Pour enregistrer l'achèvement de ce contrat et les transactions s'y rattachant, M. Lebrun doit augmenter les comptes à recevoir de 7000 \$ par un débit et le revenu d'excavation de 7000 \$ par un crédit étant donné que ce montant est la source du compte à recevoir.

Ensuite, il augmente le compte sous-traitants de 5000 \$ par un débit et crédite les comptes à payer de 5000 \$. Par la suite, il débite le compte salaires de 1000 \$ et crédite le compte de banque de 1000 \$ pour enregistrer le salaire payé.

Après ces transactions, son bilan se lit comme suit :

Construction Nationale			
Bilan au 15 mars 1995			
Actif		Passif	
Encaisse	38 900 \$	Comptes à payer	5 100 \$
Camions	22 000	Emprunt de banque	<u>27 000</u>
Mat.d'entretien	1 000		<u>32 100</u>
Mobilier de bureau	2 000	Capital	
Equip. de const.	20 000	Jacques Lebrun	48 000
Comptes à recevoir	<u>7 000</u>	Bénéfice net :	
	<u>90 900 \$</u>	Revenus :	
		Camionnage	8 000
		Excavation	<u>16 000</u>
			24 000
		Dépenses :	
		Salaires	5 500
		Sous-traitants	7 000
		Téléphone	100
		Entretien	200
		Intérêts	400
			<u>13 200</u>
		Bénéfice net	10 800
			<u>58 800</u>
			<u>90 900 \$</u>

Vous pouvez maintenant passer au chapitre six où vous trouverez de plus amples informations sur l'état des résultats.

Ce chapitre présente une explication de l'état des résultats, des raisons pour lesquelles il est nécessaire et de la façon dont il fonctionne.

Pourquoi et comment?

Un **état des résultats** est un rapport qui montre, pour une période définie, comment les bénéfices ont été réalisés. Par exemple, si une personne mentionne que son emploi lui procure un revenu de 6000 \$, il est important de savoir s'il s'agit de son revenu mensuel ou annuel. Le revenu est aussi appelé revenu net, bénéfice, ou bénéfice net.

Il est important d'avoir un état des résultats car l'information qui y est présentée explique en détail de quelle façon et sur quelle période le bénéfice a été réalisé.

Étant donné que Construction Nationale est en affaires depuis peu de temps, les profits sur le bilan reflètent exactement les bénéfices nets de l'état des résultats pour la période à date.

Construction Nationale			
Bilan au 15 mars 1995			
Actif		Passif	
Encaisse	38 900 \$	Comptes à payer	5 100 \$
Camions	22 000	Emprunt de banque	<u>27 000</u>
Mat. d'entretien	1 000		<u>32 100</u>
Mobilier de bureau	2 000	Capital	
Équip. de const.	20 000	Jacques Lebrun	48 000
Comptes à recevoir	<u>7 000</u>	Bénéfice net	<u>10 800</u>
	<u>90 900 \$</u>		<u>58 800</u>
			<u>90 900 \$</u>

Construction Nationale		
État des résultats		
du 1^{er} février au 15 mars 1995		
Revenus		
Camionnage	8 000 \$	
Excavation	<u>16 000</u>	24 000 \$
Dépenses		
Salaires	5 500	
Sous-traitants	7 000	
Téléphone	100	
Entretien	200	
Intérêts	<u>400</u>	
		<u>13 200</u>
Bénéfice net		<u>10 800 \$</u>

À noter que le bénéfice net sur l'état des résultats est égal au bénéfice net sur le bilan.

Les débits et crédits affectent l'état des résultats ainsi que le bilan

Chaque fois qu'un débit ou un crédit est enregistré à un compte de revenu ou de dépense, le nouveau bénéfice net de l'année doit être recalculé et reporté au bilan. Tant que les changements débiteurs et créditeurs sont de valeur égale, le bilan sera toujours en équilibre et le bénéfice net, sur les deux états, sera le même.

À la fin de l'année fiscale, la rubrique bénéfice net au bilan sera composée de deux comptes : bénéfice net accumulé durant les années précédentes (bénéfices non répartis) et bénéfice net de l'année courante. Le bénéfice net de l'année courante sera égal au bénéfice net de l'état des résultats pour la période à date.

Le bénéfice net accumulé au cours des années précédentes sera égal au total des bénéfices réalisés depuis la conception de l'entreprise,

exception faite de la portion montrée comme bénéfice de l'année courante. Les écritures nécessaires pour différencier ces deux comptes seront discutées ultérieurement.

Le bilan et l'état des résultats (états financiers) fournissent les informations financières de l'entreprise. Le format peut être modifié pour ajouter des comptes ou des informations pertinentes, ou pour effectuer un regroupement des comptes.

Vous pouvez maintenant passer au chapitre sept où vous trouverez de plus amples informations sur le journal général.

Dans ce chapitre, vous apprendrez comment utiliser le journal général pour faire le suivi de toutes les transactions de l'entreprise.

Pourquoi et comment?

Les états financiers produits par M. Lebrun fournissent des renseignements utiles et compréhensibles mais il y a encore une lacune. Par exemple, s'il compare son bilan du 1^{er} février avec le bilan courant, il verra que les comptes à payer ont augmenté de 5100 \$.

Par contre, il ne sait pas quand, ni à quelle fréquence l'augmentation a eu lieu, de combien le solde a augmenté pas plus qu'il ne sait s'il a déjà payé quelques-uns de ses fournisseurs. De plus, il n'a pas les données historiques (transactions qui ont déjà été enregistrées) sur aucun de ses comptes.

Ceci étant le cas, il met en place un livre dans lequel il listera, par ordre chronologique, toutes les transactions enregistrées sur ses états financiers. Ce livre s'appelle un **journal général**.

Le journal général est le livre de base où l'entreprise enregistre toutes ses transactions. Les transactions sont enregistrées dans le journal général avant d'être inscrites sur les états financiers.

Ceci est fait afin de s'assurer qu'il existe un enregistrement des changements effectués aux états financiers; car une fois ceux-ci préparés, il est possible que les causes de changements ne soient plus retraçables.

Afin d'enregistrer chaque transaction dans le journal général, M. Lebrun a besoin de savoir la date, la personne concernée (client, employé, etc...), le montant d'argent reçu, payé ou gagné ainsi que l'activité qui ont résultés de cette transaction. Il pourra ensuite déterminer les montants des comptes à débiter et à créditer, et

préparer une brève description de la transaction enregistrée. Cette description peut être une référence à un numéro de facture ou à tout autre document concernant la transaction (ceci est parfois appelé **document d'origine**).

Exemple : Voici une entrée de journal couvrant l'investissement de M. Lebrun dans l'entreprise.

Construction Nationale Journal général					
No.	Date	Description	#	Débit	Crédit
1	1 ^{er} février 1995	Encaisse Jacques Lebrun Investissement initial du propriétaire	1020 3300	50 000	50 000

Ceci est appelé une **écriture de journal**. Tel que mentionné précédemment, pour chaque écriture de journal, le total des débits doit être égal au total des crédits, sinon les états financiers ne seront plus en équilibre. Lorsqu'une écriture de journal est effectuée, la pratique courante est d'inscrire les débits avant les crédits et d'omettre le signe de dollars (\$).

Les numéros 1020 et 3300 dans la colonne "#" sont les **numéros des comptes** affectés. Ces numéros sont utilisés afin de réduire les erreurs comme par exemple débiter ou créditer les comptes qui ont un nom semblable. Une **charte des comptes** est une liste de comptes classés d'après leur numéro. Une charte fonctionne de la même façon que l'index d'un livre.

Pour Construction Nationale les comptes d'actif portent un numéro entre 1000 et 1990, les comptes de passif entre 2000 et 2990, les comptes de capital entre 3000 et 3990, les comptes de revenu entre 4000 et 4990, et les comptes de dépense entre 5000 et 5990.

Voici la charte des comptes de Construction Nationale.

Construction Nationale	
Charte des comptes	
15 mars 1995	
1020	Encaisse
1200	Comptes à recevoir
1400	Mat. d'entretien
1600	Camions
1650	Équip. de const.
1700	Mobilier de bureau
2080	Comptes à payer
2500	Emprunt de banque
3300	Jacques Lebrun
3600	Bénéfice net
4100	Camionnage
4200	Excavation
5020	Salaires
5040	Sous-traitants
5080	Entretien
5160	Intérêts
5220	Téléphone

Le journal de Construction Nationale

Vous trouverez ci-après le journal complet de Construction Nationale du 1^{er} février au 15 mars. Les revenus et dépenses sont enregistrés lorsqu'ils sont gagnés ou encourus. (Afin de faciliter la recherche d'une écriture de journal, elles sont numérotées en ordre croissant).

Construction Nationale Journal général					
No.	Date	Description	#	Débit	Crédit
1	1 ^{er} février 1995	Encaisse Jacques Lebrun Investissement initial du propriétaire	1020 3300	50 000	50 000
2	2 février 1995	Camions Encaisse Achat d'un camion à bascule	1600 1020	10 000	10 000
3	3 février 1995	Camions Emprunt de banque Financement de l'achat d'un camion	1600 2500	12 000	12 000
4	4 février 1995	Mat. d'entretien Comptes à payer Fournitures pour camion	1400 2080	1 000	1 000
5	5 février 1995	Mobilier de bureau Comptes à payer Meubles de bureau western	1700 2080	2 000	2 000
6	7 février 1995	Équip. de const. Emprunt de banque Encaisse Financement du camion à bascule	1650 2500 1020	20 000	15 000 5 000
7	22 février 1995	Jacques Lebrun Encaisse Retrait du propriétaire	3300 1020	2 000	2 000
8	27 février 1995	Encaisse Camionnage Contrat de piscine terminé, payé	1020 4100	5 000	5 000
9	1 ^{er} mars 1995	Encaisse Excavation Sous-sol, facture #1002	1020 4200	6 000	6 000

Construction Nationale Journal général					
No.	Date	Description	#	Débit	Crédit
10	1 ^{er} mars 1995	Salaire	5020	2 000	
		Encaisse	1020		2 000
		Payé Larose pour sous-sol			
11	3 mars 1995	Comptes à recevoir	1200	3 000	
		Camionnage	4100		3 000
		Tunnel, facture #1003			
12	3 mars 1995	Salaire	5020	2 000	
		Encaisse	1020		2 000
		Payé Larose pour tunnel			
13	5 mars 1995	Comptes à recevoir	1200	3 000	
		Excavation	4200		3 000
		Maison, facture #1004			
14	5 mars 1995	Sous-traitants	5040	2 000	
		Salaire	5020	500	
		Encaisse	1020		2 500
		Payé sous-traitant et Larose pour maison			
15	6 mars 1995	Encaisse	1020	3 000	
		Comptes à recevoir	1200		3 000
		Paiement reçu, facture #1003			
16	6 mars 1995	Comptes à payer	2080	3 000	
		Encaisse	1020		3 000
		Paiement de mat. et équip.			
17	6 mars 1995	Entretien	5080	200	
		Téléphone	5220	100	
		Intérêts	5160	400	
		Encaisse	1020		400
		Comptes à payer	2080		300
		Factures reçues et intérêts payés			

Construction Nationale Journal général					
No.	Date	Description	#	Débit	Crédit
18	7 mars 1995	Encaisse	1020	3 000	
		Comptes à recevoir	1200		3 000
		Paiement reçu, facture #1001			
19	7 mars 1995	Comptes à payer	2080	200	
		Encaisse	1020		200
		Paiement de l'entretien du camion			
20	15 mars 1995	Comptes à recevoir	1200	7 000	
		Excavation	4200		7 000
		Appartements, facture #1000			
21	15 mars 1995	Sous-traitants	5040	5 000	
		Salaire	5020	1 000	
		Comptes à payer	2080		5 000
		Encaisse	1020		1 000
		Payé Larose pour appartements			

Le grand livre général

Ce chapitre porte sur le but du grand livre et la façon dont il permet de faire le suivi de l'information comptable détaillée.

Pourquoi et comment?

En examinant le journal, M. Lebrun est maintenant en mesure de déterminer avec exactitude de quelle façon le solde des comptes à payer a atteint 5100 \$. Cette opération prendra beaucoup de temps mais il peut obtenir cette information plus rapidement en créant un autre livre qui s'appelle **le grand livre général**. Chaque page du grand livre donne un rapport détaillé de chaque compte (par exemple, Comptes à payer).

Pour chaque compte (quelquefois appelé **compte de grand livre**), il inscrit les débits et crédits qui ont été enregistrés dans le journal et qui ont affecté ce compte, de plus, il inscrit la date du débit et du crédit ainsi que le solde du compte.

COMPTE : Comptes à payer #2080					
Date	Référence	Débit	Crédit	Solde Dr	Solde Cr
4 février 95	J4		1 000		1 000
5 février 95	J5		2 000		3 000
6 mars 95	J16	3 000			0
6 mars 95	J17		300		300
6 mars 95	J19	200			100
15 mars 95	J21		5 000		5 100

Reporter

Pour faciliter une revue intégrale, la colonne “référence” du tableau ci-dessus, fournit les numéros des écritures de journal reportées au compte.

Le processus de transfert des informations du journal aux comptes du grand livre s'appelle **reporter** (ou inscrire).

Avec les divers livres de Construction Nationale, M. Lebrun peut facilement déterminer le statut de l'entreprise ainsi que l'historique de chaque solde qui apparaît sur l'état des résultats ou le bilan.

Maintenant, lorsqu'une transaction a lieu et que M. Lebrun veut mettre à jour ses états financiers, il fait une entrée dans son journal pour enregistrer la transaction et reporte les débits et les crédits aux comptes concernés du grand livre. Il prépare le bilan et l'état des résultats de Construction Nationale en se servant des soldes des comptes du grand livre. Puis, après avoir calculé le bénéfice net sur l'état des résultats, il fait un report de ce montant au compte de bénéfice net sur le bilan dans la section capital et, de ce fait, met le bilan en équilibre.

Comme vous pouvez le constater, chaque transaction demande beaucoup de travail et c'est pourquoi nous avons des ordinateurs.

Système manuel de comptabilité

Les systèmes manuels standards de comptabilité suivent les mêmes procédures que le système utilisé par Construction Nationale excepté pour les entrées de journal qui ne sont reportées au grand livre qu'à la fin de chaque mois.

Les soldes débiteurs ou créditeurs de chaque compte du grand livre sont additionnés et comparés afin de s'assurer qu'il n'y a pas eu d'erreur de report ou d'erreur d'addition et que le total des débits égale le total des crédits. Cette énumération s'appelle une **balance de vérification**.

Sur un **chiffrier**, le bénéfice net est calculé et transféré au bilan afin d'équilibrer ce dernier et la liste des comptes est inscrite verticalement avec leur solde. Il est alors très facile de voir comment le bénéfice net est calculé et de suivre son report dans la section capital. Les soldes ainsi énumérés sur ce chiffrier sont, par la suite, utilisés pour préparer le bilan et l'état des résultats.

Dans un système manuel de comptabilité, la préparation des états financiers comprend le report de toutes les entrées de journal qu'il y a eu depuis les derniers états financiers, ainsi que la préparation d'une balance de vérification et d'un chiffrier. Comme ceci représente beaucoup de travail (manuel), il est fait seulement une fois par mois.

Avec un système de comptabilité sur ordinateur, basé sur le système utilisé par Construction Nationale par exemple, les états financiers sont aussi à jour que la dernière écriture de journal que vous avez effectuée.

Regroupement des états financiers

L'entreprise Construction Nationale continue ses opérations et à la fin de sa première année fiscale, l'enregistrement de toutes les différentes transactions survenues durant l'année donne un bilan et un état des résultats assez longs. Étant donné que sur chaque état il y a différents comptes, et que de plus ils sont nombreux, ces comptes sont regroupés par catégorie. À cause de ce regroupement, ils sont appelés **états financiers regroupés**. Le but des états financiers regroupés est de présenter les comptes similaires sous une seule rubrique.

Le bilan

Les catégories du bilan comprennent l'actif à court terme, les immobilisations, le passif à court terme, le passif à long terme, et le capital.

Actif

L'actif se compose des biens corporels et des autres éléments de valeur que possède l'entreprise. Il figure à la gauche du bilan.

Actif à court terme — Les effets de l'actif à court terme sont des effets qui peuvent être convertis en espèces dans le cours normal des affaires de l'entreprise en deça d'un an. Ils sont normalement énumérés dans l'ordre de leur liquidité. Ce regroupement est très important, car il indique la rapidité avec laquelle l'entreprise peut payer ses créanciers et de quelle façon elle peut réagir lorsqu'une situation exigeant beaucoup de liquidité survient.

Immobilisations — Les immobilisations représentent des effets d'actif tels que les terrains, les immeubles, les équipements, et camions qui sont utilisés dans l'entreprise et qui ont une longue durée de vie. Ils ne sont généralement pas vendus dans le cours

normal des affaires de l'entreprise. Cette catégorie est très importante parce qu'elle donne une idée du total des actifs requis par l'entreprise pour qu'elle soit en mesure de générer des profits.

Passif

Le passif se compose de toutes les dettes et sommes que l'entreprise doit à des tiers. Il figure à la droite du bilan.

Passif à court terme — Les effets du passif à court terme sont généralement des obligations qui doivent être payées en deça d'un an. Si possible, elles sont inscrites dans l'ordre de priorité de paiement. Cette catégorie est très importante car elle indique le montant que l'entreprise doit à des tiers et qui doit être payé dans un avenir relativement proche. Si le total du passif à court terme est supérieur au total de l'actif à court terme, l'entreprise aura des problèmes à payer ses créanciers rapidement et régulièrement.

Dettes à long terme — Les dettes à long terme sont des dettes que l'entreprise a contractées et qui ne sont pas nécessairement remboursables dans l'année suivant la date du bilan. Un prêt payable dans deux ans et une hypothèque à payer dans 25 ans en sont des exemples. Cette catégorie est très importante car en la comparant avec le montant total des avoirs de la compagnie, elle donne une indication du degré de risque qu'encourent les futurs prêteurs de l'entreprise.

Capital

Cette catégorie est importante car elle indique le montant d'argent investi dans la compagnie et le bénéfice généré par la compagnie.

Construction Nationale a le statut de commerce enregistré. Les associations et les corporations ont des comptes différents dans la section capital; nous analyserons ceci ultérieurement. Les principales catégories sont les mêmes excepté qu'elles portent des noms différents : montant investi dans l'entreprise; montant gagné par l'entreprise.

Construction Nationale			
Bilan au 31 janvier 1996			
Actif		Passif	
Actif à court terme		Passif à court terme	
Petite caisse	100 \$	Comptes à payer	20 000 \$
Encaisse	60 000	Emprunt de banque	<u>10 000</u>
Comptes à recevoir	38 000	Total passif à court terme	<u>30 000</u>
Mat. d'entretien	1 000	Passif à long terme	
Ass. payées d'avance	<u>2 000</u>	Hypothèque	95 000
Total actif à court terme	<u>101 100</u>	Emprunt de banque	<u>40 000</u>
Immobilisations		Total passif à long terme	<u>135 000</u>
Terrain	70 000	Total passif	<u>165 000</u>
Immeubles	40 000	Capital	
Camions	32 000	Jacques Lebrun	48 000
Équip. de const.	20 000	Bénéfice net	<u>52 100</u>
Mobilier de bureau	<u>2 000</u>	Total capital	<u>100 100</u>
Total Immobilisations	<u>164 000</u>		
Total actif	<u>265 100 \$</u>	Total passif et capital	<u>265 100 \$</u>

L'état des résultats

Les catégories de l'état des résultats comprennent les revenus, les dépenses, et les bénéfices.

Revenu

Les revenus sont regroupés par type de produits ou de services vendus. Ce regroupement est important afin d'identifier les différentes catégories de revenus. Il démontre où et comment la compagnie génère ses revenus.

Dépense

Les dépenses sont les sommes que l'entreprise engage dans le but de fournir des produits et services à ses clients ou de poursuivre ses activités. Les frais engagés au titre de l'achat d'éléments d'actif ne sont pas des dépenses.

Dépenses d'opération — Les dépenses d'opération sont encourues par l'entreprise afin de produire les articles ou les services qu'elle vend. En général, ces dépenses ne seraient plus encourues si l'entreprise cessait de vendre ses articles ou ses services. Il est important de connaître le total des dépenses d'opération afin que l'entreprise puisse calculer le coût de production des articles ou services qu'elle vend.

Dépenses d'administration — Les dépenses d'administration sont encourues pour administrer l'entreprise et elles n'ont aucun lien direct avec la production des services ou des articles que l'entreprise vend. En général, si l'entreprise cessait de produire, ses dépenses d'administration seraient toujours encourues. Il est important de regrouper les dépenses d'administration séparément des dépenses d'opération pour déterminer si les activités de l'entreprise couvrent ses dépenses d'opération.

Bénéfice

Le bénéfice ou le bénéfice net est la différence entre les revenus générés et les dépenses encourues par l'entreprise pour une période déterminée. L'année fiscale ou l'année financière est la période de temps comprise entre la date de début d'année et la date de fin d'année choisie par le ou les propriétaires ou dirigeants de l'entreprise pour des fins fiscales. La fin d'année fiscale de Construction Nationale est le 31 janvier.

Le ou les propriétaires ou dirigeants d'une entreprise veulent savoir si elle génère un profit raisonnable afin de décider s'ils veulent rester en affaires et les créanciers de l'entreprise veulent s'assurer qu'elle fait des profits avant de lui octroyer des prêts.

Construction Nationale
État des résultats
du 1^{er} février 1995 au 31 janvier 1996

Revenu		Dépense	
Camionnage	128 000	Dépenses d'opération	
Excavation	<u>64 000</u>	Salaires	36 000
Revenu total	<u>192 000 \$</u>	Sous-traitants	77 600
		Carburant	8 000
		Entretien	<u>6 000</u>
		Total dépenses d'opération	<u>127 600</u>
		Dépenses d'administration	
		Intérêt sur hypothèque	5 000
		Intérêt sur emprunt de banque	2 500
		Intérêt sur marge de crédit	700
		Honoraires professionnels	1 300
		Téléphone	800
		Assurance	1 500
		Électricité et chauffage	<u>500</u>
		Total dépenses d'admin.	<u>12 300</u>
		Dépense totale	<u>139 900</u>
		Bénéfice net	<u>52 100 \$</u>

Les écritures d'ajustement

Dans ce chapitre, vous apprendrez comment passer des écritures d'ajustement à la fin de l'exercice financier afin que les revenus et dépenses de la période soient aussi réalistes et précis que possible.

Quand et pourquoi?

Les états financiers des pages précédentes reflètent toutes les transactions enregistrées dans les comptes. Cependant, ils doivent être ajustés de façon à refléter les vrais montants de revenus et de dépenses attribuables à la période courante.

La méthode de comptabilité d'exercice suggère que l'on devrait jumeler les dépenses aux revenus lorsque les revenus sont enregistrés. Elle suggère aussi que l'on devrait jumeler les revenus et les dépenses à une **période comptable**. Une période comptable est la période de temps pour laquelle le bénéfice net est calculé.

Construction Nationale a une période comptable d'un an. Ceci signifie que des écritures d'ajustement devraient être faites de façon à établir, aussi précisément que possible, le bénéfice net de l'année. Par exemple, M. Lebrun sait qu'il doit des intérêts sur emprunts pour l'année courante et qu'ils ne sont pas enregistrés car il n'a pas reçu son relevé.

Ces intérêts doivent être enregistrés pour la période comptable courante sinon, le bénéfice net de l'année sera supérieur à ce qu'il est en réalité et celui de la prochaine période comptable sera inférieur à ce qu'il devrait être à cause de la portion de l'intérêt qui aurait dû être enregistrée pour l'année précédente. Si M. Lebrun veut obtenir un bénéfice mensuel exact, il doit choisir une période comptable d'un mois et il doit ajuster ses états financiers à la fin de chaque mois.

Les écritures d'ajustement sont entrées dans le journal de la même façon que les autres écritures de journal et les mêmes règles s'y appliquent.

Dans un système de comptabilité manuel, les écritures d'ajustement sont entrées une fois la balance de vérification préparée et en équilibre. Pour s'assurer qu'aucune erreur s'est introduite, une nouvelle balance de vérification est préparée après le report des écritures d'ajustement au grand livre. Finalement, les états financiers sont préparés.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance sont considérés comme des actifs car ils ne sont pas encore utilisés. Ils deviennent une dépense seulement lors de leur utilisation. Une police d'assurance est un actif, elle est payée d'avance et est valide pour une période donnée qui peut chevaucher deux ou plusieurs périodes comptables. En général, une police d'assurance est valide pour un an et son coût doit être réparti sur toute l'année.

Lorsque le 1^{er} août 1995, Construction Nationale a acheté l'assurance pour son camion, M. Lebrun avait fait l'écriture suivante :

1 ^{er} août 95	Assurance payée d'avance Encaisse Assurance du camion expirant le 31 juillet 96	1450 1020	2 000	2 000
-------------------------	--	--------------	-------	-------

À la fin de l'année fiscale, le coût de la portion de la police d'assurance qui couvre du 1^{er} août 1995 au 31 janvier 1996, doit être transféré d'assurance payée d'avance à la dépense d'assurance sur l'état des résultats de la période comptable couverte. Six mois d'assurance ont été utilisés, ce qui correspond à $\frac{6}{12}$ de 2000 \$, donc 1000 \$ doivent être transférés dans la dépense. M. Lebrun fait donc l'écriture d'ajustement suivante :

31 jan 96	Dépense d'assurance	5240	1 000	
	Assurance payée d'avance	1450		1 000
	Adjustement pour portion d'assurance utilisée			

Utilisation du matériel d'entretien

Le matériel d'entretien est utilisé tout au long de l'année, il est donc nécessaire de l'enregistrer comme dépense. De façon à déterminer quelle portion du matériel d'entretien a été utilisée durant l'année, il suffit de prendre un inventaire physique du matériel restant et de le déduire du total du compte de matériel d'entretien. La différence sera alors la partie utilisée durant l'année qui devra être inscrite à la dépense.

M. Lebrun prend un inventaire du matériel d'entretien au 31 janvier 1996 et l'évalue à 300 \$. Étant donné que le solde du compte de matériel d'entretien est de 1000 \$, il en déduit que 700 \$ de matériel ont été utilisés et doivent alors être entrés dans la dépense. L'écriture de journal pour enregistrer cette dépense sera donc la suivante :

31 jan 96	Entretien	5080	700	
	Mat. d'entretien	1400		700
	Adjustement pour matériel utilisé			

Créances douteuses

Construction Nationale a pour 38 000 \$ de comptes à recevoir. Par contre, une compagnie qui lui doit 2000 \$ est pratiquement en faillite et il est fort probable que Construction Nationale ne reçoive jamais le paiement de cette dette. Afin de refléter cette situation sur les états financiers, il est nécessaire de réduire les comptes à recevoir et d'ajuster le bénéfice net. Pour ce faire, il suffit de créer un compte de provision pour créances douteuses qui diminuera les

comptes à recevoir et un compte de mauvaises créances qui diminuera le bénéfice net de la période. Le bilan se présentera donc comme suit :

Actif à court terme		
Comptes à recevoir	38 000	
Provision pour créances douteuses	<u>- 2 000</u>	
Comptes à recevoir net		36 000

Remarquez que le compte de provision pour créances douteuses a un solde créditeur puisqu'il doit diminuer les comptes à recevoir.

Étant donné que le revenu de 2000 \$ a été enregistré lorsque le contrat fût complété, il faut maintenant diminuer le revenu de 2000 \$ car ce montant ne sera probablement jamais collecté. Pour ce faire, au lieu de diminuer le revenu de 2000 \$ nous devons enregistrer la perte de 2000 \$ comme une dépense car le problème n'est pas de générer le revenu mais de l'encaisser. L'effet sera le même étant donné qu'une dépense diminue le bénéfice net aussi bien que le revenu. Il est donc nécessaire d'enregistrer une écriture d'ajustement comme suit :

31 jan 96	Mauvaises créances	5120	2 000	
	Provision pour créances douteuses	1210		2 000
	Facture #1387, encaissement douteux			

Amortissement

Avec l'usure, l'équipement perd de la valeur. Une partie de son coût devrait donc être transférée à la dépense pour chaque année d'utilisation. Ce transfert d'une partie du coût de l'équipement à la dépense est appelé **amortissement**. M. Lebrun détermine donc un montant d'amortissement raisonnable basé sur la durée de vie de l'équipement. Il en arrive pour l'exercice financier (période comptable) se terminant le 31 janvier 1996 au résultat suivant : camions 8000 \$, équipement de construction 5000 \$, et immeubles 4000 \$.

De façon à présenter cette information d'une manière claire sur son bilan, M. Lebrun crée donc, pour chacune des catégories, un nouveau compte qu'il appelle amortissement accumulé et qui réduira la valeur de l'équipement au bilan ainsi qu'un compte de dépense d'amortissement dans l'état des résultats. Ces comptes d'amortissement accumulé auront, comme le compte de provision pour créances douteuses, des soldes créditeurs.

La section des camions au bilan se présentera ainsi :

Immobilisations			
Camions		32 000	
Amortissement accumulé		<u>- 8 000</u>	
Camions net			24 000

Les écritures d'ajustement nécessaires pour inscrire l'amortissement sur les états financiers sont les suivantes :

31 jan 96	Dépense d'amortissement	5100	8 000	
	Amortissement accumulé :			
	Camions	1610		8 000
	Pour enregistrer l'amortissement pour 1995			
31 jan 96	Dépense d'amortissement	5100	5 000	
	Amortissement accumulé :			
	Équip. const.	1660		5 000
	Pour enregistrer l'amortissement pour 1995			
31 jan 96	Dépense d'amortissement	5100	4 000	
	Amortissement accumulé :			
	Immeubles	1560		4 000
	Pour enregistrer l'amortissement pour 1995			

Frais courus

Certaines dépenses ont été encourues bien que Construction Nationale n'ait pas encore reçu toutes les factures pour les biens ou

services utilisés de la part de ses fournisseurs. Par exemple : Construction Nationale doit à ses employés 1000 \$ de salaires car la fin d'année fiscale se trouve à être au milieu d'une période de paie. Le banquier de M. Lebrun lui fait savoir que les intérêts impayés au 31 janvier se présentent comme suit : hypothèque 600 \$, emprunt de banque 300 \$, et marge de crédit 100 \$.

Les écritures d'ajustement pour enregistrer ces frais courus sont les suivantes :

31 jan 96	Salaires	5020	1 000	
	Salaires à payer	2060		1 000
31 jan 96	Pour enregistrer les salaires courus			
	Intérêts sur hypothèque	5140	600	
	Intérêts sur emprunt de banque	5160	300	
	Intérêts sur marge de crédit	5180	100	
	Intérêts à payer	2020		1 000
	Enregistrer les intérêts courus			

Lorsque les frais courus sont payés (par exemple, Construction Nationale débourse 2000 \$ de paie le 7 février), M. Lebrun doit tenir compte du montant de 1000 \$ qu'il a déjà inscrit à la dépense lorsqu'il a fait ses écritures d'ajustement de salaire. Afin de ne pas inscrire la dépense deux fois, il fait l'écriture suivante :

7 fév 96	Salaires	5020	1 000	
	Salaires à payer	2060	1 000	
	Encaisse	1020		2 000
	Pour enregistrer le paiement des salaires après le 31 janvier			

Il pourrait aussi simplement renverser l'écriture d'ajustement faite le 31 janvier 1995 et ensuite enregistrer les salaires de la façon régulière. L'écriture qui sert à annuler l'effet d'une première écriture s'appelle une **écriture de renversement**. La première écriture ci-dessous renverse l'ajustement fait antérieurement et la seconde enregistre les salaires payés.

7 fév 96	Salaires à payer Salaires Pour renverser l'écriture du 31 janvier	2060 5020	1 000	1 000
7 fév 96	Salaires Encaisse Salaires pour la période finissant le 7 février 1996	5020 1020	2 000	2 000

Provision pour revenus

Bien qu'ils ne soient ni facturés, ni payés, certains revenus sont gagnés avant la fin de l'année et ne sont pas enregistrés. Ceci s'applique aux intérêts sur le compte de banque, à payers 4 fois l'an. La banque avise M. Lebrun que les intérêts gagnés sur le compte de banque de Construction Nationale au 31 janvier sont de 600 \$ mais qu'ils ne seront versés qu'au milieu du mois prochain. Il est donc nécessaire que M. Lebrun enregistre ces intérêts à recevoir ainsi que le revenu gagné. Pour ce faire, il doit faire l'écriture d'ajustement suivante :

31 jan 96	Intérêts à recevoir Revenu d'intérêts Pour enregistrer les intérêts gagnés et non reçus	1100 4300	600	600
-----------	---	--------------	-----	-----

Lorsque le 15 février 1996, Construction Nationale reçoit des intérêts de 700 \$ de la banque, M. Lebrun doit tenir compte qu'il a déjà enregistré 600 \$ d'intérêts le 31 janvier. L'écriture de journal sera alors la suivante :

15 fév 96	Encaisse Intérêts à recevoir Revenu d'intérêts Intérêts gagnés, à recevoir et reçu	1020 1100 4300	700	600 100
-----------	---	----------------------	-----	------------

Les états financiers finaux

Les états financiers seront maintenant plus précis et refléteront le bénéfice réel de la période comptable du 1^{er} février 1995 au 31 janvier 1996. Vous trouverez ci-dessous les états financiers à jour après les écritures de régularisation :

Construction Nationale			
État des résultats			
du 1^{er} février 1995 au 31 janvier 1996			
Revenu		Dépense	
Camionnage	128 000	Dépenses d'opération	
Excavation	64 000	Salaires	37 000
Intérêts	<u>600</u>	Sous-traitants	77 600
Total des Revenus	<u>192 600 \$</u>	Carburant	8 000
		Entretien	<u>6 700</u>
		Total dépenses d'opération	<u>129 300</u>
		Dépenses d'administration	
		Amortissement	17 000
		Créances douteuses	2 000
		Intérêts sur hypothèque	5 600
		Intérêts sur emprunt de banque	2 800
		Intérêts sur marge de crédit	800
		Honoraires professionnels	1 300
		Téléphone	800
		Assurance	2 500
		Électricité et chauffage	<u>500</u>
		Total dépenses d'administration	<u>33 300</u>
		Dépense totale	<u>162 600</u>
		Bénéfice Net	<u>30 000 \$</u>

Construction Nationale			
Bilan au 31 janvier 1996			
Actif		Passif	
Actif à court terme		Passif à court terme	
Petite caisse	100	Intérêts à payer	1 000
Encaisse	60 000	Salaires à payer	1 000
Intérêts à recevoir	600	Comptes à payer	20 000
Comptes à recevoir	38 000	Emprunt de banque	<u>10 000</u>
Moins :		Total passif à court terme	<u>32 000</u>
Provision pour		Passif à long terme	
créances douteuses	<u>2 000</u>	Hypothèque	95 000
Comptes à recevoir net	36 000	Emprunt de banque	<u>40 000</u>
Mat.d'entretien	300	Total passif à long terme	<u>135 000</u>
Ass. payée d'avance	<u>1 000</u>	Total passif	<u>167 000</u>
Total actif à court terme	<u>98 000</u>		
Immobilisations		Capital	
Terrain	70 000	Jacques Lebrun	48 000
Immeuble	40 000	Bénéfice net	<u>30 000</u>
Moins :		Total capital	<u>78 000</u>
Amortissement		Total passif et capital	<u>245 000 \$</u>
accumulé	<u>4 000</u>		
Immeuble net	36 000		
Camions	32 000		
Moins :			
Amortissement			
accumulé	<u>8 000</u>		
Camions net	24 000		
Equipment de			
construction	20 000		
Moins :			
Amortissement			
accumulé	<u>5 000</u>		
Equipment de			
construction net	15 000		
Mobilier de bureau	<u>2 000</u>		
Total immobilisations	<u>147 000</u>		
Total actif	<u>245 000 \$</u>		

Début du prochain exercice financier

M. Lebrun a finalisé ses états financiers pour l'exercice se terminant le 31 janvier 1996; il est maintenant en mesure de comptabiliser la prochaine période comptable.

Il pourrait continuer à utiliser son grand livre actuel ou en acheter un nouveau pour y reporter les nouvelles écritures.

La fermeture des livres

Afin de continuer avec le grand livre actuel, il devra fermer tous les comptes de revenus et de dépenses afin que la nouvelle période ne comprenne aucun revenu, ni aucune dépense, de l'année précédente. La comptabilité d'une nouvelle période ne doit contenir ni revenu ni dépense d'une période déjà échue. Les comptes reportés au bilan ne sont pas modifiés car un bilan est tiré à une date spécifique tandis que le bénéfice net est le produit d'une période de temps définie. Cette procédure s'appelle **la fermeture des livres**.

Pour fermer les livres, une écriture de journal, ardue et laborieuse, est effectuée de façon à ce que les comptes de revenu et de dépense soient remis à zéro, et la différence restante (le revenu net de l'année) devient un nouveau compte sur le bilan dans la section capital, et s'intitule bénéfice des années précédentes. Pour un commerce enregistré tel que Construction Nationale, le bénéfice est normalement crédité au compte capital. Dans notre exemple, sa présentation séparée est plus informative. Dans le cas des corporations, le compte des bénéfices des années antérieures s'appellent bénéfices non répartis.

L'écriture de fermeture débite les comptes de revenu du montant de leur solde créditeur et crédite les comptes de dépense du montant de leur solde débiteur comme suit :

31 jan 96	Revenu de camionnage	4100	128 000	
	Revenu d'excavation	4200	64 000	
	Intérêts perçue sur DAT	4300	600	
	Salaires	5020		37 000
	Sous-traitants	5040		77 600
	Carburant	5060		8 000
	Entretien	5080		6 700
	Amortissement	5100		17 000
	Créances douteuses	5120		2 000
	Intérêts sur hypothèque	5140		5 600
	Intérêts sur emprunt de banque	5160		2 800
	Intérêts sur marge de crédit	5180		800
	Honoraires professionnels	5200		1 300
	Téléphone	5220		800
	Assurance	5240		2 500
	Électricité et chauffage	5260		500
Bénéfice des années précédentes	3600		30 000	

Suite à cette écriture, les comptes de revenu et dépense seront à zéro et le bilan demeurera inchangé sauf que le solde du compte de bénéfice net a été transféré dans un compte appelé bénéfice des années précédentes.

Capital	
Jacques Lebrun	48 000
Bénéfice des années précédentes	30 000
Total du capital	78 000

L'ouverture des livres

Si M. Lebrun veut utiliser un nouveau grand livre, il n'a qu'à laisser l'ancien grand livre tel qu'il est au 31 janvier 1996. Le nouveau grand livre devra débiter avec les mêmes soldes dans les comptes d'actif, passif, et capital que ceux qui figuraient dans l'ancien grand

livre au 31 janvier 1996. Cette procédure s'appelle **l'ouverture des livres**.

Il ne doit pas reporter les soldes des comptes de revenu et dépense car ceux-ci doivent être à zéro dans le nouveau grand livre. Cette procédure a pour but d'assurer que seuls les revenus et dépenses de la prochaine période comptable seront inclus dans l'état des résultats de la prochaine période.

Pour l'ouverture du grand livre, une écriture de journal, ardue et laborieuse, est effectuée de façon à reporter les soldes de l'ancien grand livre et établir un nouveau compte : Bénéfice des années précédentes auquel on reporte le solde des bénéfices du bilan du 31 janvier 1996.

Suite à cette écriture, les comptes de revenu et dépense seront à zéro et les comptes du bilan garderont les mêmes soldes qu'au 31 janvier 1996 à l'exception du nouveau compte intitulé bénéfice des années précédentes.

Chapitre 13 : Début du prochain exercice financier

1 février 96	Petite caisse	1010	100	
	Encaisse	1020	60 000	
	Intérêts à recevoir	1100	600	
	Comptes à recevoir	1200	38 000	
	Prov. pour créances douteuses	1210		2 000
	Mat. d'entretien	1400	300	
	Ass. payée d'avance	1450	1 000	
	Terrain	1500	70 000	
	Immeubles	1550	40 000	
	Amortissement accumulé – immeubles	1560	32 000	4 000
	Camions	1600		8 000
	Amortissement accumulé – camions	1610	20 000	
	Equip. de construction	1650		5 000
	Amortissement accumulé à équip.	1660	2 000	
	Mobilier de bureau	1700		1 000
	Intérêts à payer	2020		1 000
	Salaires à payer	2060		20 000
	Comptes à payer	2080		10 000
	Marge de crédit bancaire	2100		95 000
	Hypothèque à payer	2400		40 000
	Emprunt de banque	2500		48 000
	Capital de Jacques Lebrun	3300		30 000
	Bénéfice des années précédentes	3600		
	Ouverture des comptes de grand livre pour 1996			

Résumé de la préparation des états financiers

Le chapitre 13 complète les instructions pour la préparation des états financiers. La suite de ce guide traite des situations spécifiques pour les entreprises d'entité juridique autre que "propriétaire" ou de secteurs d'activités différents. Le processus de préparation des états financiers du début à la fin d'une période comptable est résumé ci-dessous :

Ancien solde	S'assurer qu'il reflète la position de l'entreprise de façon précise et exacte : côté gauche = côté droit
Compte du grand livre	Les soldes de chaque compte du bilan sont inscrits au nouveau journal (écriture d'ouverture) et reportés au grand livre. Pour l'écriture d'ouverture : côté gauche = côté droit débits = crédits
Transactions	Toutes les transactions sont entrées dans le journal et immédiatement reportées au grand livre. Pour chaque transaction : côté gauche = côté droit débits = crédits
Balance de vérification	Les comptes du grand livre sont révisés à la fin de la période comptable afin d'établir une base permettant d'ajuster les entrées et ainsi assurer que : débits = crédits
Ecritures d'ajustement	Les états financiers sont ajustés afin de refléter plus précisément les bénéfices réels pour la période comptable. Pour toutes les écritures d'ajustements : débits = crédits
Nouveaux états financiers	Les nouveaux états financiers représentent maintenant la position financière exacte de l'entreprise et : débits = crédits

Autres types d'entité juridique

Un commerce peut également être établi sous forme de société de personnes ou de corporation. Leur comptabilité ainsi que celle d'un commerce enregistré (Construction Nationale) est identique à l'exception de la section "Capital" où les comptes varient selon le cas.

Société de personnes

Un associé qui investit de l'argent dans une entreprise acquiert un compte capital à son nom. Dans cet exemple, nous assumons que Jacques Lebrun accepte un associé dans Construction Nationale.

Le capital de Lebrun dans l'entreprise est de 78 000 \$ (48 000 \$ investi et 30 000 \$ de bénéfices). Anticipant l'arrivée d'un associé, M. Lebrun ajuste les comptes de façon à ce que les bénéfices des années précédentes soient regroupés avec son investissement. L'écriture de journal est comme suit :

1 ^{er} fév 96	Bénéfice des années précédentes	3600	30 000	
	Capital investi, Jacques Lebrun	3300		30 000
	Regroupement au capital-action			

La section du bilan capital devient :

Capital	
Jacques Lebrun	78 000

Ce même jour, le nouvel associé apporte un investissement comptant de 78 000 \$ à l'entreprise. L'écriture de journal est comme suit :

1 ^{er} fév 96	Encaisse	1020	78 000	
	Capital investi, Michelle Leblois	3320		78 000
	Investissement du nouvel associé			

La section capital du bilan devient :

Capital	
Jacques Lebrun	78 000
Michelle Leblois	<u>78 000</u>
Total	156 000

Lors de leur association, Lebrun et Leblois se sont entendus à un partage égal des bénéfices de Construction Nationale. Assumant qu'à la fin de l'année les bénéfices de l'entreprise totalisent 100 000 \$ et que ce montant est enregistré dans le compte des bénéfices, l'écriture de journal pour répartir les bénéfices à chaque associé sera comme suit :

31 jan 97	Bénéfice	3620	100 000	
	Jacques Lebrun	3300		50 000
	Michelle Leblois	3320		50 000
	Répartition des bénéfices aux associés			

La section capital du bilan devient :

Capital	
Jacques Lebrun	128 000
Michelle Leblois	<u>128 000</u>
Total	256 000

Corporation

Une corporation (également appelée société à responsabilité limitée), contrairement à une entreprise personnelle ou à une société

de personnes, a sa propre identité légale, distincte de ses propriétaires comportant les droits et responsabilités de poursuites judiciaires. Les responsabilités des propriétaires sont limitées, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent perdre que ce qu'ils ont investi dans la corporation et ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de leurs corporations à l'exception de certaines mesures régies par la loi.

Le capital d'une corporation appartient aux actionnaires. Les actionnaires sont des individus qui ont acheté des actions de l'entreprise sous forme de certificat attestant le droit de propriété d'une partie de l'entreprise. Normalement, les deux catégories d'actions que peut émettre une corporation à ses propriétaires sont comme suit :

Action privilégiée — Dividendes (paiement émis aux actionnaires par une corporation provenant de ses propres bénéfices après impôt) versés aux détenteurs d'actions privilégiées. Il s'agit normalement d'un montant fixe en terme de montant ou de pourcentage. Lorsque des dividendes sont déclarés, les détenteurs d'actions privilégiées ont droit prioritaire à ces dividendes sur les détenteurs d'actions ordinaires.

Action ordinaire — Les actions ordinaires n'ont pas de préférence sur les dividendes ni de taux de rendement fixe. Cette catégorie d'action est la plus connue et comporte normalement le droit de vote. Les actions ordinaires sont normalement la seule catégorie ayant le droit de vote, ainsi, les détenteurs majoritaires d'actions ordinaires contrôlent également l'entreprise. Puisque l'identité d'une corporation est légalement distincte de ses actionnaires, elle doit garder ses propres registres comptables.

La section capital du bilan démontre chaque catégorie d'action souscrite puis émise et la contre-valeur reçue par l'entreprise; elle n'indique cependant pas l'identité des actionnaires ni leur participation individuelle puisque cet aspect ne peut pas être contrôlé par l'entreprise. Les actionnaires ont, en principe, le droit de vendre leurs actions à un co-actionnaire ou à toute autre personne n'étant pas actionnaire.

Si Construction Nationale avait été constituée (incorporée) à titre de Construction Nationale Limitée et que Jacques Lebrun et Michelle

Leblois avaient acheté chacun 5000 actions ordinaires à 20 \$ chacune et 14 000 actions privilégiées à 2 \$ chacune, la section capital (appelé capital des actionnaires pour une corporation) du bilan deviendrait :

Capital	
Actions souscrites	
Actions ordinaires	200 000
Actions privilégiées	<u>56 000</u>
Total	256 000

Il est de pratique courante, lors de la préparation d'un bilan plus formel, d'indiquer pour chaque catégorie d'action le nombre d'actions autorisées ainsi que le nombre qui sont émises et échues.

L'écriture de journal pour enregistrer l'émission des actions décrites ci-haut est comme suit :

1 ^{er} fév 96	Encaisse	1020	256 000	
	Actions ordinaires	3800		200 000
	Actions privilégiées	3850		56 000
	Emission d'action 10 000 ordinaires à 20 \$, et 28 000 privilégiées à 2 \$			

A la fin de l'année, Construction Nationale Limitée, tout comme Construction Nationale non-incorporée, devrait transférer le solde du compte bénéfice net au compte bénéfice des années précédentes. Dans le cas des corporations, ce compte s'appelle bénéfices non répartis puisque la corporation les a retenus plutôt que de les distribuer aux actionnaires sous forme de dividendes.

Malgré l'existence du compte bénéfices non répartis, une corporation peut être dans l'impossibilité de distribuer immédiatement la totalité du montant à ses actionnaires puisque l'encaisse peut s'avérer insuffisante. Pour être en mesure de distribuer tous les bénéfices non répartis à ses actionnaires, il faudra alors convertir certains actifs en comptant (en les vendant ou s'ils sont recevables, en les collectant).

Si Construction Nationale Limitée a 100 000 \$ de bénéfices non répartis et verse un dividende de 1 \$ par action (28 000) à ses détenteurs d'actions privilégiées le 31 janvier 1997, l'écriture de journal sera comme suit :

31 jan 97	Bénéfices non répartis	3900	28 000	
	Encaisse	1020		28 000
	Paiements des dividendes 1 \$ sur les 28 000 actions privilégiées			

La section capital du bilan pour cette transaction est :

Capital	
Actions souscrites	
Actions ordinaires	200 000
Actions privilégiées	<u>56 000</u>
Total :	256 000
Bénéfices non répartis	<u>72 000</u>
Total Capital :	328 000

La comptabilité des actions d'une corporation peut s'avérer extrêmement détaillée et complexe. Si des transactions autres que celles décrites ci-dessus ont été effectuées, vous devez consulter un livre de référence plus complet concernant la comptabilité sur les actions.

Les livres auxiliaires

Dans ce chapitre, vous apprendrez comment consigner dans les livres auxiliaires l'information nécessaire aux prises de décisions à l'égard de l'entreprise.

Pourquoi et comment?

Les livres auxiliaires sont un système dans lequel un compte particulier du grand livre (par exemple, comptes à recevoir) a son propre livre appelé livre auxiliaire dans lequel figure un compte pour chaque client, fournisseur, ou employé.

Les livres auxiliaires ont pour but de laisser le compte de grand livre libre des détails superflus tout en fournissant aux gestionnaires des données utiles et nécessaires. Une entreprise devrait ouvrir des livres auxiliaires lorsque son grand livre devient encombré ou lorsque ses fichiers financiers manquent d'informations nécessaires pour la prise de décision des gestionnaires.

Lorsqu'une entrée doit être effectuée pour enregistrer, par exemple, un paiement reçu d'un client, le grand livre n'enregistre qu'un débit au compte encaisse et un crédit au comptes à recevoir, tandis que le livre auxiliaire enregistre tous les détails (la date, le mode de paiement, le solde dû, etc.). Si le format du livre auxiliaire est adéquat, le résumé des transactions de ce livre ne devrait être reporté au grand livre que périodiquement. Ce report du résumé est toujours effectué avant de déterminer le bénéfice pour une période.

Comptes à recevoir

Dans le livre auxiliaire, les noms et adresses de vos clients sont enregistrés ainsi que le montant de leurs dettes. Les sommes qui vous sont dues sont également enregistrées par ordre chronologique

(30 - 60 jours ou autres dates d'échéances que vous aurez déterminé). Il vous permet de retracer aisément la date de facturation à un certain client ainsi que la date et le montant de son paiement. Si toutes les informations sont entrées dans le livre auxiliaire, il devient alors un système de référence précis et utile permettant d'identifier les clients méritants auquel vous pouvez accorder une prolongation de crédit et ceux, en contrepartie, qui exigent un contrôle de perception plus sévère.

Les enregistrements propres à un client spécifique peuvent être gardés dans un livre auxiliaire des comptes à recevoir comme suit :

Client	Courant	31-60	61-90	91+	Total
Grossiste R. Inc. 1143 Bord du Lac Montréal, Qué	500 \$	50 \$	—	—	550 \$
Entreprise Baie Inc. 2532 Boul. du Parc Québec, Qué	—	—	700 \$	—	700 \$

Les gestionnaires de l'entreprise sont maintenant en mesure de décider de ne plus accorder de crédit à Entreprise Baie, du moins jusqu'à ce qu'elle respecte les critères de paiement.

Comptes à payer

Le livre auxiliaire des comptes à payer fournit les mêmes avantages que le livre auxiliaire des comptes à recevoir. Il fournit une historique complet de chaque créancier de l'entreprise et indique depuis quand les sommes sont dues, ce qui permet à l'entreprise de maintenir ses privilèges de crédit en n'oubliant pas les facture dues.

Paie

Ce livre auxiliaire permet un contrôle de gestion sur les salaires des employés ainsi que toutes les déductions à enlever et verser tels que Assurance-chômage, Régime des rentes, Commission de la santé et sécurité au travail, et les cotisations syndicales. Il enregistre aussi pour chaque employé le nom, l'adresse, le numéro d'assurance sociale, le taux de rémunération, les heures régulières par période de paie ainsi que toutes les déductions et leurs bénéficiaires.

Inventaire

Ce livre auxiliaire permet à la direction d'avoir un contrôle des différents items composant l'inventaire, leur coût ainsi que leur fournisseur. Il exige une fréquente mise à jour afin de garder, de façon précise, la quantité d'inventaire vendu ou encore en stock. Il enregistre les noms des fournisseurs, leurs adresses, les numéros de stock, la quantité optimale à commander, les escomptes disponibles ainsi que la quantité des stocks actuels et leur valeur.

Le système de factures ouvertes

Ce chapitre discute de la méthode de comptabilisation des factures et de leurs paiements dans les livres auxiliaires de comptes à payer et à recevoir, ceci s'appelle méthode de **factures ouvertes**.

Au lieu de ne garder que le suivi de chaque solde pour chaque fournisseur et client, le système de factures ouvertes identifie chaque facture et les paiements partiels s'y rattachant. Cette méthode vous permet de répondre aux questions des clients et/ou fournisseurs propos de chaque facture spécifique. Il devient optionnel de retenir ou de purger sur les registres une facture et ses paiements lorsque cette dernière est totalement payée.

Pénalité sur les arrérages

Ce système fournit des détails afin de calculer les frais d'intérêts sur les comptes à recevoir après échéance. Similairement, il peut être nécessaire d'avoir à payer des frais d'intérêts sur vos comptes à payer passé dus. Les frais d'intérêts peuvent être considérés comme une facture payable ultérieurement avec d'autres factures (tel que les comptes à payer), ou une autre facture pour laquelle vous serez ultérieurement payé avec d'autres factures (tel que les comptes à recevoir). La comptabilisation de ces factures d'arrérages impliquerait un débit au compte frais d'intérêts (comptes à payer) et un crédit au compte revenu d'intérêts (comptes à recevoir).

Escomptes

Le système de factures ouvertes fournit suffisamment de détails pour permettre de prendre avantage des escomptes offerts par les fournisseurs lorsqu'une facture est acquittée avant échéance. Ces escomptes peuvent être considérés comme une facture négative qui

servira à réduire le montant d'autres factures que vos fournisseurs vous ont déjà envoyées. Les factures négatives peuvent être considérées comme un revenu (par exemple, revenu sur escomptes gagnés) ou comme réduction du compte où la facture originale a été reportée.

Similairement, si vous offrez à vos clients un escompte pour règlement immédiat, l'encaissement peut être inférieur à la facture originale. Ces escomptes peuvent être considérés comme des factures négatives permettant de réduire le montant des factures déjà envoyées à vos clients ou comme une dépense (par exemple, dépenses - escompte alloué) ou encore, comme une réduction du compte de revenu où la facture originale a été reportée.

Créances douteuses

Une facture à recevoir impossible à percevoir peut être traitée subséquemment comme une mauvaise créance et son traitement peut être effectué de deux façons :

Elle peut être considérée comme entièrement payée et sera ainsi éliminée des factures ouvertes et débitée du compte encaisse. Si vous utilisez cette méthode, vous devez faire une deuxième entrée dans le journal général au crédit du compte encaisse et au débit du compte dépenses — mauvaises créances.

Pour enregistrer la facture comme une mauvaise créance, une écriture peut être faite enregistrant un débit au compte dépenses - mauvaises créances et un crédit au compte contrôlant les comptes à recevoir.

		débit	crédit
5500	Mauvaises créances	620	
1200	Comptes à recevoir		620

Paiement à l'avance

Disons que votre entreprise ou un de vos clients fait un paiement à l'avance pour de la marchandise ou des services à venir :

Pour enregistrer un paiement à l'avance d'un client dans le journal des ventes, utilisez le numéro de chèque du client comme numéro de facture, débitez le montant de ce chèque dans le compte de banque, et créditez les comptes à recevoir.

Subséquentement, si vous devez rembourser ce paiement à l'avance, enregistrez ce dernier comme une facture négative, entrez le numéro de votre chèque de remboursement comme numéro de facture, créditez le montant de votre chèque dans le compte banque, et débitez les comptes à recevoir.

Pour enregistrer le paiement à l'avance d'un fournisseur dans le journal des achats, utilisez le numéro de votre chèque comme numéro de facture, créditez le compte banque, et débitez les comptes à payer.

Si votre paiement à l'avance vous est remboursé, utilisez le journal des achats pour enregistrer la transaction. Vous débitez le compte banque et vous créditez les comptes à payer.

La comptabilité de la paie

Ce chapitre indique comment préparer les salaires de votre entreprise conformément aux exigences de Revenu Canada, Impôt (et selon les critères de Revenu Québec pour le Québec).

Au Canada, les régimes fiscaux sont administrés par Revenu Canada pour toutes les provinces et territoires sauf le Québec. Les détails présentés dans ce chapitre sont basés sur les règlements spécifiés par Revenu Canada. La dernière section de ce chapitre discute brièvement des différences applicables à la province de Québec.

Ce chapitre décrit la façon de préparer vos salaires et il est impératif de le lire conjointement avec la documentation sur les déductions salariales offerte par Revenu Canada.

Ce chapitre ne décrit pas si un bénéfice est imposable ou non, ni comment compléter les formules gouvernementales, ni l'échéance des remises des déductions à la source (D.A.S.) au Receveur général. Il décrit cependant, les procédures à suivre pour calculer les montants à inscrire sur les formules gouvernementales ainsi que les procédures de calcul des montants que doit remettre votre entreprise au Receveur général.

Veillez noter que les taux et montants figurant dans les exemples sont sujets à changements. Communiquez avec les administrations fédérale et provinciales pour obtenir les taux courants.

Vous avez besoin des documents suivants :

- ς Retenues sur la paie — Tables de Revenu Canada;
- ς Guide d'impôt pour les retenues à la source de Revenu Canada;
- ς Guide des retenues à la source et contributions de l'employeur (province de Québec).

Pour mieux comprendre les règlements, vous pouvez vous procurer les bulletins d'interprétation concernant ces matières.

Après lecture de ce chapitre et de la documentation de Revenu Canada, vous serez en mesure de catégoriser correctement les différents genres de rémunération et de bénéfices et pourrez ainsi préparer les salaires de votre entreprise.

La préparation des salaires de votre entreprise comprend les étapes suivantes :

1. Calculer les gains bruts de chaque employé pour une période de rémunération.
2. Déterminer les déductions pour chaque employé.
3. Calculer les charges salariales de l'employeur.
4. Mettre à jour la fiche de paie de l'employé.
5. Créer les écritures de journal.
6. Remettre les sommes dues à l'autorité gouvernementale concernée ou aux agences pertinentes.

Le montant du chèque de paie d'un employé pour une période quelconque est le gain brut de l'employé moins les déductions effectuées par l'employeur. Les montants déduits par l'employeur seront remis à l'autorité gouvernementale concernée ou aux agences pertinentes.

La complexité de la préparation des salaires est de déterminer les déductions statutaires à retenir pour chaque période de paie de l'employé et de les remettre à l'autorité gouvernementale concernée. Ces montants s'appellent les déductions à la source (D.A.S.) puisqu'elles sont retenues directement à la source du paiement à l'employé. Les déductions à remettre aux autres agences sont plus simples à calculer mais doivent être comptabilisées individuellement pour chaque employé.

Les déductions à la source (D.A.S.) statutaires comprennent les contributions au Régime de pension du Canada (RPC), les

cotisations à l'Assurance-chômage (A-C), et les impôts fédéral et provincial (Impôt). Le calcul manuel de ces montants exige l'utilisation des tables qui se trouvent dans les livrets de Revenu Canada.

Un employeur doit conserver deux types de registre des salaires : le sien et celui des employés. Il devra connaître le montant de ses dépenses et de ses comptes à déboursier résultant de ce qu'il a payé à ses employés. Il conserve donc les registres nécessaires afin que ses états financiers comptabilisent précisément les montants versés et ceux qui seront versés à ses employés.

L'employeur doit conserver tous les détails pour chaque montant déduit de chaque chèque de paie de l'employé. Il utilisera ces renseignements afin de fournir les feuillets T4 à chacun de ses employés à la fin de l'année civile et pour répondre aux questions des employés concernant le contenu de leurs chèques de paie. Les fiches de paie de l'employeur et des employés doivent obligatoirement être mises à jour chaque fois qu'une transaction salariale est enregistrée.

Calcul du salaire brut d'un employé pour une période de paie

Les gains bruts d'un employé pour une période de paie sont le total des rémunérations qu'il reçoit pendant cette période. Le terme période signifie le décalage entre chaque chèque de paie. Revenu Canada exige qu'on utilise 1, 10, 12, 13, 22, 24, 26, ou 52 périodes de paie par année.

Les composantes des gains bruts les plus connues sont les suivantes :

Gains réguliers	
Gains-heures supplémentaires	
Salaire	
Commission	
Avantages imposables	
Vacances payées	_____
Gains bruts	

Il n'est pas nécessaire d'inclure une avance à un employé dans les gains bruts s'il s'agit d'une avance en compensation de rémunération ultérieure ou d'une avance que l'employé est légalement tenu de rembourser. Selon ces circonstances, l'avance pourra être traitée comme un prêt et ne devrait pas être comprise dans le calcul des gains bruts.

Voici comment ces composantes et gains bruts doivent être déterminés ainsi que divers exemples s'y rattachant :

Gains réguliers

Les gains réguliers pour les employés rémunérés à l'heure sont calculés en multipliant le taux horaire de l'employé par le nombre d'heures régulières qu'il a travaillées pour la période de paie. La fiche de chaque employé définit son taux horaire régulier.

Si un employé travaille 60 heures régulières à 10 \$ l'heure pour une période de deux semaines, ses gains réguliers sont de 600 \$.

A la préparation du chèque de paie, le montant doit être enregistré sous forme d'une augmentation dans le compte de charges Salaires, et enregistré à la fiche de l'employé à titre de gains réguliers reçus.

Gains : Heures supplémentaires

Les gains en heures supplémentaires pour les employés rémunérés à l'heure sont déterminés en multipliant le taux horaire en temps supplémentaire par le nombre d'heures supplémentaires qu'il a travaillées durant cette période. Le taux horaire en temps supplémentaire de l'employé est indiqué sur sa fiche.

Si l'employé travaille 10 heures supplémentaires à 15 \$ l'heure durant la période de paie, ses gains supplémentaires sont de 150 \$.

Lors de la préparation du chèque de paie, le montant doit être enregistré sous forme d'une augmentation dans le compte de charges Salaires, et enregistré à la fiche de l'employé à titre de gains supplémentaires reçus.

Salaire

Un salaire est un montant fixe payé à l'employé pour une période de paie. Le montant du salaire régulier de l'employé est disponible sur sa fiche.

Si l'employé a reçu un salaire de 100 \$ en plus de ses gains réguliers et supplémentaires, ce montant doit être comptabilisé comme composante salariale des gains bruts pour la période de paie.

Lors de la préparation du chèque de paie, le montant doit être enregistré sous forme d'une augmentation dans le compte de charges Salaires, et enregistré sur la fiche de l'employé à titre de salaire reçu.

Commission

Une commission est un montant versé à un employé en proportion de sa performance pour la période de paie.

Si l'employé a reçu une commission de 110 \$ en plus de ses gains réguliers et supplémentaires, ce montant doit être comptabilisé comme composante des gains bruts pour cette période.

Lors de la préparation du chèque de paie, le montant doit être enregistré sous forme d'une augmentation dans le compte de charges Salaires, et enregistré à la fiche de l'employé à titre de commission reçue.

Avantages imposables

Tous les avantages imposables non-pécuniers reçus par un employé pour une période de paie doivent être comptabilisés comme composante des gains bruts de l'employé.

Si l'employé utilise une voiture de l'entreprise et que les règlements de Revenu Canada ordonnent un avantage imposable de 120 \$ par période de paie, les 120 \$ doivent être inclus dans ses gains bruts. À la préparation du chèque de paie, ce montant doit être enregistré sous forme d'un avantage imposable, et sa fiche doit être mise à jour de façon à refléter ce bénéfice non-pécunier.

Le montant de cet avantage imposable n'est pas enregistré comme un débit au compte de charges Salaires puisque les dépenses de la voiture de l'entreprise ont été encourues et comptabilisées séparément. Cependant, cet avantage imposable doit être enregistré comme une composante des gains bruts afin que les déductions à la source soient correctement déterminées.

Si l'avantage imposable était en vérité un paiement en argent payé à l'employé à une date antérieure, ce montant serait enregistré comme avantage imposable de façon à ce que les déductions à la source soient correctement calculées.

Paie de vacances

Selon les lois de votre province, vous pouvez inclure l'indemnité de vacances dans chaque chèque de paie ou l'accumuler pour paiement ultérieur, par exemple, lorsque l'employé part en vacances.

Paie de vacances versée

Si la paie de vacances est versée avec chaque chèque, nous devons multiplier les gains bruts de l'employé (moins les avantages imposables) par le taux de pourcentage de paie de vacances applicable à l'employé. On doit enregistrer ce produit comme une composante des gains bruts puisque ce montant est assujéti aux déductions à la source.

Si l'employé reçoit une paie de vacances au taux de 4 %, et reçoit sa paie de vacances avec chaque chèque de paie, le calcul de sa paie de

Calcul du salaire brut d'un employé pour une période de paie

vacances pour la période sera $4\% \times (600 \$ + 150 \$ + 100 \$ + 110 \$) = 38,40 \$$ et sera enregistré comme composante des gains bruts.

Gains réguliers	600,00 \$
Gains-heures supplémentaires	150,00
Salaire	100,00
Commission	110,00
Avantages imposables	120,00
Vacances payées	<u>38,40</u>
Gains bruts	1 118,40 \$

Paie de vacances accumulée

Par contre, si la paie de vacances est retenue pour paiement ultérieur, on doit enregistrer à la fiche de l'employé une augmentation du montant de la paie de vacances qui lui est dû, du montant accumulé (38,40 \$). Ainsi, dans le grand livre, le compte de charges Salaires et le compte Vacances à débourser doivent être augmentés du montant accumulé.

Les gains bruts de l'employé pour la période de paie sont :

Gains réguliers	600,00 \$
Gains-heures supplémentaires	150,00
Salaire	100,00
Commission	110,00
Avantages imposables	<u>120,00</u>
Gains bruts	1 080,00 \$

Versement de la paie de vacances accumulée

Lors du paiement de la paie de vacances accumulée, le solde accumulé à la fiche de l'employé sera réduit du montant de ce paiement. Ainsi, dans le grand livre, les comptes Banque et Vacances à débourser doivent être diminués du montant payé.

La paie de vacances est comprise dans les gains bruts uniquement lors du versement.

Assumant que dans l'exemple précédent, le compte Vacances à débourser pour cet employé était déjà de 186,60 \$ et qu'il décide de retirer ce montant ainsi que les 38,40 \$ de paie de vacances qui lui sont dus pour la période de paie courante, alors ses gains bruts pour cette période de paie sont :

Gains réguliers	600,00 \$
Gains-heures supplémentaires	150,00
Salaire	100,00
Commission	110,00
Avantages imposables	120,00
Vacances payées	<u>225,00</u>
Gains bruts	1 305,00 \$

Calcul des déductions à la source

Après avoir établi les gains bruts pour la période de paie, il faut déterminer les divers montants à déduire du chèque de l'employé. Les plus courants sont :

Contribution RPC	
Cotisation A-C	
Impôt fédéral et provincial	
Contribution à un régime enregistré de pension	
Cotisation syndicale	
Cotisation d'assurance-médical	_____
Total des déductions	

Les trois premières déductions mentionnées ci-dessus sont déductibles par l'employeur selon l'exigence statutaire, tandis que la quatrième est au gré de l'employé. Les trois dernières déductions sont gérées par l'employeur à titre de service aux employés.

Un employeur doit enregistrer tous les détails se rapportant au total de chacune des déductions de l'employé. Ces totaux sont les données nécessaires à la préparation des feuillets T4 à la fin de l'année civile qui fournissent au gouvernement les détails des gains et déductions pour chaque employé.

Les montants de déduction RPC, A-C, et Impôt fédéral et provincial sont obtenus en consultant les tables pertinentes dans le livret de Revenu Canada. Une étude de ce livret assurera une compréhension des procédures de déductions à la source, la documentation requise, et les échéances pour la remise des fonds au Receveur général du Canada.

Les modalités de calcul des déductions précédentes sont comme suit (les modalités de calcul des déductions spécifiques au Québec sont présentées à la fin de cette section) :

Contribution au RPC

Un employeur doit déduire une contribution au RPC du chèque de paie d'un employé si :

- ς l'employé a atteint 18 ans mais pas encore 70 ans;
- ς les contributions de l'employé n'ont pas encore atteint le plafond annuel (632,50 \$ en 1991);
- ς l'employé est sous la juridiction d'imposition d'une province ou territoire autre que la province de Québec, qui administre son propre Régime de retraite.

Les gains cotisables par période de paie ou les gains sur lesquels les contributions au RPC sont basés sont déterminés en soustrayant une **exemption générale** par période de paie des gains bruts de ladite période.

L'exemption générale est obtenue en divisant le maximum annuel d'exemption générale (3 000 \$ en 1991) par le nombre de périodes de paie dans l'année.

Assumant que les gains bruts de l'exemple précédent sont de 1 305 \$ pour une période de paie de deux semaines (26 périodes de paie par année), le salaire cotisable serait alors comme suit :

Gains bruts	1 305,00 \$
Exemption générale (\$3 000 / 26)	<u>115,38-</u>
Salaire cotisable	1 189,62 \$

La contribution au RPC peut être calculée en multipliant le montant du salaire cotisable par le taux RPC (2,3 % en 1991), c'est-à-dire 27,36 \$. Si cette contribution au RPC, ajoutée à la contribution accumulée dans l'année, dépasse la contribution maximale de l'année (632,50 \$ en 1991), alors elle sera diminuée afin que le total n'excède pas le plafond annuel.

La contribution au RPC de 27,36 \$ pour la période de paie peut être obtenue directement des tables de Revenu Canada en utilisant les gains bruts de l'employé ou en calculant le montant de salaire cotisable par le taux RPC. L'une ou l'autre des méthodes est acceptable.

Le montant de la contribution au RPC est déduit de la rémunération de l'employé, ajouté au solde du compte RPC à déboursier, et reporté à la fiche de l'employé de façon à indiquer que ce montant fut déduit de son chèque de paie.

Cotisation d'A-C

L'employeur doit déduire un cotisation d'assurance-chômage du chèque de paie de l'employé lorsque :

- § le nombre brut d'heures de travail de l'employé pendant la période de paie est égale ou supérieure **au minimum des heures assurables** pour la période de paie,

ou

- § la rémunération brute de l'employé pour la période de paie est égale ou supérieure **au minimum de la rémunération assurable** pour la période de paie.

Le montant de rémunération assurable par période de paie, ou les gains de base sur lesquels sont basés les cotisations A-C, sont obtenus premièrement en déterminant si l'employé a gagné un montant excédant les gains minimums assurables par période de paie, ou si le total de ses heures de travail excède le minimum des heures assurables.

Il est exempt d'A-C lorsqu'il ne dépasse aucun des minimums, par contre ses gains deviennent assurables s'ils dépassent une de ces conditions.

Les gains minimums assurables pour la période de paie sont obtenus en divisant les gains minimums assurables de l'année (7 072 \$ en 1991) par le nombre de périodes de paie dans l'année (7 072 \$ divisé par 26 égale 272 \$). Étant donné qu'il a gagné 1 305 \$ durant cette période, il est donc assurable.

Deuxièmement, si l'employé a gagné plus que le minimum de gains assurables ou si le total de ses heures de travail excède le minimum d'heures assurables pour la période de paie, alors ses gains assurables pour cette période sont basés sur ses gains bruts (aucune exemption admissible) jusqu'au maximum de gains assurables pour la période de paie. Le maximum de gains assurables par période de paie est obtenu en divisant le maximum de gains assurables de l'année (35 360 \$ pour 1991) par le nombre de périodes de paie dans l'année. Pour cet employé, le maximum de gains assurables serait de 35 360 \$ divisé par 26 égale 1 360 \$ pour une période de deux semaines.

Etant donné que l'employé a gagné 1 305 \$ pendant la période de paie, sa cotisation d'A-C pour la période de paie (sur la base du taux de 2,8 % de juillet à décembre 1991) sera de 2,8 % x 1 305 \$ = 36,54 \$.

La cotisation d'A-C applicable pour cette période de paie peut être obtenue directement des tables de Revenu Canada en utilisant les gains bruts de l'employé pour ladite période et en comparant les résultats à la cotisation maximale pour la période de paie. Elle peut aussi être obtenue en calculant les gains assurables pour la période de paie et en les multipliant par le taux de cotisation. Les deux méthodes donnent le même résultat.

Vous devez déduire le montant de cotisation d'A-C ci-haut mentionné du chèque de paie de l'employé, l'ajouter au solde du compte A-C à déboursier, et le reporter à la fiche de l'employé de façon à indiquer que ce montant fut déduit de son chèque de paie.

Cotisation à un régime enregistré de retraite

On doit déduire de la rémunération d'un employé le montant (s'il y a lieu) que ce dernier a autorisé à être versé à un régime enregistré de retraite (et/ou un régime enregistré d'épargne retraite). Les livrets de Revenu Canada définissent les plans enregistrés ainsi que le maximum annuel des déductions admissibles pour les employés.

Assumant que l'employé a autorisé une déduction de 120 \$ par période de paie pour que son employeur le verse à son plan enregistré de retraite. Lors de la préparation du chèque de paie, ce montant est déduit du chèque de paie de l'employé et enregistré comme une augmentation dans le compte Retraite à déboursier; une

écriture équivalente sera inscrite à la fiche de l'employé.

L'employeur est tenu de verser les 120 \$ à l'entreprise qui administre le plan enregistré de retraite de l'employé.

Cotisation syndicale

Disons que l'employé fait parti d'une convention collective et que son employeur doit déduire un montant de 30 \$ de son chèque de paie pour le verser au syndicat à chaque période de paie.

Lors de la préparation d'un chèque de paie, ce montant est déduit des gains de l'employé et enregistré comme une augmentation au compte Syndicat à déboursier. La fiche de l'employé doit également être mise à jour puisque l'employeur est alors tenu de payer les 30 \$ au syndicat concerné.

Impôt des gains

Les employeurs sont tenus de déduire un impôt des gains d'un employé pour chaque période de paie et d'enregistrer ces déductions comme une obligation au compte Impôt à déboursier.

L'impôt déductible des gains de chaque employé comprend les taux statutaires des gouvernements fédéral et provincial. Le montant à déduire varie selon :

- § la province d'imposition de l'employé,
- § le nombre de périodes de paie par année,
- § le montant assujetti à l'impôt,
- § la formule personnelle TD1 de l'employé.

Tout employé et/ou individu qui reçoit un revenu de pension doit soumettre la formule TD1, Déclaration d'exemptions d'impôts, à son employeur attestant le montant d'exemption fiscale réclamé. Il doit soumettre cette formule au début d'un nouvel emploi ou lorsque la demande nette est modifiée par des circonstances personnelles.

Selon Revenu Canada, une déduction d'impôt est basée sur "Le montant assujetti à l'impôt." En reprenant l'exemple où une paie de vacances avait été versée, le montant est calculé comme suit :

Gains bruts	1 305,00 \$
Moins : Contribution à un régime enregistré de pension	120,00-
Cotisation syndicale	<u>30,00-</u>
Montant assujetti à l'impôt	1 155,00 \$

Se référant à la table de retenu d'impôt (assumant un code de demande 1), on peut déterminer que l'employeur doit déduire 234,80 \$ des gains de l'employé comme cotisation d'impôt pour la période de paie (si l'employé est résident en Colombie-britannique).

Lors de la préparation du chèque de paie, l'employeur doit déduire ce montant du chèque de paie de l'employé, l'ajouter au solde du compte Impôt à déboursier, et le reporter à la fiche de l'employé de façon à indiquer que ce montant fut déduit de son chèque de paie.

Cotisation d'assurance-médical

Disons que l'employé doit payer 15 \$ par période de paie à un plan médical administré par l'employeur.

Lors de la préparation d'un chèque de paie, ce montant est déduit des gains de l'employé et enregistré comme une augmentation au compte Médical à déboursier. La fiche de l'employé doit également être mise à jour puisque l'employeur est alors tenu de payer les 15 \$ à la compagnie qui offre le plan médical.

Retenue salariale de TPS

Si vos employés reçoivent des avantages sociaux qui sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS), établissez un compte Retenue salariale de TPS dans le grand livre.

La TPS sur les avantages sociaux fournis aux employés peut être imputée et déclarée une fois par an, lors de l'impression des feuillets T4, ou déduite de chaque chèque de salaire.

Dans l'exemple, l'employé reçoit un avantage assujetti de 120 \$ (l'usage de la voiture de l'entreprise). La TPS sur ce montant est de 8,40 \$.

Lors de la préparation d'un chèque de paie, la somme de 8,40 \$ est portée en déduction du chèque de paie et enregistrée à titre d'augmentation dans le compte Retenue salariale de TPS.

Le résumé des déductions de l'employé pour la période de paie est :

Contribution RPC	27,36 \$
Cotisation A-C	36,54
Contribution à un régime enregistré de pension	120,00
Cotisation syndicale	30,00
Impôt	234,80
Cotisation d'assurance-médical	15,00
Retenu salariale de TPS	<u>8,40</u>
Total des déductions	472,10 \$

Disons que l'employé demande une avance de 100 \$, le montant de son chèque de paie peut maintenant être calculé comme suit :

Gains bruts	1 305,00 \$
Moins : Total des déductions	472,10-
Avantages imposables	120,00-
Plus : Avance payée	<u>100,00</u>
Remise nette à l'employé	812,90 \$

Les avantages imposables seront déduits de la remise nette puisque l'employé a déjà reçu ces bénéfices.

Calcul des cotisations patronales

En plus de la dépense pour les gains bruts (moins les avantages imposables), l'employeur est tenu de verser ses propres charges sur la masse salariale comme suit :

Charges RPC	
Charges A-C	
Charges CSST	
Total des charges à l'employeur	_____

Les deux premières charges à l'employeur sont un devoir statutaire que doit payer tout employeur alors que la troisième varie selon la nature de l'activité de ce dernier.

Charges de l'employeur pour RPC et A-C

Revenu Canada exige que les employeurs ainsi que les employés contribuent au RPC et versent des cotisations d'A-C.

Spécifiquement en 1991, l'employeur doit verser un montant égal au total des contributions au RPC de chaque employé et doit égaler 1,4 fois le total des cotisations d'A-C de chaque employé. Un employeur qui offre un régime d'assurance-salaire accepté par Revenu Canada et Emploi et Immigration Canada pourrait payer moins que le multiple 1,4 de la cotisation d'A-C de chaque employé.

Si, comme dans notre exemple, l'employeur doit retenir 27,36 \$ de RPC et 36,54 \$ d'A-C du chèque de paie d'un employé, il doit, en plus de ces montants, payer une cotisation de 27,36 \$ pour RPC et 51,16 \$ pour A-C (en utilisant le multiple de 1,4). Le coût patronal totalise donc 78,52 \$ (27,36 \$ + 51,16 \$) alors que le montant que l'employeur doit verser au Receveur général est de 142,42 \$ (27,36 \$ + 36,54 \$ + 27,36 \$ + 51,16 \$).

Lors de la préparation d'un chèque de paie, on doit calculer et effectuer les écritures de journal nécessaires pour enregistrer la part des contributions de l'employeur au RPC et à l'A-C. Dans l'exemple précédent, les écritures de journal augmenteraient le compte Charges RPC de 27,36 \$ et le compte Charges A-C de 51,16 \$, tout en augmentant simultanément le compte RPC à débourser de 27,36 \$ et le compte A-C à débourser de 51,16 \$.

Charges de l'employeur pour CSST (WCB)

Certains employeurs sont tenus de contribuer à la CSST (Commission de la santé et sécurité au travail) de leur province. Ces contributions sont payées à 100 % par l'employeur. On doit calculer cette contribution sur chaque chèque de paie de l'employé en multipliant ses gains bruts cotisables pour la période de paie par le taux de pourcentage de la CSST indiqué à la fiche de l'employé. On

doit aussi déterminer si la province inclus les avantages imposables parmi les gains bruts cotisables.

Si pour l'employé, le taux CSST est de 2 % et les avantages imposables sont parmi les montants cotisables, la charge CSST est de 26,10 \$ (2 % de 1 305 \$). Lors de la production d'un chèque de paie, le montant ainsi calculé augmente les comptes Charges CSST et CSST à déboursier. La fiche de l'employé n'est pas impliquée car aucune déduction n'a été retenue de son chèque de paie.

On doit calculer les cotisations de CSST sur chaque chèque de paie émis à un employé jusqu'à ce que ses gains bruts cumulatifs atteignent le plafond cotisable annuel de la province d'emploi.

Mise à jour de la fiche de paie de l'employé

Un employeur doit enregistrer les paiements émis à ses employés ainsi que toutes déductions salariales. Il sera alors en mesure de compléter précisément les feuillets T4 à la fin de l'année civile. Il pourra aussi compléter une formule de relevé d'emploi lors de la cessation d'emploi et répondre à toutes les questions de rémunération provenant de l'employé.

En plus d'accumuler les totaux pour chaque catégorie de gains bruts et de déductions, la fiche de l'employé permet un contrôle sur :

Salaire cotisable Rémunération assurable Paie de vacances dûe Avances payées

Les montants de salaires cotisables et de rémunération assurable sont insérés sur le feuillet T4 de chaque employé à la fin de l'année civile.

Le montant de paie de vacances dû est le total de la paie de vacances gagnée par l'employé, retenue par l'employeur durant l'année, et non encore versée. Par exemple, si un employé a reçu (10 000 \$ de gains durant l'année, et reçoit une paie de vacances au taux de 4 % (que l'employeur a retenu), la paie de vacances retenue mais non versée serait de 400 \$ au total.

Si 100 \$ de paie de vacances lui avaient été versés pendant l'année, le solde dû pour paie de vacances serait de 300 \$, alors que les 100 \$ déjà versés seraient enregistrés dans la fiche de l'employé comme paie de vacances parmi les diverses catégories de gains bruts. Si par contre, 600 \$ de paie de vacances lui avait été versés, le solde dû pour paie de vacances serait à 200 \$ négative et les 600 \$ seraient enregistrés comme paie de vacances payée.

Le total des fonds avancés est le total de tous les montants avancés à l'employé qui n'ont pas encore été récupérés. Par exemple, si un employé a reçu une avance de 300 \$ et que l'employeur a déjà récupéré 200 \$, le montant de fonds avancés serait de 100 \$.

Préparation des écritures de journal

Chaque fois qu'une transaction de salaire a lieu, une analyse salariale est exigée afin de faire les écritures de journal nécessaires pour comptabiliser chaque chèque de paie.

Dans le cas de cet employé, l'écriture de journal pour comptabiliser son chèque de paie est comme suit :

Construction Nationale Journal				
Date	Description	#	Débit	Crédit
26 juil 95	Salaire	5300	998,40	
	Charges A-C	5310	51,16	
	Charges RPC	5320	27,36	
	Charges CSST	5330	26,10	
	Avances à encaisser	1240	100,00	
	Vacances à déboursier	2320	186,60	
	RPC à déboursier	2330		54,72
	A-C à déboursier	2340		87,70
	Impôt à déboursier	2350		234,80
	Retraite à déboursier	2370		120,00
	Syndicat à déboursier	2380		30,00
	Médical à déboursier	2390		15,00
	CSST à déboursier	2400		26,10
	Retenue salariale de TPS	2675		8,40
	Banque	1100		812,90

Les remises au Receveur général et autres organismes

Les contributions au Régime de pension du Canada (RPC), les cotisations d'assurance-chômage (A-C) ainsi que les impôts fédéral et provincial (impôt) doivent être déduits du chèque de paie de l'employé et remis au Receveur général par l'employeur.

Normalement, un chèque au Receveur général est exigé de chaque employeur une fois par mois. Le montant du chèque est le total des contributions des employés au RPC, A-C, et Impôt pour la période couverte par ce chèque. Il inclus aussi les contributions de l'employeur au RPC et à l'A-C. Une analyse détaillant le montant versé au RPC, à l'A-C, et à l'Impôt est annexée à ce chèque. Il n'est pas nécessaire de décomposer le chèque par déduction de chaque employé.

La remise au Receveur général nécessite la préparation d'un chèque et sa comptabilisation par voie d'une écriture au journal général. Le montant du chèque doit être le total des comptes RPC à déboursier, A-C à déboursier, et Impôt à déboursier et une note détaillant le montant émis pour chaque catégorie doit accompagner le chèque.

L'écriture de journal pour comptabiliser le chèque doit fermer les comptes RPC à déboursier, A-C à déboursier, et Impôt à déboursier tout en réduisant le compte Banque d'où le chèque est tiré, tel que l'indique l'écriture de journal qui suit :

Construction Nationale Journal				
Date	Description	#	Débit	Crédit
26 juil 95	RPC à déboursier	2330	54,72	
	A-C à déboursier	2340	87,70	
	Impôt à déboursier	2350	234,80	
	Banque	1100		377,22

La remise des fonds des employés et de la compagnie aux autres organismes doit se conformer aux exigences de ces organismes.

Impôt-santé des employeurs de l'Ontario

Depuis le 1^{er} janvier 1990, l'Impôt-santé des employeurs (ISE) a remplacé les cotisations du RAMO. On peut obtenir des renseignements détaillés sur l'ISE auprès du ministère du Revenu de l'Ontario.

On calcule le montant des cotisations d'ISE en multipliant la rémunération totale de chaque employé en Ontario au cours d'une période de paie par un certain pourcentage.

Vous devez créer deux comptes de grand livre relatifs à l'impôt-santé :

- ς Charges ISE
- ς ISE à déboursier

Ces deux comptes sont crédités et débités du montant des cotisations calculées.

Par exemple, l'écriture de journal relative au chèque de paie d'un employé peut s'apparenter à ceci :

Construction Nationale Journal général				
Date	Description	#	Débit	Crédit
26 juil 95	Salaire	5300	998,40	
	Charges A-C	5310	51,16	
	Charges RPC	5320	27,36	
	Charges WCB	5330	26,10	
	Charges ISE	5360	20,00	
	Avances à encaisser	1240	100,00	
	Vacances à déboursier	2320	186,60	
	RPC à déboursier	2330		54,72
	A-C à déboursier	2340		87,70
	Impôt à déboursier	2350		234,80
	Retraite à déboursier	2370		120,00
	Syndicat à déboursier	2380		30,00
	ISE à déboursier	2390		20,00
	WCB à déboursier	2400		26,10
	Banque	1100		836,30

À la fin de chaque période de déclaration, vous devez déboursier les cotisations au ministère du Revenu de l'Ontario. Pour ce faire, vous devez préparer un chèque et le consigner par une écriture dans le journal général.

Cette écriture de journal ramène le compte de l'ISE à déboursier au solde impayé, et réduit le solde du compte de Banque d'où le chèque est tiré, tel qu'indiqué ci-dessous :

Construction Nationale Journal général				
Date	Description	#	Débit	Crédit
26 juil 95	ISE à déboursier	2390	20,00	
	Banque	1100		20,00

Consultez la documentation du ministère du Revenu de l'Ontario pour déterminer la fréquence de vos paiements et le pourcentage à utiliser pour le calcul. Si la masse salariale annuelle est inférieure à 400 000 \$ et que votre pourcentage change au cours d'un trimestre,

un redressement du montant de votre paiement peut s'avérer nécessaire.

La comptabilité des salaires spécifique au Québec

Le gouvernement du Québec perçoit les contributions pour le Régime de retraite du Québec ainsi qu'un impôt personnel pour les employés résidant dans cette province. De plus, il perçoit, aux frais des employeurs, les contributions à la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Au Québec, la charge de CSST est basée sur le salaire brut de l'employé incluant les avantages imposables.

Ces régimes sont conçus en remplacement des régimes fédéraux identiques administrés par Revenu Canada.

Le tableau suivant résume les différences majeures entre les impôts des autres provinces et territoires du Canada et les déductions exigées au Québec :

Table comparatif		
Catégorie	Pour la province de Québec payez au :	Pour les autres prov. et terr. payez au :
Impôt fédéral	Receveur général du Canada	Receveur général du Canada
Impôt provincial	Gouvernement du Québec	Receveur général du Canada
Fonds de pension	Régime de retraite du Québec (RRQ)	Régime de pension du Canada (RPC)
Plan du sécurité au travail	Commission de la santé et sécurité au travail (CSST)	Workers' Compensation Board (WCB)
Assurance-médical	Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ)	—

À cause des exigences uniques au Québec, les écritures de journal seront composées de comptes différents, tel qu'indiqué ci-après :

Construction Nationale Journal général				
Date	Description	#	Débit	Crédit
26 juil 95	Salaire	5300	998,40	
	Charges A-C	5310	51,16	
	Charges RRQ	5350	27,36	
	Charges CSST	5330	26,10	
	Charges RAMQ	5340	41,98	
	Avances à encaisser	1240	100,00	
	Vacances à déboursier	2320	186,60	
	A-C à déboursier	2330		87,70
	RRQ à déboursier	2340		54,72
	Impôt fédéral à déboursier	2350		138,00
	Impôt du Québec à déboursier	2360		200,35
	Retraite à déboursier	2370		120,00
	Syndicat à déboursier	2380		30,00
	Médical à déboursier	2390		15,00
	CSST à déboursier	2400		26,10
	ISE à déboursier	2410		41,98
	Banque	1100		717,75

La comptabilité de l'inventaire

Les inventaires sont les divers articles et fournitures utilisés par une compagnie lors de ses opérations régulières, pouvant être vendus, utilisés pour produire un nouveau stock d'inventaire ou tout simplement consommés pendant une période relativement courte, habituellement en deça d'un an. Les inventaires sont un actif courant de la compagnie.

Un item d'inventaire peut être acquis par achat direct d'un fournisseur. La compagnie reçoit le titre de cette propriété lors de la livraison ou lorsque les items sont **FAB** (franco à bord) ou **CAF** (coût, assurance, et fret sont déjà payés). Lors de la livraison de l'item, un accusé de réception doit être préparé et une copie de ce bon doit être remise au service de comptabilité pour être jumelée avec la facture du fournisseur.

Un item d'inventaire peut également être un produit fabriqué. Dans ce cas, un item d'inventaire passe d'une valeur inférieure à une valeur supérieure. Un rapport de fabrication doit être préparé et une copie remise au service de comptabilité afin d'enregistrer le changement d'une matière première à l'addition d'un produit en inventaire.

Un item d'inventaire est consommé (et par la suite devient une dépense pour la compagnie) quand il est vendu. Le revenu produit par cette vente est enregistré sur une facture et une copie doit être remise au service de comptabilité. On comptabilise simultanément la vente, la réduction des stocks en inventaire, et la dépense du coût de production.

On réduit également les items en inventaire lorsqu'ils sont utilisés à la fabrication de nouveaux produits. Dans ce cas, une telle réduction n'occasionne pas de dépense car une augmentation simultanée des items en inventaire se produit. Le rapport de fabrication doit indiquer le numéro du nouvel item ainsi que le numéro des items utilisés pour sa production.

Les items d'inventaire peuvent être réduits lorsqu'utilisés dans un projet. Si le projet demeure la propriété de la compagnie, la nature de la transaction est similaire à l'exemple précédent ou par fabrication, un produit passe d'une valeur inférieure à une valeur supérieure, et on peut considérer le projet comme un item en inventaire.

Lorsque la compagnie n'est pas propriétaire du projet, une transaction est nécessaire pour réduire les items en inventaire et pour enregistrer la dépense du coût de production de ces derniers. Les items en inventaire utilisés pour un projet doivent être enregistrés sur une **réquisition** qui indiquera leurs transferts au projet.

Les items en inventaire peuvent aussi être réduits à cause des pertes occasionnées par détérioration, vol, dommage, ou désuétude. Dans ce cas, un rapport des pertes devrait être préparé pour générer une écriture comptable qui réduira les items en inventaire et enregistrera une dépense pour les coûts de ces items.

Contrôle comptable de l'inventaire

Le contrôle comptable de l'inventaire peut être effectué selon diverses méthodes:

- ς Coût moyen
- ς Première entrée, première sortie (FIFO)
- ς Dernière entrée, première sortie (LIFO)
- ς Item par item

La méthode du coût moyen est la plus simple et est discutée dans les paragraphes suivants:

La méthode du coût moyen détermine un coût unitaire pour un item en inventaire en additionnant le coût d'un nouvel item au présent coût d'un item existant et en divisant ce montant par la quantité combinée des items en inventaire.

Lors du premier achat d'un item, son coût moyen est le coût à l'achat divisé par la quantité achetée. Par exemple, si Construction Nationale a acheté 20 items pour 300 \$, le coût moyen à l'unité serait 15 \$. Lorsqu'ils sont enlevés de l'inventaire, on considère qu'ils sont enlevés au coût moyen.

Par exemple, si l'on réquisitionne 4 items pour un projet, la valeur de l'inventaire deviendrait 240 \$ et le coût moyen demeurerait à 15 \$. Si d'autres items sont achetés à un prix différent, le coût moyen des items en inventaire serait, par conséquent, modifié.

Par exemple, si Construction Nationale achète 16 items de plus au coût de 208 \$, le nouveau coût moyen serait alors calculé de la façon suivante:

16 unités @ 15,00 \$	=	240,00 \$
16 unités @ 13,00 \$	=	<u>208,00</u>
		448,00 \$
448,00 divisé par 32	=	14,00 \$ (nouveau coût moyen)

Après la date de ce dernier achat, un item sortirait de l'inventaire au nouveau coût moyen de 14 \$ l'unité. Par exemple, si à la prise d'inventaire la quantité des items est établi à 30, la perte des deux items devrait être comptabilisé à 28 \$ (2 items au coût moyen de 14 \$ l'unité). Le coût moyen des items encore en inventaire demeure à 14 \$ l'unité.

Vous trouverez ci-après, un exemple d'une carte de contrôle des inventaires qui illustre la méthode de valorisation des inventaires par leur coût moyen:

<p align="center">Construction Nationale Carte de contrôle des items en inventaire (Stock)</p>											
Item de Stock No: 6040			Endroit: B-6L-5			Description: Machine			Ligne de produit: A		
Fournisseur: Lebrun et Larose			Livraison normale: 5 jours			Niveau maximum: 32			Niveau minimum: 16		
Date	Libellé	No. de pièce	Transaction			Inventaire					
			Unités	Coût	Total	Unités	Coût	Total			
08-01-95	Acc réception	R2769	20	15,00	300,00	20	15,00	300,00			
12-01-95	Req.	SR9274	-4	15,00	-60,00	16	15,00	240,00			
23-01-95	Bon d'achat	P6339	16								
28-01-95	Acc réception	R2807	16	13,00	208,00	32	14,00	448,00			
31-01-95	Prise des stocks		-2	14,00	-28,00	30	14,00	420,00			

La structuration des comptes d'inventaire au niveau du grand livre

Les fabricants, grossistes et détaillants trouveraient avantageux de regrouper les comptes des produits en inventaire dans la catégorie Produits en stock sur le bilan.

Similairement, il serait avantageux de regrouper les comptes de revenu et de dépense liés à la vente de l'inventaire: Un format typique de ces regroupements serait comme suit:

Les Détaillants Larose			
Bilan au 31 janvier 1996			
Actif		Passif	
Actif à court terme		Passif à court terme	
Petite caisse	10 000	Intérêts à déboursier	1 000
Banque	19 000	Salaires	1 000
Intérêts à recevoir	600	Comptes à déboursier	20 000
Comptes à recevoir	38 000	Emprunt de banque	<u>10 000</u>
Fourniture de bureau	300	Total passif à court terme	<u>32 000</u>
Assurance payée d'avance	<u>1 000</u>		
Total actif à court terme	<u>68 900</u>	Passif à long terme	
		Hypothèque	95 000
Produits en stock		Emprunt de banque	<u>40 000</u>
Ligne de produit A	9 000	Total passif à long terme	<u>135 000</u>
Ligne de produit B	12 000		
Ligne de produit C	<u>8 000</u>	Total passif	<u>167 000</u>
Total produits en stock	<u>29 000</u>		
		Capital	
Immobilisations		Bénéfices non répartis	48 000
Terrain	70 000	Bénéfices courant	<u>30 000</u>
Immeubles	40 000	Total capital	<u>78 000</u>
Aménagements d'atelier	15 100		
Equipment d'entrepôt	20 000	Total passif et capital	<u>245 000 \$</u>
Office mobilier de bureau	<u>2 000</u>		
Total immobilisations	<u>147 100</u>		
Total actif	<u>245 000 \$</u>		

Les Détaillants Larose État des résultats du 1^{er} février 1995 au 31 janvier 1996			
Revenu		Dépense	
Ventes d'inventaire		Coût des ventes	
Ligne de produit A	133 000	Ligne de produit A	85 700
Ligne de produit B	69 000	Ligne de produit B	42 800
Ligne de produit C	<u>600</u>	Ligne de produit C	<u>400</u>
Total ventes d'inventaire	<u>202 600</u>	Total coût des ventes	<u>128 900</u>
Ventes diverses		Frais d'administration	
Commission TVP	3 300	Salaires	27 000
Intérêts sur obligation	<u>3 100</u>	Amortissement	7 000
Total ventes diverses	<u>6 400</u>	Créances douteuses	2 000
Revenu total	<u>209 000 \$</u>	Intérêts sur hypothèque	5 600
		Intérêts sur emprunt de banque	2 600
		Intérêts sur marge de crédit	800
		Honoraires professionnels	1 300
		Téléphone	800
		Assurance	2 300
		Électricité et chauffage	<u>700</u>
		Total frais d'administration	<u>50 100</u>
		Dépense totale	<u>179 900</u>
		Revenu net	<u>30 000 \$</u>

En général, l'état des résultats pour les fabricants, grossistes et détaillants indique un profit brut sur les ventes. Ce chiffre se définit comme suit:

Total ventes d'inventaire	202 600
Total coût des ventes	<u>128 900-</u>
Profit brut sur les ventes	73 700

Une compagnie de construction ou toute autre compagnie qui se sert d'un système d'items en inventaire sans les vendre, utiliserait normalement un format différent pour leurs états des résultats, par contre, le bilan du dernier exemple serait le même. Par exemple:

Construction Nationale État des résultats du 1 ^{er} avril 1995 au 31 mars 1996			
Revenu		Dépenses	
Ventes		Construction	
Appartements	122 000	Matériel: Catégorie A	39 000
Logements	64 000	Matériel: Catégorie B	20 000
Edifice à bureaux	<u>600</u>	Matériel: Catégorie C	5 300
Total ventes	<u>186 600</u>	Location: Excavateur	4 000
Ventes diverses		Location: Grue	2 500
Ingénierie	2 000	Location: Compresseur	1 500
Arpentage	<u>4 000</u>	Salaires	30 000
Total ventes diverses	<u>6 000</u>	Charges Salaires	<u>10 000</u>
		Total construction	<u>112 300</u>
Revenu total	<u>192 600 \$</u>	Frais d'administration	
		Salaires	27 000
		Amortissement	7 000
		Créances douteuses	2 000
		Intérêts hypothèque	5 600
		Intérêts emprunt de banque	2 800
		Intérêts marge de crédit	800
		Honoraires professionnels	1 300
		Téléphone	800
		Assurance	2 300
		Électricité et chauffage	<u>700</u>
		Total frais d'administration	<u>50 300</u>
		Dépense totale	<u>162 600</u>
		Revenu net	<u>30 000 \$</u>

Aspects fiscaux de la comptabilité de l'inventaire

Cette section traite de la comptabilisation de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente provinciale (TVP) lors de l'achat et de la vente d'items d'inventaire (d'articles de stock).

Taxe sur les produits et services

En 1991, la taxe sur les produits et services (TPS) a remplacé la taxe de vente fédérale (TVF). Nous vous recommandons de consulter un comptable professionnel et Revenu Canada, à la fois en ce qui concerne l'information de dernière heure sur la TPS et l'incidence de la taxe sur votre entreprise particulière.

La TPS que vous versez sur l'achat de produits et services destinés à votre entreprise ou à la revente pourra être admissible à un crédit de taxe sur les intrants. Le cas échéant, la TPS n'est pas une dépense ou un coût d'inventaire. Vous la comptabilisez comme élément distinct et vous la réclamez au gouvernement.

Lorsqu'une entreprise achète des stocks (également appelés **items d'inventaire** dans le manuel), elle verse la TPS (sur les éléments assujettis à la TPS). Le vendeur peut imputer la TPS selon une des deux manières suivantes: comprise ou non comprise dans le prix.

Par exemple, si une entreprise achète un article de stock et que la TPS est incluse dans le prix de la vente, la ligne de la facture sera comparable à la suivante:

Truc	107,00	TPS comprise
------	--------	--------------

Si l'entreprise achète le même article, mais que la TPS n'est pas comprise dans le prix de vente, la ligne de la facture sera analogue à ce qui suit:

Truc	100,00
TPS	<u>7,00</u>
Total	107,00

D'une façon ou d'une autre, le coût de l'élément de stock est de 100 \$ et la TPS versée sur l'achat est de 7 \$. L'écriture de journal relative à l'acquisition est:

		<u>débit</u>	<u>crédit</u>
1160	Ligne de produit A	100,00	
2490	TPS versée sur l'achat	7,00	
1100	Banque		107,00

Lorsque votre entreprise vend des articles de stock, le client verse la TPS (sur les articles assujettis à la TPS). En votre qualité de vendeur, vous devez décider s'il convient de faire vos prix TPS comprise ou TPS en sus.

Si la TPS est comprise dans le prix de vente, votre revenu sera inférieur au prix de vente parce qu'une fraction de prix de vente représentera la TPS que vous percevez au nom de Revenu Canada. Par exemple, si vous vendez un article au prix de 214 \$, TPS comprise, vous figurez le prix réel en calculant à rebours ainsi qu'il suit:

Prix de vente	214,00
TPS comprise	<u>14,00</u>
Prix réel	200,00

Fort probable que vous avez calculé votre prix de vente en multipliant votre prix réel par le taux de TPS et en additionnant cette dernière au prix réel. Ce rapport:

$\text{Prix de vente} = \text{prix réel} + (\text{prix réel multiplié par taux de TPS})$
--

peut être indiqué d'une façon pour vous permettre de déterminer le prix réel comme suit:

$\text{Prix réel} = \frac{\text{prix de vente}}{(1 + \text{taux TPS})} = \frac{214}{(1 + 0,07)} = \frac{214}{1,07} = 200 \$$
--

L'écriture de journal que vous devrez passer pour inscrire la vente d'un article de 200 \$ plus TPS est la même que si vous enregistrez la vente d'un article de 214 \$ pour lequel la TPS est comprise dans le prix. La seule différence serait que si la taxe est comprise dans le prix, vous devez en premier lieu calculer le revenu de 200 \$ $[(214 \$ / (1 + 0,07))]$.

Pour enregistrer la vente, l'écriture de journal sera la suivante:

		débit	crédit
1100	Banque	214,00	
5220	Dépense : Produit A	100,00	
4160	Revenu		200,00
2510	TPS perçue sur la vente		14,00
1120	Inventaire : Produit A		100,00

Taxe de vente provinciale (TVP)

Lorsque vous vendez un article à un acheteur qui n'est pas exonéré de la taxe de vente provinciale (TVP), vous devez alors percevoir la TPV sur tous les articles assujettis à cette taxe.

Consultez l'Administration de la taxe de votre province qui vous indiquera si votre province exige que vous perceviez la TPV sur le prix des articles TPS comprise ou TPS en sus.

Disons que le taux de TPV est de 6 pour cent, que l'article est assujetti à la TPS, et que votre province exige que vous perceviez la TPV sur le prix TPS non comprise. L'écriture de journal sera la suivante:

		débit	crédit
1100	Banque	226,00	
5220	Dépense : Produit A	100,00	
4160	Revenu		200,00
2140	TVP à payer		12,00
2510	TPS perçue sur la vente		14,00
1120	Inventaire : Produit A		100,00

Pour de plus amples enseignements sur la TPS et la TPV, consulter le chapitre 21, *Comptabilité de la TPS et de la TPV*.

La comptabilité du prix de revient

La comptabilité du prix de revient est un système comptable où les coûts et/ou les dépenses applicables sont alloués à une division, département, ou projet spécifique. Les gestionnaires sont ainsi en mesure de déterminer si cette division, département, ou projet respecte son budget ou s'il contribue au bénéfice de l'entreprise.

Centre des dépenses

Voici un exemple de la façon d'attribuer les dépenses entre les différents projets :

Si un employé reçoit un salaire de 3000 \$ en février, ce salaire serait enregistré au grand livre comme suit :

14 fév 96	Charges salaires	5020	3 000	
	Banque	1020		3 000
	Salaire de Larose payé pour mars			

Durant le mois, l'employé a passé 50 % de son temps sur le projet A, 25 % au projet B, et 25 % au projet C. En préparant l'écriture de journal décrite ci-haut, l'employeur alloue 1 500 \$ au projet A, 750 \$ au projet B, et 750 \$ au projet C.

Si l'employeur a alloué, de façon similaire, les dépenses encourues en mars aux trois projets, il sera en mesure de demander un résumé de ces centres de dépenses pour cette période de deux mois.

	Projets		
	A	B	C
Salaires	5 000	7 000	2 000
Matériel	1 000	700	3 000
Location d'équipement	<u>3 000</u>	<u>1 000</u>	<u>2 000</u>
Total des dépenses	9 000 \$	8 700 \$	7 000 \$

Ces renseignements lui sont utiles puisqu'il connaît maintenant les coûts détaillés de chaque projet. L'employeur est donc mieux positionné pour contrôler les coûts et prendre des décisions.

Centres de profits

La comptabilité des coûts peut aussi être utilisée pour déterminer la rentabilité d'un centre de profit (division, département, ou région).

Voici un exemple où un hôtel détermine la rentabilité de certains départements.

Lors de l'enregistrement des revenus et dépenses au journal, ceux-ci sont également alloués aux départements responsables. Certaines dépenses sont partagées entre les différents départements tout comme les dépenses étaient partagées dans les projets de l'exemple précédent.

À la fin de chaque mois, des résumés sont préparés par département. Normalement, un tel résumé serait bien plus détaillé mais l'exemple suivant traite sommairement les revenus et les dépenses.

	Le Grand Hôtel		
	Bar	Salle à manger	Chambres
Revenus			
Nourriture	1 000 \$	12 000 \$	—
Spiritueux	8 000	6 000	—
Locations	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>20 000 \$</u>
Total	9 000	18 000	20 000
Dépenses			
Nourriture et spiritueux	4 000	6 000	—
Salaires	4 000	6 000	8 000
Fournitures	<u>500</u>	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>
Total	<u>8 500</u>	<u>14 000</u>	<u>10 000</u>
Profit	<u>500 \$</u>	<u>4 000 \$</u>	<u>10 000 \$</u>

La comptabilité de la TPS et de la TVP

Ce chapitre porte sur la comptabilisation de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente provinciale (TVP).

La TPS est une taxe levée par le gouvernement fédéral. Vous versez la TPS sur les produits que vous achetez, et vous percevez de vos clients la TPS sur les produits que vous vendez. Vous devez remettre au gouvernement la TPS que vous percevez de vos clients, moins la TPS que vous versez sur vos achats d'entreprise qui sont admissibles à un crédit de taxe sur les intrants.

La taxe de vente provinciale est levée par le gouvernement provincial. Vous percevez de vos clients la TVP sur les produits que vous vendez, et vous remettez cette taxe au gouvernement. Certaines provinces vous permettent de garder un certain pourcentage de la taxe de vente provinciale perçue à titre de **commission**.

Préparatifs

Avant d'aménager votre système comptable, vous devez vous préparer en vue de la comptabilisation des taxes. Si vous ne l'avez pas encore fait, consultez un comptable professionnel, Revenu Canada et l'administration de la taxe de votre province, à la fois pour connaître les dernières modifications des taxes et l'incidence de ces dernières sur votre entreprise particulière.

Établissement des comptes du grand livre

Vous devez établir des comptes afin de faire le suivi de la TPS et de la TVP.

Dans le grand livre, créez de nouveaux comptes de passif à court terme suivants pour la TPS :

- ς TPS perçue sur les ventes
- ς TPS versée sur les achats
- ς Ajustement de TPS (facultatif)
- ς Ajustement du CTI (facultatif)
- ς Retenue salariale de TPS (facultatif)
- ς TPS à remettre (remboursement).

Le compte de TPS à remettre (remboursement) est un compte de total partiel. (Ces instructions sont basées sur l'hypothèse que vous avez classé ces comptes comme des comptes de passif. Votre comptable pourra recommander d'autres classifications.)

En regroupant tous les comptes de TPS, vous pouvez facilement déterminer le montant que vous devez remettre au gouvernement ou que le gouvernement vous doit.

Dans le grand livre, créez les comptes de TVP suivants :

- ς TVP à remettre
- ς Commission sur TVP (si votre province vous permet de garder une partie de la taxe perçue à titre de commission)

Le compte de la TVP à remettre est un compte de passif à court terme, alors que le compte de commission sur TVP est un compte de revenu.

Comptabilisation des achats

La TPS que vous versez sur les achats d'entreprise n'est pas une dépense ou un coût d'inventaire si elle est admissible à un crédit de taxe sur les intrants. Vous devez la comptabiliser séparément et la réclamer du gouvernement.

La TVP que vous versez sur vos achats d'entreprise est une dépense.

Si vous achetez des fournitures de bureau totalisant 100 \$, et que vous versez 6 % de TVP et 7 % de TPS, l'écriture que vous passerez sera comparable à la suivante :

		<u>débit</u>	<u>crédit</u>
2490	TPS versée sur achat	7,00	
5645	Fournitures de bureau	106,00	
1100	Banque		113,00

La TVP étant une dépense, elle est comprise dans le montant de 106 \$ débité au compte des fournitures de bureau.

Comptabilisation des ventes

Lorsque vous vendez des produits et services à des clients, vous devez comptabiliser la TPS et la TVP.

La TPS et la TVP que vous percevez des clients doivent figurer sur les factures. La TPS peut figurer comme élément distinct ou être comprise dans le prix de vente. Si la TPS est comprise dans le prix de vente, il faut indiquer clairement quels articles sont taxés. La TVP doit toujours figurer comme élément distinct.

Signalons que les articles ne sont pas tous assujettis à la TPS. Vérifiez les règles relatives à la TPS pour savoir quels articles sont exonérés ou détaxés.

Lorsque vous vendez un article au comptant, l'écriture de journal correspondante peut se comparer à la suivante :

		débit	crédit
1100	Banque	226,00	
5220	Dépense : Produit A	100,00	
1120	Inventaire : Produit A		100,00
2140	TVP à remettre		12,00
2510	TPS perçue sur la vente		14,00
4160	Revenu		200,00

Retenues salariales de TPS

Si vos employés reçoivent des avantages assujettis à la TPS, vous devez établir un compte Retenue salariale de TPS dans le grand livre.

La TPS applicable aux avantages offerts aux employés peut être perçue et déclarée tous les ans, lorsque vous imprimez les feuillets T4, en passant une écriture dans le compte Retenue salariale de TPS du grand livre. Par ailleurs, vous pouvez choisir de retenir la TPS sur chaque chèque de salaire.

Par exemple, si un employé reçoit un avantage taxable de 120 \$, la TPS sera de 8,40 \$. Lors de la préparation d'un chèque de salaire, 8,40 \$ sont retenus du chèque de l'employé et inscrits comme une augmentation dans le compte Retenue salariale de TPS.

Pour de plus amples renseignements, consulter la section intitulée **Retenue salariale de TPS** au chapitre 18, *La comptabilité de la paie*.

Ajustements

A l'occasion, il se peut que vous ayez à comptabiliser la TPS à l'égard de transactions qui ne sont ni des achats ni des ventes. N'utilisez pas les comptes TPS perçue sur les ventes ou TPS versée sur les achats pour faire ces ajustements. Passez plutôt vos écritures

de journal à l'aide des comptes Ajustement de TPS et Ajustement de CTI (crédit de taxe sur les intrants).

Utilisez le compte Ajustement de TPS pour inscrire la TPS que vous devez au gouvernement à l'égard de transactions qui ne sont pas des ventes, par exemple :

- ς la fraction de TPS d'une créance douteuse qui a été recouvrée;
- ς la fraction du crédit de taxe sur les intrants que Revenu Canada récupère lorsque les frais de location d'une voiture de tourisme louée à bail dépassent le maximum admissible.

Utilisez le compte de CTI pour enregistrer la TPS que le gouvernement vous doit à l'égard d'opérations qui ne sont pas des achats, par exemple :

- ς la fraction de TPS d'une créance douteuse que vous avez passée en charges;
- ς le remboursement de TPS qu'un constructeur verse ou crédite à l'égard des habitations neuves.

Soldes des comptes

Lorsque vous versez la TPS que vous devez (ou que vous recevez votre remboursement), reportez le montant du chèque dans le compte de TPS afin de les préparer pour la prochaine période de déclaration.

Par exemple, si vous devez remettre de la TPS au gouvernement, l'écriture de journal permettant de consigner le paiement pourra se comparer à la suivante :

Chapitre 21 : La comptabilité de la TPS et de la TPV

		<u>débit</u>	<u>crédit</u>
2510	TPS perçue sur les ventes	180,00	
2515	Retenues salariales de TPS	30,00	
2520	Ajustements de TPS	20,00	
2490	TPS versée sur les achats		50,00
2525	Ajustements du CTI		25,00
1100	Banque		155,00

Si le gouvernement vous donne un remboursement, l'écriture de journal permettant de consigner le remboursement pourra se comparer à la suivante :

		<u>débit</u>	<u>crédit</u>
1100	Banque	100,00	
2510	TPS perçue sur les ventes	100,00	
2515	Retenues salariales de TPS	25,00	
2520	Ajustements de TPS	25,00	
2490	TPS versée sur les achats		200,00
2525	Ajustement du CTI		50,00

De même, lorsque vous remettez la TVP au gouvernement, l'écriture de journal permettant de consigner le versement pourra se comparer à la suivante :

		<u>débit</u>	<u>crédit</u>
2140	TVP à remettre	90,00	
4060	Commission sur TVP		2,70
1100	Banque		87,30

Le montant de crédit sur la TVP ne devrait être inclus que si votre province vous permet de garder, à titre de commission, une partie de la taxe de vente provinciale que vous percevez.

Lexique

Actif — Terme qui désigne le total des biens appartenant à une personne ou à une entreprise. Ils sont reportés sur le côté gauche du bilan. Les actifs comprennent les rubriques suivantes : inventaire des produits finis et des travaux en cours, terrains, immeubles, encaisse, et comptes à recevoir.

Actif à court terme — Les biens d'une entreprise qui peuvent être convertis en argent ou réalisés pendant le cours normal des affaires qui est généralement d'un an.

Actionnaires — Personnes ou autres compagnies qui détiennent des actions émises par une corporation. Les actionnaires sont propriétaires de la corporation, par contre, la responsabilité des actionnaires envers l'entreprise est "limitée" car ils ne peuvent perdre que ce qu'ils ont originalement investis dans l'entreprise.

Actions — *Voir* : Actions privilégiées et Actions ordinaires.

Actions ordinaires — Ces actions n'ont pas de traitement préférentiel au niveau des dividendes et n'ont pas de taux de rendement fixe. Cette catégorie d'actions est la plus courante. Elle est la seule qui comporte des droits de vote. Normalement, les actionnaires qui détiennent la majorité des actions ordinaires contrôlent l'entreprise.

Actions privilégiées — Actions ayant généralement un taux de dividende fixe établi en montant ou en pourcentage. Les détenteurs de cette catégorie d'actions ont priorité sur les détenteurs d'actions ordinaires en ce sens que lorsque des dividendes sont déclarés, les détenteurs d'actions privilégiées reçoivent leurs dividendes avant que les détenteurs d'actions ordinaires n'y aient droit.

Ajustement — Écritures de journal pour enregistrer les frais courus, l'amortissement, les revenus gagnés, les mauvaises créances, et autres items qui doivent être enregistrés à la fin d'une période comptable afin de produire un résultat précis des revenus. Les écritures de journal pour enregistrer les ajustements sont appelées écritures d'ajustements.

Amortissement — Somme reportée à titre de dépense aux résultats d'un exercice et découlant de la répartition systématique d'un bien diminué de sa valeur résiduelle sur la durée prévue d'utilisation de ce bien.

Année fiscale — Période de 12 mois que l'entreprise choisit à titre d'année fiscale et au terme de laquelle elle ferme ses livres et dresse ses états financiers. Il ne s'agit pas nécessairement d'une année civile.

Balance de vérification — Grande feuille sur laquelle sont listés verticalement tous les comptes d'un grand livre incluant chaque solde dressé en vue de vérifier l'exactitude des calculs de ce grand livre, soit débits égalent crédits.

Bénéfice brut — La marge de profit réalisée lors de la vente des marchandises avant de tenir compte des frais de vente et d'administration. Valeur des ventes moins les coûts des marchandises vendues.

Bénéfice net — Excédant des revenus ou des produits d'un exercice sur les charges d'exploitation.

Bénéfices non répartis — Le total accumulé des bénéfices après impôt et des pertes des exercices déficitaires réalisés par l'entreprise depuis sa constitution. Si une entreprise a réalisé plus de pertes que de profits, le montant des bénéfices non répartis sera négatif. Les dividendes versés sont aussi retranchés des bénéfices non répartis.

Bilan — Document exposant succinctement la situation financière d'une entreprise et présentant la liste des éléments de l'actif et du passif ainsi que les capitaux propres à une date déterminée.

Capital des actionnaires — Le capital de départ investi dans l'entreprise par les actionnaires ainsi que les bénéfices non répartis. *Voir aussi* : Bénéfices non répartis et Capital du propriétaire.

Capital du propriétaire — Capital de départ investi dans l'entreprise par le ou les propriétaires ainsi que l'accumulation des bénéfices réalisés et retenus depuis la conception de l'entreprise. C'est le produit des actifs moins les passifs. *Voir aussi* : Capital des actionnaires.

Centre de profit — Un département, secteur de ventes, projet ou tout autre secteur de l'entreprise où les revenus et dépenses peuvent être identifiés afin de déterminer la rentabilité du centre de profit.

Charte des comptes — Liste codifiée des comptes d'une entreprise qui sont classés selon leur nature et leur ordre numérique.

Chiffrier — Feuille de récapitulation où la balance de vérification, avant fermeture, est redressée à la suite de l'examen des comptes afin de faciliter l'établissement des données qui figureront dans les états financiers.

Compte — Catégorie servant à enregistrer individuellement chacun des produits, des charges et des opérations portant sur les valeurs actives, les dettes et les capitaux propres.

Un compte peut avoir un solde débiteur ou créditeur et est généralement tenu sur une page individuelle du grand livre.

Comptes à payer — Argent que l'entreprise doit à ses fournisseurs pour marchandises ou services reçus à crédit.

Comptabilité du prix de revient — Comptabilité qui a pour but de distribuer les coûts ou dépenses encourus pour un travail particulier, un secteur ou un projet afin de permettre aux gestionnaires de déterminer la rentabilité d'un projet.

Comptabilité d'exercice — Règle selon laquelle le comptable détermine d'abord les produits d'un exercice puis recense les charges d'exploitation s'y rapportant en vue de les déduire pour ainsi calculer le bénéfice net de l'exercice.

Corporation — Entité juridique, avec ou sans capital-actions, distincte et indépendante, selon le cas, de ses propriétaires (appelés actionnaires). Ces derniers ne peuvent perdre que ce qu'ils ont investi dans l'entreprise. Cette entité a le droit de poursuivre ou d'être poursuivie légalement. *Voir aussi* : Actionnaires.

Coût de production — Coût des matières premières, de la main-d'oeuvre directe, et des frais généraux de fabrication encourus lors de la production des marchandises.

Coût des marchandises — Coût des matières premières, de la main-d'oeuvre directe, et des frais généraux de fabrication encourus lors de la production des marchandises vendues.

Coût de la main-d'oeuvre — Rémunération versée aux employés (ouvriers et superviseurs) travaillant à la fabrication d'un produit.

Crédit — "Côté droit" en notation comptable. Un solde positif au côté droit d'un compte est un solde créditeur. Créditer signifie augmenter le solde créditeur ou diminuer le solde débiteur d'un compte.

Débit — "Côté gauche" en notation comptable. Un solde positif au côté gauche d'un compte est un solde débiteur. Débiter signifie augmenter le solde débiteur ou diminuer le solde créditeur d'un compte.

Dépense — Les montants déboursés par une entreprise pour fournir des marchandises ou des services à sa clientèle ou pour opérer le commerce à l'exception des montants déboursés pour l'acquisition d'un actif.

Dette à long terme — Les passifs qui ne tombent à échéance qu'après une année subséquente à la date du bilan.

Dividende — Un paiement, par une corporation, à ses actionnaires provenant normalement des bénéfices cumulatifs après impôt. Les administrateurs de la corporation décident et autorisent la déclaration et le paiement des dividendes.

Écriture de journal — L'enregistrement d'une transaction dans le journal.

Entreprise enregistrée — Une entreprise qui n'a pas d'entité juridique distincte du propriétaire malgré une comptabilisation unique pour chacun des deux. La responsabilité du propriétaire n'est pas "limitée" et il peut être tenu personnellement responsable des dettes de l'entreprise.

Équation comptable — La base fondamentale du processus comptable : $ACTIF = PASSIF + CAPITAL$

État des résultats — Un tableau formel qui indique les revenus et les dépenses pour une période déterminée.

États financiers — Le bilan et l'état des résultats.

États financiers regroupés — Les états financiers où les comptes similaires sont regroupés selon leur catégorie.

Fermeture des livres — Fermer les comptes de revenus et de dépenses à la fin d'une année fiscale de façon à ce que le solde soit à zéro. Ainsi, les livres seront prêts pour l'enregistrement des transactions pour la nouvelle année.

Frais courus — Les dépenses courues qui n'ont pas encore été enregistrées dans le livre parce qu'une facture n'a pas encore été reçue.

Frais d'usine — Toute dépense de l'usine, sauf les matières premières et la main-d'oeuvre directe. Ceci comprend les salaires de gestion, les salaires de concierge ainsi que les coûts d'exploitation de l'édifice, de la machinerie et de l'équipement.

Frais payés d'avance — Dépenses qui ont été préalablement payées. Les bénéfices des frais payés d'avance sont prolongés à une période ultérieure de la période de paiement. Les assurances et le loyer en sont des exemples typiques.

Grand livre- Un livre dans lequel chaque page contient les enregistrements d'un compte.

Immobilisations- Les biens d'une entreprise tels les terrains, immeubles, équipements, et camions utilisés pour l'exploitation de l'entreprise et qui ont généralement une longue viabilité.

Journal- Le registre principal des transactions d'une entreprise. Toute transaction d'une entreprise est comptabilisée au journal d'abord. On l'appelle également le journal général.
Voir aussi : Écriture de journal.

Journal auxiliaire- Un système dans lequel un compte particulier du journal (ex : comptes à recevoir) a son propre journal appelé un journal auxiliaire. Il y a normalement un compte dans le journal auxiliaire pour chaque client (ou fournisseur ou employé).

Méthode de la comptabilité d'exercice- Méthode qui consiste à tenir compte, dans la détermination du bénéfice net d'une entreprise, des produits, et des charges découlant des opérations d'un exercice lorsque les produits sont gagnés et les charges engagées.

Mauvaise créance- Créance ou effet dont on ne peut recouvrer le montant débiteur. L'enregistrement d'une mauvaise créance est effectuée par une écriture d'ajustement.

Ouverture des livres- Processus de préparation du grand livre par lequel les soldes d'ouverture du bilan sont reportés et les soldes des comptes de revenus et dépenses sont mis à zéro afin d'être en mesure de procéder à l'enregistrement des transactions de la nouvelle année fiscale.

Parts (Actions)- Titre sous forme de certificat qui représente une participation au capital d'une entreprise. *Voir aussi* : Actions privilégiées et Actions ordinaires.

Passif- Ensemble des dettes d'une entreprise. Le passif est regroupé sur le côté droit du bilan et comprend les emprunts de banque, les avances des actionnaires, et les comptes à payer.

Passif à court terme- Les dettes d'une entreprise qui devraient être payées dans le cours normal des affaires en deça d'un an.

Période comptable — Période au terme de laquelle l'entreprise dresse ses états financiers sans fermer ses livres. La majorité des entreprises ont une période comptable d'une durée d'un mois.

Pièces justificatives — Documents supportant les écritures comptables.

Profit — *Voir* : Revenu.

Réalisation (Moment de la) — L'enregistrement des revenus et dépenses. Le revenu est gagné lorsque le droit aux marchandises ou aux services passe au client. Les dépenses sont réalisées lorsqu'elles sont encourues, ou si elles peuvent être jumelées avec un revenu en particulier.

Report — Action de transcrire un montant inscrit au journal dans le compte approprié du grand livre.

Retrait — Action de retirer des biens (habituellement de l'argent ou des marchandises) d'une entreprise individuelle ou d'une association.

Revenu — Ce qui reste après avoir calculé tous les revenus pour une période comptable et déduit tous les coûts et dépenses pour cette même période. Le revenu peut aussi s'appeler revenu net, profit, profit net, bénéfice, ou bénéfice net.

Société — Entreprise comprenant plus d'un propriétaire. Ces associés portent un risque individuel de responsabilité jusqu'à concurrence de la totalité des dettes de l'association. Généralement, un accord mutuel existe entre les associés en ce qui à trait au partage des bénéfices ou des pertes de l'entreprise.

Stock — Articles qu'une entreprise a en magasin à un moment donné et qu'elle a l'intention de vendre ou d'utiliser pour fabriquer un produit ou vendre un service. Pour les détaillants ou les grossistes, les articles ne sont pas modifiés de façon majeure de la réception à la vente. Pour une entreprise industrielle, les stocks incluent les matières premières, les travaux en cours, et les produits finis pas encore vendus.

Transaction — Échange de quelque chose de valeur pour une autre chose de valeur tel qu'un montant d'argent pour un contrat de service ou des marchandises pour une promesse de payer.

Index

-A-

A-C

charges de l'employeur 18-15
cotisations 18-10
remises au Receveur général 18-18
rémunération assurable 18-10

Accusé de réception 19-1

Achats

comptabilisation de la taxe de vente
provinciale 21-2
comptabilisation de la TPS 21-2

Actifs

à court terme 10-1
changements dans les 2-2
définition 2-1
immobilisations 10-1

Actions

droit de vote 15-3
enregistrer l'émission d'actions 15-4
ordinaires 15-3
privilégiées 15-3

Amortissement

définition 11-4
écritures d'ajustement 11-5
enregistrement 11-5

Assurance-chômage

Voir : A-C

Avances

aux employés 18-4, 18-14, 18-17

-B-

Balance de vérification

définition 9-1
écriture d'ajustement 11-2

Bénéfices 3-2, 6-1, 10-4

à la fin de l'année fiscale 6-3

à la fin de l'exercice financier 13-1

des années antérieures 13-1, 13-3

imposables, employés 18-6

non répartis 13-1, 15-4

partage entre les associés 15-3

rapport avec les bénéfices nets 6-3

Bénéfices nets 6-1, 10-4

de l'année courante 6-3

des années précédentes 6-3

rapport avec les bénéfices 6-3

Bilan

après les écritures de régularisation
12-2

catégories 10-1

côté droit 5-5

côté gauche 5-5

définition 1-3

document 2-1

enregistrer des changements au 5-1

-C-

Capital 10-2

changements dans le 2-2, 3-1

définition 2-1

des actionnaires 15-3

Carte de contrôle des items en inventaire

exemple 19-3

Centre des dépenses 20-1

Centres de profits 20-2

Charges de l'employeur

A-C 18-15

CSST 18-15

RPC 18-15

- Charte des comptes 7-3
 - définition 7-2
 - exemple 7-3
 - Chèques de l'employé
 - déductions 18-8
 - Chiffrier
 - définition 9-1
 - Commission
 - employé 18-5
 - sur la taxe de vente provinciale 21-1
 - Comptabilité de l'inventaire
 - comptes du grand livre 19-4
 - Comptabilité du prix de revient 20-1
 - Comptabilité sur ordinateur
 - avantages 9-1
 - Comptes
 - charte des 7-2
 - créditer 5-7
 - débiter 5-7
 - numérisation 7-2
 - solde créditeur 5-6
 - solde débiteur 5-5
 - Comptes à payer
 - définition 1-2
 - livre auxiliaire 16-2
 - Comptes à recevoir
 - définition 4-3
 - livre auxiliaire 16-1
 - Comptes d'actif 5-6
 - avec soldes créditeurs 5-6
 - Comptes de capital 5-6
 - Comptes de grand livre
 - définition 8-1
 - dans la comptabilité de l'inventaire 19-4
 - exemple 8-1
 - Comptes de passif 5-6
 - avec soldes débiteurs 5-6
 - Corporation 15-2
 - Cotisations patronales
 - A-C 18-15
 - calcul 18-15
 - CSST 18-15
 - RPC 18-15
 - Cotisations syndicales 18-12
 - Coût moyen
 - méthode de contrôle comptable de l'inventaire 19-2
 - Créances douteuses
 - comptabilisation des 17-2
 - écriture d'ajustement 11-3
 - Crédit
 - au bilan 5-7
 - définition 5-5
 - écriture de journal 7-2
 - Crédit de taxe sur les intrants 21-2
 - ajustements 21-4
 - Créditer
 - définition 5-7
 - CSST
 - charges de l'employeur 18-15
- D-
- Débit
 - au bilan 5-7
 - définition 5-5
 - écriture de journal 7-2
 - Débiter
 - définition 5-7
 - Déductions
 - employés 18-8
 - Dépenses
 - d'administration 10-4
 - d'opération 10-4
 - débets et crédits 5-8
 - définition 4-2
 - quand les enregistrer 4-3
 - répartition aux centres de profits 20-2
 - répartition aux projets 20-1
 - Dépenses de la période
 - enregistrement 11-6
 - Dette à long terme 10-2
 - Dividendes
 - enregistrement de leur versement 15-4

- sur les actions ordinaires et privilégiées 15-3
- Document d'origine
définition 7-2
- Données historiques 7-1
- É-
- Écriture d'ajustement 11-1
enregistrement 11-2
pour créances douteuses 11-3
pour l'amortissement 11-5
pour le matériel 11-3
pour les frais payés d'avance 11-2
- Écriture de journal
définition 7-2
exemple 7-2
pour comptabiliser un chèque de paie 18-17
pour fermer les livres 13-1
pour ouvrir les livres 13-3
- Écriture de renversement
définition 11-6
- Employés
avances 18-4, 18-14, 18-17
bénéfices imposables 18-6
commissions 18-5
déductions 18-8
gains bruts 18-3
gains en heures supplémentaires 18-4
gains réguliers 18-4
paie de vacances 18-6
salaires 18-5
- Enregistrement
des employés 16-3
des items d'inventaire 16-3
paiements reçus 5-1
proprès a un client 16-1
transactions 5-1
- Entreprise à propriétaire unique
définition 1-1
- Équation comptable 2-1
- Escomptes
comptabilisation des 17-1
- État des résultats
après les écritures de régularisation 12-1
catégories 10-3
définition 6-1
- États financiers
après les écritures de régularisation 12-1
définition 6-3
écritures d'ajustement 11-2
préparation 14-1
- États financiers regroupés
définition 10-1
- Exercice financier
début 13-1
- F-
- Factures ouvertes
méthode de comptabiliser 17-1
- Fermeture des livres
définition 13-1
écriture de journal 13-1
- Fiche de paie
mise à jour 18-16
- Formules TD1 18-12
- Frais courus 11-5
- Frais d'intérêt
comptabilisation des 17-1
- Frais payés d'avance 11-2
écritures d'ajustement 11-2
- G-
- Gains
heures supplémentaires 18-4
paie de vacances 18-6
réguliers 18-4
salaire 18-5
- Grand livre général
définition 8-1

report des écritures de journal 8-1

-I-

Immobilisations 10-1

Impôt

des gains 18-12

Impôt sur le revenu

calcul 18-12

remises au Receveur général 18-18

Impôt-santé de l'employeur

Voir : ISE

Inventaire

enregistrements 16-3

livre auxiliaire 16-3

méthodes de contrôle comptable 19-2

taxe de vente provinciale sur la 19-8

TPS sur l' 19-8

ISE

comptes de grand livre de l'écriture de journal 18-19

versement au ministère du Revenu de l'Ontario 18-20

-J-

Journal général

définition 7-1

exemple 7-2

-L-

Livre auxiliaire 16-1

comptes à payer 16-2

comptes à recevoir 16-1

définition 16-1

inventaire 16-3

paie 16-2

-M-

Matériel d'entretien

écriture d'ajustement 11-3

Méthode de la comptabilité d'exercice

définition 5-3, 11-1

Montants assujettis à l'impôt 18-13

-O-

Ouverture des livres

définition 13-3

écriture de journal 13-3

-P-

Paie

au Québec 18-21

avances 18-4, 18-14, 18-16, 18-17

calcul des déductions 18-8

calcul du salaire brut 18-4

commissions 18-5

cotisations patronales 18-14

de vacances 18-6

écritures de journal 18-17

livre auxiliaire 16-2

mise à jouer de la fiche de paie 18-16

préparation 18-1

Paie de vacances

accumulée 18-7

versée 18-6

Paiements à l'avance

comptabilisation des 17-3

Passifs

à court terme 10-2

à long terme 10-2

changements dans les 2-2

définition 2-1

Pénalités sur les arrérages

comptabilisation des 17-1

Période comptable

choix 11-1

définition 11-1

Pertes 3-2

Plan médical
 déductions de l'employé 18-13
 Principe du rapprochement
 définition 4-3
 Profit brut sur les ventes
 définition 19-6
 Projets
 répartition des dépenses aux 20-1

-Q-

Québec
 comptabilité des salaires 18-21

-R-

Rapport de fabrication 19-1
 Rapport des pertes 19-2
 Receveur général
 remises au 18-18
 Référence
 définition 8-2
 Régime de pensions du Canada
Voir : RPC
 Régime de retraite
 cotisations 18-11
 Régime enregistré de retraite
 cotisations 18-11
 Remises aux organismes du
 gouvernement 18-18
 Report
 définition 8-2
 Réquisitions
 d'inventaire 19-2
 Résultats 10-4
 calcul 6-1
 Retraits
 d'une entreprise 3-1
 Revenus 10-3
 débits et crédits 5-8
 définition 4-1
 net 6-1

provision pour 11-7
 quand les enregistrer 4-3
 répartition aux centres de profits 20-2
 Revenus de la période
 enregistrement 11-7
 RPC
 contributions 18-9
 charges de l'employeur 18-15
 exemption de base 18-9
 gains cotisables 18-9
 remises au Receveur général 18-18

-S-

Salaire 18-5
 Salaire brut
 calcul 18-4
 Société à responsabilité limitée 15-2
 Société de personnes 15-1
 Soldes de comptes
 définition 5-3
 Syndicat
 cotisations 18-12
 Système manuel de comptabilité 9-1

-T-

Taxe de vente provinciale 21-1
 commission 21-1
 comptabilisation des achats 21-2
 comptabilisation des ventes 21-3
 comptes de grand livre pour la 21-2
 solde des comptes 21-5
 sur l'inventaire 19-10
 Taxe sur les produits et services
Voir : TPS
 TPS
 comptabilisation des achats 21-2
 comptabilisation des ventes 21-3
 comptabilité de l'inventaire 19-8
 compte de retenues salariales 21-4

Index

compte de retenues salariales de TPS
18-13

comptes de grand livre pour la 21-2

crédit de taxe sur les intrants 21-2

soldes des comptes 21-2

sur les avantages sociaux 18-13, 21-4

TPV

Voir : Taxe de vente provinciale

Transactions

définition 5-1

enregistrement 5-1, 8-2

TVP

Voir : Taxe de vente provinciale

-V-

Ventes

comptabilisation de la taxe de vente
provinciale 21-3

comptabilisation de la TPS 21-3

définition 4-1

-W-

WCB

charges de l'employeur 18-15